RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À LA CONSTRUCTION
D'UNE LIGNE À 735 kV ENTRE LES
POSTES MICOUA ET SAGUENAY

DOSSIER : R-4052-2018

RÉGISSEUR : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente

AUDIENCE DU 27 FÉVRIER 2019

VOLUME 3

CLAUDE MORIN et MONIQUE J. LE CLERC
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
avocat d'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE D'HQT (suite)	
ANDRÉ DAGENAIS	
BENOÎT DELOURME	
LUC MATTEAU	
WAHIBA SALHI	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	27
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	99
PREUVE DE NEMC	
ÉRIC McCORMACK	
PASCAL CORMIER	
BILL MARSHALL	
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	188
RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	230
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	232
PREUVE DE HQT (suite)	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	238
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	265

LISTE DES PIÈCES

PAGE

C-NEMC-33 Guide de dépôt 51

C-NEMC-0034 : Document intitulé : « Étude d'impact sur l'environnement réalisée par Hydro-Québec dans le cadre de la ligne à 735 kV Micoua-Saguenay » 93

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième (27) jour du mois de février :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :
Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27) février deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4052-2018. Demande relative à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay. Poursuite de l'audience.

LA PRÉSIDENTE :
Bonjour à tout le monde. Je crois qu'on devrait débuter l'audience d'aujourd'hui en se parlant de la suite de l'audience, c'est-à-dire on devra probablement, de toute évidence, prolonger d'une journée. Quelle journée est-ce que ce sera? Quelles sont vos possibilités, vos impossibilités? Est-ce que vous avez des suggestions à me faire à cet effet-là. Maître Fréchette, voulez-vous commencer?
Me YVES FRÉCHETTE :
Oui. Alors, bonjour à tous. Bonjour, bien sûr, aux gens de la Régie. Bonjour à mes collègues. Alors, comme je vous dis, la nuit ou le soir porte

toujours conseil. Alors, il y a deux aspects sur lesquels j'aimerais vous entretenir ce matin, le premier étant des éléments d'intendance. Suite aux commentaires très... avec beaucoup, bien, vivacité de mon... Vous avez écouté.

Il y a beaucoup de circulation à l'avant. Mais, si vous permettez, j'en ai pour quelques minutes, Messieurs, ça ne sera pas long.

Alors, donc beaucoup de vivacité de maître Fortin. Alors, sur les deux aspects, les deux éléments qui proviennent du dossier « chaîne de bloc », alors effectivement, ils n'étaient pas couverts par les affidavits antérieurs qu'on a déposés jusqu'à maintenant.

Alors, si vous permettez, les motifs seront les mêmes que ceux que vous connaissez déjà, agrémentés d'une référence aux notes sténographiques du huis clos. Alors, le tout devrait vous être déposé aujourd'hui, d'ici la fin de la journée ou, au pire, demain matin. Alors, avec ça, je crois que tous les éléments là, vous aurez tout en main pour pouvoir apprécier de façon globale cette situation-là.

Deuxième élément sur ce sujet-là. Je comprends que vous avez entendu, je me permets une

suggestion là, vous pourrez en parler avec maître Fortin et les gens de l'équipe, ce sont des sujets qui sont de nature assez sensible. Vous avez entendu les propos de monsieur Delourme hier, les témoins du Transporteur.

Il est toujours possible d'avoir des décisions dont certains extraits sont caviardés pour le dossier public. Alors, ça va peut-être vous permettre d'avoir, parce que j'ai vu ça dans le passé à quelques reprises, ça peut peut-être vous permettre d'adresser la situation en préservant la... et de rendre une décision motivée comme vous souhaitez le faire, sans aucun doute, mais en caviardant certains extraits qui pourraient vous donner... nous donner tous la chance de bien comprendre votre raisonnement. En tout cas, c'est ce que je voulais vous suggérer sur cette possibilité-là de... pour votre décision à venir sur le sujet.

Maintenant, pour le calendrier. Alors, à la lumière des informations offertes par mes collègues, le déroulement que j'anticipe. Alors, tout d'abord, merci de nous offrir une journée supplémentaire qui est celle du jeudi. J'ai compris que le vendredi ce n'était pas possible ici, qu'il

y avait des indisponibilités. Alors, j'ai travaillé à vous proposer quelque chose qui, j'espère, va retrouver... trouver l'assentiment de mes collègues sur le déroulement.

Alors, si j'y vais en séquence, ce que je vous propose ce matin, pour le vingt-sept (27), nous sommes le vingt-sept (27) aujourd'hui, donc de persévérer avec le contre-interrogatoire du panel d'HQT, mais tout d'abord de débuter avec les gens de NEMC. Ils ont mentionné hier des contraintes pour l'administration de leur preuve et qu'ils souhaitaient compléter un contre-interrogatoire avant de pouvoir le faire. Alors, je vous suggérerais de proposer que mon collègue de NEMC débute ce matin.

Ensuite de ça, peut-être mon collègue d'AHQ-ARQ pourrait reprendre le flambeau et puis compléter son travail. Ce qui nous amènerait à la pause du midi où on pourrait suspendre l'interrogatoire, le contre-interrogatoire du panel d'HQT pour permettre la preuve en chef de NEMC qui pourrait se faire là, question de libérer les gens qui avaient des contraintes pour des retours à la maison. Alors, je pense que c'est une façon qui permettrait de faire cela.

Par la suite, on pourrait reprendre donc, on pourrait, preuve en chef de NEMC, contre-interrogatoire des témoins de NEMC, compléter donc la preuve en chef NEMC, extraire ça, ni plus ni moins, du processus. Et puis reprendre par la suite le contre-interrogatoire des gens d'HQT. Ce qui nous amènerait par la suite, je crois qu'avec ça vous auriez une journée quand même assez remplie.

Ce qui nous amène au vingt-huit (28) où là, en principe, s'il reste peut-être un petit peu de contre-interrogatoire de la Régie ou de vous-même pour le panel, il pourrait être disponible, si jamais c'était le cas, si on n'avait pas terminé aujourd'hui. Et puis sinon, bien ça libérerait la place pour la preuve AHQ-ARQ, la preuve AQCIE, la preuve SÉ-AQLPA. Ce qui rendrait notre journée du vingt-huit (28) là, y incluant les contre-interrogatoires, les interrogatoires que vous pourriez avoir également à l'égard de ces témoins-là qui compléteraient notre journée du vingt-huit (28). Ce qui ne laisse pas de place cependant pour les plaidoiries orales.

(8 h 35)

Ce que j'allais vous suggérer et suggérer aux collègues également, c'est qu'HQT, parce qu'il

y a aussi les contraintes de tous, les nôtres et celles évidemment des gens qui sont à l'orée de la semaine de relâche avec leurs enfants, et tout ça, alors je vous proposais qu'HQT dépose sa plaidoirie écrite le douze (12) mars, que les intervenants en fassent de même le quinze (15) et que la réplique de TransÉnergie vous parvienne le vingt et un (21). Alors, à l'intérieur, il y a donc, la séquence serait respectée, les délais sont somme toute similaires. Je vous dirais que c'est des délais qu'on voit de façon régulière.

Ça me semble équitable, toujours dans l'objectif qu'on termine demain toute la portion d'administration de la preuve et qu'il reste, et qu'il demeure les plaidoiries de part et d'autre qui peuvent tout à fait se faire par écrit pour un dossier d'une nature aussi technique, considérant que les aspects confidentiels, eux, ont été plaidés lundi de façon extensive. Alors voilà! C'est la proposition que j'avais pour vous, que j'avais également pour mes collègues. Alors, si vous avez des questions, hésitez pas!

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Maître Fréchette. Concernant votre premier sujet. Donc, je comprends qu'un

affidavit va être déposé, qui va couvrir, qui va porter sur une demande de confidentialité pour les documents...

Me YVES FRÉCHETTE :

Qui proviennent du dossier chaîne de blocs. C'est la seule chose qui n'était pas couverte.

LA PRÉSIDENTE :

C'est la seule chose qui n'était pas couverte. Donc, on doit comprendre que, concernant la limite de transit pour le réseau dégradé, ça, on a une demande en bonne et due forme...

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

... qui nous a été soumise hier. Donc on n'a pas besoin...

Me YVES FRÉCHETTE :

Tout à fait. Et l'amalgame avec... Vous savez, quand monsieur Delourme s'est entretenu à votre égard à ce sujet-là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

... il a référé à la présentation qui avait été faite à ce moment-là dans ce dossier-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Me YVES FRÉCHETTE :

Donc, évidemment, c'est là où toute la saveur se retrouve.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Je vous remercie.

Me YVES FRÉCHETTE :

Donc, en principe, vous avez par le biais de ces derniers affidavits-là ni plus ni moins la conclusion de l'affaire qui va recouper à la fois les notes, il va y avoir une référence dedans aux propos tenus pendant le huis clos ainsi qu'aux deux pièces qui nous provenaient du dossier, soit les notes sténographiques et la présentation PowerPoint.

LA PRÉSIDENTE :

C'est très clair. Je vous remercie.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie de votre recommandation, de votre proposition concernant...

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est une suggestion.

LA PRÉSIDENTE :

... l'ajustement au calendrier. Je vais demander aux autres intervenants quelle est leur position par rapport à ce genre d'ajustement-là. S'ils ont des empêchements incontournables, il faudra trouver une autre solution que celle de jeudi. Celle de vendredi, la journée de vendredi me semble... puis de toute façon, je crois comprendre que si jeudi est impossible pour certains, vendredi est encore plus difficile, là. Donc, il faudra trouver une autre journée. Mais je vais entendre donc les intervenants sur la question du calendrier puis tout autre sujet, tout autre commentaire. Oui, Maître Dubé.

Me NICOLAS DUBÉ :

Bonjour, Madame le Régisseur. Nicolas Dubé pour NEMC. Pour la journée d'aujourd'hui, le réaménagement, j'ai eu l'opportunité d'en parler avec maître Fréchette, maître Pelletier de l'AQCIE et maître Cadrin de l'AHQ. Malheureusement, je n'ai pas pu en parler avec vous, Maître Neuman. Mais ça fonctionne pour nous et maître Cadrin et maître Pelletier semblent être d'accord également. Et je remercie mes confrères de faire ces aménagements pour qu'on puisse présenter notre preuve

aujourd'hui.

Je voudrais simplement réserver mes droits, les droits de ma cliente dans l'éventualité où, suite au contre-interrogatoire qui aurait cours après la présentation de NEMC, si jamais il y avait des éléments de preuve nouveaux... et là je mets l'emphase là-dessus, vraiment des éléments de preuve nouveaux qui ressortiraient, simplement réserver mes droits. Monsieur Cormier sera là demain. Peut-être qu'en toute fin on aura un très, très bref commentaire. Mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Je crois que toutes les chances sont qu'il n'y aura pas d'administration de nouvelle preuve dans ce dossier-ci, mais simplement je désire réserver mes droits par rapport à cet élément-là.

LA PRÉSIDENTE :

Voyez-vous un problème à ça?

Me YVES FRÉCHETTE :

Brièvement.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Brièvement. Alors, l'administration d'une preuve, c'est séquentiel. Alors, on complète la preuve

principale, les contre-interrogatoires et puis, par la suite, bien, évidemment, il n'arrive pas de difficulté puisque les gens peuvent présenter leur preuve en chef après avoir entendu de façon complète les contre-interrogatoires. C'est la façon régulière.

Alors, cette fois-ci pour des fins d'aménagement pour permettre à tous, là, de fonctionner, on a permis un aménagement. Mais ça ne veut pas dire qu'on va pouvoir scinder la preuve en chef.

Ça, je vous soumets que si jamais c'était une volonté de scinder la preuve en chef, je vais m'objecter, de NEMC on s'entend. Ça fait que si... Et que ça ne peut pas être non plus de la nature d'une contre-preuve par rapport à ce qu'on aura déjà entendu.

Quand on administre une preuve, je ne veux pas être professoral ici, mais la seule chose que je voulais dire, c'est qu'on a bien entendu les réserves avec toutes les nuances de maître Dubé, je l'en remercie, mais que... et selon le cas, il est vraisemblable, il est possible que ce soit contesté par Hydro-Québec TransÉnergie selon le cas.

(8 h 40)

LA PRÉSIDENTE :

Bon, je vous entends très bien là-dessus. Merci, Maître Fréchette. Puis je pense que vous avez bien compris vous aussi, donc...

Me NICOLAS DUBÉ :

J'ai très bien compris. Si ça arrive en temps et lieu, on l'adressera.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me NICOLAS DUBÉ :

C'était simplement une réserve de droit que j'annonçais. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Maître Neuman, Maître Pelletier, vous semblez avoir un commentaire aussi.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Madame la Présidente, Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Alors pour ce qui est du calendrier d'audience, il n'y a aucun problème pour jeudi. Et je tiens même à spécifier que jeudi, moi, je suis présent toute la journée,

donc je peux procéder au contre-interrogatoire, quelle que soit l'heure de jeudi où il se déroulera. Et par contre, pour ce qui est de notre panel de témoins, il y a une indisponibilité qui fait en sorte que notre panel de SÉ-AQLPA pourra témoigner seulement jeudi après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ce que j'avais compris.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mais pour le matin, si le contre-interrogatoire a lieu à ce moment-là, je suis présent, puis je peux y prendre part.

LA PRÉSIDENTE :

On vous planifie pour jeudi après-midi.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Pour ce qui est du calendrier des plaidoiries, je vous suggérerais plutôt, pour la plaidoirie des intervenants, la plaidoirie écrite, le lundi dix-huit (18), puisqu'autrement durant cette semaine ce serait très serré pour moi. Puis comme elle doit être par écrit, là, donc ça prend un peu plus de

temps de préparation. Puis éventuellement si la réplique a besoin d'être décalée de quelques jours, je n'ai aucune objection.

LA PRÉSIDENTE :

Bon.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Par ailleurs, je viens d'apprendre de vos propos qu'il y a eu hier une demande de confidentialité en bonne et due forme pour... plus... en fait pour autre chose que ce qui se trouvait déjà au dossier. Je ne sais pas... je n'ai pas vérifié sur le SDÉ si ça a été déposé par écrit, mais en fait comme je n'étais pas là pendant l'audience à huis clos je voudrais m'assurer que l'existence de la demande de confidentialité, qu'elle est publique. Si ça a été seulement dit oralement, qu'il y ait une manière de l'avoir par écrit. Mais peut-être que c'est déjà le cas, je ne le sais pas, peut-être que ça a déjà été déposé.

LA PRÉSIDENTE :

Bien c'est-à-dire que la séance d'hier était à huis clos.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la demande a été faite dans le cadre d'un huis clos.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant on nous dit, suite à la question qui a été posée, qu'un affidavit sera déposé.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. D'accord. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

L'affidavit, lui, il sera public.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. D'accord. Alors il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

Et les documents seront...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Non, pas les documents, mais simplement l'existence de la demande...

LA PRÉSIDENTE :

L'affidavit...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... de confidentialité.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, c'est pour couvrir les notes

sténographiques du 4045.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. O.K. Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

Ainsi que la présentation.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci, je vous remercie. Bonne journée.

Me PIERRE PELLETIER :

Alors Pierre Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

J'ai la limite suivante, la contrainte suivante. Moi, il faut que je sois sorti d'ici demain midi.

LA PRÉSIDENTE :

Demain midi. O.K.

Me PIERRE PELLETIER :

Mais ça a l'air de bien se placer parce que là j'entends que maître Neuman, lui, il passerait en après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Alors dans ce contexte-là, ça semble plus facile de m'assurer que je puisse passer demain. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, peut-être qu'on pourrait à ce moment-là...

Me PIERRE PELLETIER :

Bien si les choses se passent telles que prévues par maître Fréchette, ça arriverait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Si jamais ça se présente autrement, bien je pense que je pourrais vous en saisir puis qu'on trouve une façon...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

Me PIERRE PELLETIER :

... de faire en sorte qu'on passe mon panel demain matin, mais j'ai l'impression pour l'instant, là, que ça marcherait.

LA PRÉSIDENTE :

C'est dans le domaine du possible.

Me PIERRE PELLETIER :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Puis je voulais juste vous prévenir que j'avais

cette contrainte-là.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me PIERRE PELLETIER :

Mais cette contrainte-là que j'ai, après ça elle est assez durable. Évidemment, moi, j'avais prévu...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

... qu'on était en audition... en audience pendant trois jours et que c'était terminé.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

J'ai... j'ai une contrainte assez longue après ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me PIERRE PELLETIER :

Qui fait en sorte que... mais pas non aménageable, qui fait en sorte que pour ce qui est de la séquence des plaidoiries écrites, le faire pour le quinze (15), quant à nous, comme le suggérait maître... ce serait trop serré. Je vous suggérerais le vingt et un (21).

LA PRÉSIDENTE :

Bon.

Me PIERRE PELLETIER :

Parce que cette semaine-là qui se termine le quinze (15), moi, je suis à l'étranger puis je ne suis pas dans une situation où je peux travailler là-dessus. Alors il faudrait que j'aie quelques jours pour le faire, ça veut dire quand je rentre le dix-huit (18), bien ça me donnerait trois jours, si on place ça au vingt et un (21), là.

LA PRÉSIDENTE :

Le vingt et un (21), donc ça mettrait la réplique d'Hydro-Québec le vingt-sept (27), est-ce que ça vous conviendrait ou si on ajoute le même nombre de jours que vous vous étiez gardés?

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, mais laissez-moi vous revenir pour voir. Moi, je m'étais beaucoup contraint pendant la semaine de relâche, ça fait que si on prend des aménagements je vais m'en... je vais me prendre...

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez, vous aussi, vous servir.

Me YVES FRÉCHETTE :

Bien pourquoi pas, hein, tant qu'à y être, là. Mais l'objectif c'est que, oui, exactement, que

l'équilibre soit préservé. Laissez-moi vous revenir, là, mais oui, je ne vois pas de difficulté à ce qu'on garde le même équilibre puis le même... Je ne veux pas déposer la plaidoirie deux semaines à l'avance puis, moi, avoir travaillé deux fins de semaine pour le faire. Si je vous résume ça, là.

LA PRÉSIDENTE :

Non, je comprends.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

(8 h 45)

Me PIERRE PELLETIER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Cadrin.

Me STEVE CADRIN :

Je suis content de passer le dernier. Ce n'est pas moi qui ai demandé le vingt et un (21) le premier pour la plaidoirie. Alors, oui, pour moi aussi, ça... Je suis à l'extérieur la semaine qui a été prévue pour recevoir la plaidoirie et la traiter. Alors, ça n'aurait pas été l'idéal. On reviendra avec ça. Quant à moi, le vingt et un (21), ça conviendrait de notre côté, que maître Fréchette ait plus de temps, il n'y a pas de souci.

Pour ce qui est de demain matin, je vous rappelle simplement que, nous aussi, on doit passer demain matin malheureusement. C'était ça la contrainte qu'on avait dès le départ. Mais je fais simplement... Et je ne sais pas si c'est pertinent, mais à la rigueur, vendredi, on est disponible. Alors si jamais il y a des enjeux, on pourra toujours aménager ça autrement. Mais je vous le dis tout simplement. Si la souplesse est nécessaire rendu là, on pourrait le faire à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vous remercie. Alors, je comprends qu'on procède avec le contre-interrogatoire. On va suspendre le contre-interrogatoire au besoin ce matin, s'il n'est pas terminé, pour reprendre cet après-midi avec la preuve de NEMC. Maître Dubé, vous aviez indiqué que vous avez besoin d'un huis clos, la mise en place d'un huis clos pour votre preuve.

Me NICOLAS DUBÉ :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on pourrait, au retour du repas, au retour du dîner, commencer avec le huis clos. Est-ce que ça vous conviendrait, ça? Parce qu'au niveau de

gestion de l'organisation de la salle, c'est plus efficace. Maintenant, est-ce que ça vous contraint au niveau de la présentation de votre preuve?

Me NICOLAS DUBÉ :

Non, ça fonctionnerait.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors on reviendrait en huis clos après le lunch. Puis ensuite on prendrait une pause, la pause après votre preuve à huis clos, pour compléter votre preuve en audience. On compléterait le contre-interrogatoire d'Hydro-Québec cet après-midi après la preuve de NEMC. Et espérons qu'on va terminer aujourd'hui le contre-interrogatoire. On pourrait procéder demain matin avec la preuve des intervenants de l'AQCIE et AHQ-ARQ, et demain après-midi avec SÉ-AQLPA. Et tout ça est sujet à ajustement dépendant du déroulement de la journée d'aujourd'hui. Donc, on vous écoute, Maître Dubé.

_____

PREUVE D'HQT (suite)

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième (27e) jour du mois de février, ONT COMPARU :

ANDRÉ DAGENAIS,

BENOÎT DELOURME,

LUC MATTEAU,

WAHIBA SALHI,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation solennelle, déposent et disent :

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

Bonjour. Nicolas Dubé pour NEMC. J'avais annoncé environ quarante-cinq (45) minutes. Je vais tenter de respecter autant que possible le temps annoncé.

Q. **[1]** Bonjour. Ma première question, simplement une question, une confirmation. Est-ce qu'il est exact de dire que la solution 3, donc la compensation série, est **beaucoup** plus sensible aux pertes électriques dans l'analyse économique en

comparaison avec les solutions 1 et 2 relativement à l'ajout de lignes? C'est ce que j'avais compris de votre témoignage d'hier.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. En fait, la solution 3 présente un niveau de pertes électriques plus élevé que la 1 et la 2.

Q. **[2]** Dans le cadre de l'analyse économique comparative des solutions que vous avez envisagées dans le présent dossier, je comprends que le Transporteur a considéré, et je cite, « l'intégration complète du complexe la Romaine ». L'objectif était, et je cite à nouveau, « d'obtenir un réseau représentatif avec chacune des solutions ». C'est bien exact.

M. LUC MATTEAU :

R. Effectivement, le complexe Romaine ayant déjà été étudié et présenté à la Régie. Il se doit d'être considéré au complet dans l'analyse.

Q. **[3]** Qu'est-ce que ça veut dire exactement « obtenir un réseau représentatif avec chacune des solutions »? Est-ce que ça veut dire que chacune des trois solutions doit être en mesure de transiter la capacité provenant de la Romaine, donc la Romaine-1, 2, 3, 4?

R. Dans le fond, ça veut dire que les trois solutions

doivent respecter les critères de conception avec la même quantité de besoins, donc que ce soit au niveau de la production ou de la charge et des clients point à point. Donc, les trois solutions ont... Il y a la même quantité de besoins dans les trois solutions.

Q. **[4]** Donc, si la génération provenant de la Romaine transite, les critères de conception doivent être respectés?

R. Effectivement.

Q. **[5]** S'il y a une baisse significative de la charge sur la Côte-Nord, comme celle qu'on a observée depuis deux mille treize (2013), est-ce que cela a un impact sur la capacité du Transporteur à transiter la puissance qui provient du complexe la Romaine dans le corridor Manic-Québec?

(8 H 50)

M. BENOÎT DELOURME :

R. Est-ce que vous parlez d'une nouvelle baisse de charge ou On parle de la baisse qu'on a expliquée dans le dossier.

Q. **[6]** La baisse qu'on a expliqué dans le dossier depuis deux mille treize (2013). Est-ce que ça a un impact sur la capacité du Transporteur à transiter la puissance qui provient de la Romaine dans le

corridor Manic-Québec?

R. Ça a un impact sur la capacité du Transporteur à faire sortir tout ce qui est à l'Est, tout ce qui est à l'Est de Manic-Québec, que ce soit Manic, Outardes, Churchill, toutes les centrales.

Q. **[7]** Dans la décision D-2015-023 là, c'est la décision qui a approuvé le projet Chamouchouane. La Régie mentionne que:

> le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île permet de substituer des travaux préalablement approuvés dans le cadre du projet de raccordement de la Romaine.

Vous me l'avez dit hier là, ces travaux tombaient dans la catégorie d'investissements croissance des besoins de la clientèle. C'est exact.

R. Oui.

Q. **[8]** La demande d'investissement relative au projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île a été déposée en deux mille quatorze (2014), soit le vingt-cinq (25) avril deux mille quatorze (2014). Lors du dépôt de cette demande, étiez-vous au fait de la baisse de la charge sur la Côte-Nord observée en deux mille treize (2013)?

R. Oui.

Q. **[9]** Étiez-vous au fait, à ce moment, que la baisse de la charge sur la Côte-Nord pouvait occasionner un problème de fiabilité sur le réseau, particulièrement dans le corridor Manic-Québec?

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez. Madame la Présidente, toutes les... Je vais m'objecter, vous me permettrez Maître Dubé là. Je ne veux pas briser le flot là, mais vous avez déjà décidé que tous les sujets suivants : capacité de réserve, transits futurs, risques d'occurrence d'événements, fermeture de centrales. Si R-3 et R-4 n'étaient pas là, est-ce qu'il y a des transits maximaux à l'est du corridor pour les années dix-sept, dix-huit (2017-2018)? Tous ces aspects-là, vous avez rejeté les contestations de NEMC à l'égard des réponses qui ont été offertes. On ne refera pas ici le débat sur quelles étaient les prévisions? Quel était l'état du réseau au moment de la prise de décision dans le dossier Chamouchouane.

Si on veut interroger sur la séquence qui est présentée dans le dossier, ça c'est très bien là, moi, là-dessus, je n'ai pas de soucis, on a voulu situer à la fois la Régie et les intervenants sur le sujet.

Mais d'aller à l'intérieur de quelle est la prévision, quels sont les transits considérés, et caetera, et caetera, dans la foulée de ce que vous nous avez tous donné comme information et comme guide, je vous soumets que... je m'en remets à vous là.

Mais la pertinence de tout cet exercice-là est tout à fait relative, et à la limite là, complètement détachée de ce qu'on doit déterminer ici. La pertinence s'apprécie toujours avec... Bien. Tout d'abord, les réponses qu'on vous a offertes depuis plusieurs... ont été substantielles. La pertinence s'apprécie par rapport au lien de connexité entre ce qui est demandé, ce qui est en litige, ce qui est à examiner, ce que vous avez à décider par rapport aux démonstrations que les gens veulent faire, ça, ça leur appartient, mais les questions qui concernent le processus doivent s'accrocher à la preuve qui est offerte. Pas celle de dossiers antérieurs ou de situations antérieures là. Avec toute la vision tronquée qu'on pourrait y emmener qui provient d'autres dossiers qui ont été administrés par vos collègues.

Alors, avec égards, c'est bien de pouvoir

se situer, mais je vous soumets qu'on doit travailler à l'intérieur des balises du présent dossier. Cette question-là déborde de cet aspect-là.

LA PRÉSIDENTE :

Euh... Je vous entends Maître Fréchette. Maître Dubé, est-ce que... Vous avez compris hier là que toutes les questions de gestion du réseau, d'exploitation du réseau qui portent sur les années antérieures au projet, donc les données historiques, on avait déjà déterminé que c'était hors du contexte. Maintenant, ici, moi, je sentais que...

Me NICOLAS DUBÉ :

Je suis ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

L'établissement du besoin dans le temps là, qu'est-ce qui a emmené...

Me NICOLAS DUBÉ :

Moi, je suis ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous préciser?

Me NICOLAS DUBÉ :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Pour que maître Fréchette et ses collègues...

Me NICOLAS DUBÉ :

Parce que peut-être que ça va éviter des objections pour les questions à venir. Vous avez lu très certainement le mémoire amendé de NEMC en vertu de l'article 73, le Transporteur doit déposer des justifications derrière le projet. Donc, nous, notre mémoire, un pan de notre argumentation c'est quelles sont les causes du projet?

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

Me NICOLAS DUBÉ :

Les causes d'un projet sont directement reliées au justifications du projet. Qu'est-ce qui a causé le projet? Quels ont été les éléments déclencheurs du projet?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

(8 H 55)

Me NICOLAS DUBÉ :

Qu'est-ce que le Transporteur avait en main comme information lorsqu'il a déclenché le projet? J'ai très peu de questions là-dessus, c'était pas mal ma seule là. Je ne vais pas dans les données

historiques, je ne vais pas aussi loin que ça, j'essaie de comprendre les causes et ça fait partie de notre preuve, il n'y a pas eu d'objection.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, Maître Dubé, je vais vous arrêter parce que c'est ce que j'avais compris de votre ligne de questions, Maître Fréchette. Donc, je ne retiendrai pas votre objection. J'avais compris qu'on... On regarde ici que maître Dubé avait une ligne de questions qui revenaient... qui portaient sur l'établissement de la cause, l'établissement du besoin, donc, dans ce sens-là, les questions qui seront dans ce champ-là sont des questions qui sont admissibles, évidemment. L'objectif visé, le besoin pour le projet...

Me YVES FRÉCHETTE :

Si on parle du besoin pour le projet c'est lié à la prévision de la demande et celle qui a été reçue, les années deux mille douze (2012), deux mille treize (2013). Mais quand on parle de justification du processus, il faut se référer au Guide et les justifications sont liées. Si on parle aux justifications en relation avec les objectifs, je vous cite le Guide de dépôt et qui apparaît au paragraphe 4, soit les études ou les analyses

économiques à l'appui du projet. Ça c'est ce qu'on parle quand on parle des justifications liées au projet. On parle des critères utilisés dans les études techniques, ça c'est ce qu'on parle à l'égard des justifications, et quand on parle de justifier en termes techniques et économiques c'est ce qu'on parle au niveau du Guide de dépôt à l'égard des démonstrations attendues en termes de justification.

Alors, si on veut... on veut travailler sur le besoin, les besoins c'est la prévision du Distributeur, etc., comme on a entendu, mais pas... certainement pas celle qui... pas celle qui est dans le passé. Si on veut situer dans l'échelle du temps comme on vous l'a présenté, moi, des questions sur ce sujet-là, j'ai aucune difficulté, on vous l'a faite la démonstration, mais c'est certainement pas en lien avec les justifications, c'est en lien avec les besoins. Ça c'est clair. Parce que les justifications sont des critères économiques, de nature économique et technique. Ça c'est ce qui est prévu dans notre guide.

Me NICOLAS DUBÉ :

Simplement mentionner que le Guide est un outil et n'est pas limitatif comme on le mentionne dans le

Guide. J'en suis, comme vous l'avez dit, simplement à quels sont les déclencheurs du besoin. Et il n'y a pas eu d'objection à la preuve de NEMC, il y a des pans complets de notre preuve qui porte sur ces éléments-là, on a pas demandé la radiation.

Me YVES FRÉCHETTE :

Mais ça c'est toujours... Il ne faut pas mélanger les pommes... Moi, que les gens fassent les représentations qu'ils souhaitent c'est à vous de les apprécier par la suite. Mais ça ne veut pas dire que ça leur permet de poser des questions sur des dossiers antérieurs, sur des sujets qui sont complètement à l'extérieur de la preuve qu'on vous a offerte. Les questions, la preuve, le contenu, le cadre réglementaire applicable, la preuve qu'on vous a offerte en réponse aux demandes de renseignements dans la preuve principale sont les guides à partir desquels vous avez rendu des décisions sur les sujets à être couverts et si on y ajoute avec ça les autres encadrements qui s'y rajoutent, alors, le périmètre pour nous est là mais ça n'empêche pas les gens de faire les représentations qu'ils souhaitent, ce sera à vous de les apprécier par la suite. On ne peut pas tout mélanger.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Maître Neuman, vous semblez vous approcher. Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Simplement mentionner que SÉ-AQLPA, nous appuyons la question de NEMC pour les motifs qu'il a indiqués...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... et pour le motif supplémentaire...

LE PRÉSIDENT :

J'ai accordé.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... que la question est pertinente pour juger de la séquence.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est déjà accordé.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on continue.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[10]** Merci. Donc, je vais reformuler... réitérer ma question. Etiez-vous au fait au moment du dépôt du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Ile que la baisse de la charge sur la Côte-Nord pouvait occasionner un problème de fiabilité sur le réseau, particulièrement dans le corridor Manic-Québec?

R. Je vais reprendre ce que j'ai expliqué hier un petit peu parce qu'effectivement, on était au courant mais je vous rappelle que quand on fait des études de Romaine, on identifie un problème dans le sud et on prévoit de la compensation série pour... pour comme ramener la fiabilité par rapport à ce problème-là puis quand on fait l'appel d'offres de deux mille (2 000 MW)...

Me YVES FRÉCHETTE :

Q. **[11]** Pardonnez-moi, mais quand vous témoignez, si vous témoignez à l'aide d'une pièce ou à l'aide de... vous devez...

R. Ah! Excusez-moi, je suis... Oui, oui.

Q. **[12]** ... vous devez l'identifier pour les notes sténographiques.

(9 h 00)

R. O.K. O.K. Je suis de nouveau à la présentation qu'on a faite hier à la diapositive numéro neuf (9)

dans laquelle on donnait le séquencement. Donc, Romaine, dans les études de Romaine, les renforcements au réseau principal associés à Romaine, la compensation série, elle est liée à un problème dans le sud du réseau. L'appel d'offres du deux mille mégawatts (2 000 MW) vient également... on identifie dans l'analyse du deux mille (2 000 MW) qu'on a un problème aussi dans le sud du réseau et puis on ajoute de la compensation série. C'est ce problème dans le sud du réseau associé avec le biais structurel qu'on va couvrir avec le projet Chamouchouane-Montréal. Donc, le problème dans le sud du réseau, il va être adressé par la ligne Chamouchouane-Montréal et donc, les besoins dans Romaine pour contrecarrer ce problème dans le sud du réseau et les besoins dans le deux mille mégawatts (2000 MW) pour contrecarrer ce problème dans le sud du réseau, on va les substituer avec la ligne.

Par contre, la baisse... la fermeture des centrales dans le sud et la baisse de la prévision, elles, elles viennent poser un problème dans le nord du réseau. Donc, les... ce que Chamouchouane substitut, c'est pour corriger un problème dans le sud. Tandis que là, on détecte un problème dans le

nord. Donc, c'est... physiquement, là, les phénomènes physiques qu'on regarde ce ne sont pas les mêmes.

Alors pour nous, là, c'est là où c'est pas dans le même... c'est pas au même endroit, c'est pas la même chose, c'est décorrélé, c'est décorrélé par rapport aux aspects physiques, puis c'est... je l'ai déjà expliqué, par rapport à la temporalité. Donc, physiquement c'est pas la même chose.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[13]** Merci pour votre réponse, mais bien compris de votre réponse, comme vous l'avez dit au début, que vous étiez au courant et donc vous étiez au courant que ça créait également un problème de fiabilité dans le nord au moment du dépôt.

R. Bien c'est ça, c'est que...

Q. **[14]** Vous le saviez.

R. Bien écoutez, moi, je suis transparent, là. En deux mille treize (2013), là, je commence les études. Deux mille treize (2013), là, quand je... quand j'ai une nouvelle prévision de charge du Distributeur, la première chose qu'on fait c'est qu'on refait des calculs, là, on est inquiets, là. Donc, on s'y intéresse, on fait des calculs, puis là on prend un peu de temps parce que, quand même,

on veut s'assurer : est-ce que c'est conjoncturel? Est-ce que c'est structurel? Et là, pendant trois ans, là, on s'assure de savoir : est-ce qu'on a vraiment un problème? Et puis on l'adresse en lançant l'avant-projet. Puis là-dessus, là, on a été transparents aussi à plusieurs reprises. Je... par rapport à notre clientèle. Et dès deux mille quatorze (2014), le dix (10) octobre deux mille quatorze (2014) on avait des rencontres de... sur la planification, rencontres de discussion autour de la planification, là, annexe K.

Dès le dix (10) octobre deux mille quatorze (2014) on a informé notre clientèle qu'on avait des problèmes par rapport à ça et on faisait part du fait qu'on allait sans doute avoir besoin d'un renforcement majeur. Donc, on a toujours été transparents là-dessus, puis on a toujours bien expliqué que c'étaient des choses qui étaient décorrélées.

Q. **[15]** Vous m'ouvrez la porte pour ma prochaine question. Vous y avez fait référence, aux rencontres de planification où vous avez adressé ces enjeux avec les parties prenantes. Je vais vous référer à la preuve amendée de NEMC, je vais vous donner le document. J'ai des copies pour vous. La

version caviardée, pour les fins des notes, c'est C-NEMC-0027.

À la page 18, NEMC a produit un extrait de la présentation du Transporteur faite dans le cadre de la rencontre de planification du treize (13) novembre deux mille quinze (2015). Maître Fréchette, j'ai des...

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, si c'est celle vraiment qui est incluse à la page 18 du mémoire, je pense qu'on l'a tous.

Me NICOLAS DUBÉ :

Qui s'intitule « Two thousand twenty-five (2025) planning horizon. Key elements background ».

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, c'est ça. On l'a. Merci.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[16]** Est-ce que l'un d'entre vous était présent lors de cette rencontre?

R. Il me semble que c'est moi qui a fait la présentation.

Q. **[17]** C'est ce que mes gens me disent aussi. Dans cette présentation on peut voir, pour l'horizon de planification deux mille vingt-cinq (2025), une figure montrant la nouvelle redistribution de la charge et de la production du nord vers le sud du

réseau. Une des raisons données par le Transporteur pour expliquer cette nouvelle redistribution était l'augmentation de la production dans la région de la Côte-Nord.

Vous êtes d'accord avec moi que c'est ce qui apparaît du document. On peut lire, là, à la quatrième puce : « Increase generation in the Cote-Nord area ».

R. Oui, j'ai déjà eu la chance de m'exprimer là-dessus hier, sur le fait qu'on offrait ici une vision tout compte fait et qu'on n'était en aucune mesure capables de voir la séquentialité de la chose.

Q. **[18]** Vous êtes d'accord avec moi que ce qui a été dit lors de cette présentation-là c'est que l'augmentation de la génération dans la Côte-Nord provenait en grande partie de l'intégration du complexe la Romaine?

R. Oui.

Q. **[19]** Dans votre preuve déposée dans le présent dossier, vous êtes d'accord avec moi que vous justifiez le projet en raison de : un, la fermeture des centrales Tracy, La Citière et Gentilly-2; et deux, la baisse importante de la prévision de la demande d'électricité sur la Côte-Nord. Ce sont les deux justifications données sous la rubrique

« justifications du projet ».

R. Tout à fait.

(9 h 05)

Q. **[20]** Mais je comprends que, dans le présent dossier, vous ne justifiez pas le projet en raison de ce qui apparaît à la cinquième puce de la présentation soit : « increase generation in the Côte-Nord area ».

R. Exactement.

Q. **[21]** Est-ce que c'est à votre connaissance ou à votre souvenir que lors de cette présentation, cette page-là a été présentée dans le cadre d'une discussion relative à la pertinence d'avoir la ligne Micoua-Saguenay?

R. Il me semble que c'est... Je n'ai pas exactement le souvenir là, mais l'idée de cette présentation, de cette diapositive était de donner, de montrer, globalement à l'échelle de la province, l'ensemble des enjeux auxquels on faisait face. Et l'idée était aussi de dire qu'il y avait des endroits qui allaient sans doute nécessiter des renforcements. Et dans cette présentation, on voit aussi là que par exemple, en Gaspésie, on fait apparaître une croissance de la production. Cette croissance, elle est liée à l'appel d'offres du deux mille mégawatts

(2 000 MW), au 2009-02, au 2013-01. Donc, des éléments qui étaient dans la liste Oasis. La charge en Abitibi, ça on disait qu'on avait une incertitude. La fermeture de la production dans le Sud là, elle est indiquée comme étant aussi un facteur auquel on va devoir faire face. La croissance dans le Sud, c'est aussi un facteur auquel il fallait faire face. Donc, on donnait ici, c'est écrit en haut : « Key elements- Background » et c'était pour l'horizon 2025. Mais ça ne traduit en aucun cas la séquencialité des études. Romaine est arrivé le premier, comme je le disais. L'appel d'offres qui, en Gaspésie, qu'on voit apparaître ici, est arrivé en deuxième. Après ça, la charge qui croît à Montréal, c'est une constante, ça n'arrête pas de croître. Les charges en Abitibi, bien là, ça dépend de l'activité économique puis ça vient, ça va, on ne sait pas trop. Et là, quelque part, quand j'avais expliqué ça, les fluctuations en Abitibi, on se rappelle qu'il y avait le boum minier il y a quelques années et qui avait fait en sorte qu'on se posait des questions comment renforcer l'Abitibi, puis ce boum minier s'est écrasé. Donc, là c'est pour ça qu'on indiquait qu'on avait une incertitude. Ça a pu être fort,

c'était plus fort. Ça peut redevenir fort.

Donc, là-dessus là, on donnait une vision tout compte fait de la situation et des éléments qui allaient être importants pour le Transporteur pour réfléchir. Ce qui ne veut pas dire que la production sur la Côte-Nord était le déclencheur de Micoua-Saguenay, ça n'a rien à voir. Mais le fait est que Romaine arrive, que Romaine veut être raccordée et que c'est une réalité, c'est une réalité.

Q. **[22]** Je vous remercie pour l'explication. Ma question était plutôt simple, elle était la suivante : Lorsque cette diapositive-là a été présentée, est-ce que c'est à votre souvenir qu'il a été question de la ligne Micoua-Saguenay?

R. Non.

Q. **[23]** Lorsque cette page-là a été présentée.

R. Je n'ai plus exactement le souvenir de la « slide » suivante là, mais c'est clair qu'un peu plus tard, on a dû dire qu'on était en train de regarder comment gérer cette situation sur la Côte-Nord et qu'on devait avoir deux projets en tête, à savoir la compensation série et la ligne. Ça, c'est sûr qu'on a dû le dire. Et au fur et à mesure du temps, on a dû dire aussi, en deux mille quatorze (2014),

que la ligne devait être privilégiée. En deux mille quinze (2015), on a dû dire qu'on avait lancé les avant-projets, on a dû dire qu'on avait commencé des analyses d'avant-projets. Et puis je pense qu'en deux mille seize (2016), on a dû dire que l'avant-projet était démarré de manière officielle. Ça, j'ai souvenir de ça.

Maintenant, le lien exactement entre cette diapo-là et la diapo dont je viens de vous parler, je ne l'ai pas exactement. Si vous le souhaitez, on peut aller sur le site Oasis, la présentation, elle est publique et je pourrais peut-être me remémorer l'enchaînement des choses là.

Q. **[24]** Non. Ça va aller, vous avez répondu à ma question, Monsieur Delourme. Le projet d'investissement du Transporteur relatif au raccordement des centrales du complexe La Romaine au réseau de transport, hier vous l'avez dit là, c'est bel et bien un projet qui tombe sous la catégorie d'investissements en croissance des besoins de la clientèle?

R. Oui.

Q. **[25]** Votre procureur en a fait référence. Êtes-vous familier avec le guide de dépôt du Transporteur qui date de février deux mille sept (2007)?

R. Non. Comme ma collègue le dit, la liste des pièces à déposer est inspirée du guide de dépôt. Donc, nous, on suit la liste, on a une transposition du guide de dépôt pour bien faire notre travail là, mais on ne travaille pas directement à partir du guide de dépôt là.

Q. **[26]** Pardonnez-moi, j'ai oublié votre nom. C'est Madame Salhi?

(9 h 10)

Mme WAHIBA SALHI :

R. Oui. En amont de chaque demande que l'on fait à la Régie de l'énergie, on s'assure de prendre en considération le guide de dépôt. Donc, quand le projet, qui est aujourd'hui en question ici, les équipes d'affaires réglementaires s'assurent au lancement du projet de la demande à la Régie que tous les éléments figurant dans le dépôt soient pris en compte dans l'élaboration de la demande.

Q. **[27]** Donc, le Guide est toujours d'actualité.

R. C'est un encadrement; tant que la Régie ne l'a pas changé, il est là.

Q. **[28]** Est-ce que c'est à votre connaissance que dans le Guide de dépôt du Transporteur au paragraphe 7, et j'ai des copies si vous en voulez :

Dans les demandes d'investissement

dont le coût est égal ou supérieur à vingt-cinq millions (25 M$), la Régie demande de comparer l'aspect technique et les coûts de toutes les solutions envisagées en tenant compte notamment des pertes électriques.

M. BENOÎT DELOURME :

R. En tout cas, sans connaissance du Guide de dépôt c'est l'exercice qu'on a fait.

Me NICOLAS DUBÉ :

Alors, je réfère à la page 25, le paragraphe 7.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[29]** Donc, ce que je vous demandais c'est : est-ce que c'est à votre connaissance que la Régie demande de comparer et ce depuis deux mille sept (2007) les aspects techniques et les coûts de toutes les solutions envisagées en tenant compte notamment des pertes électriques?

R. Oui. Donc, je lis le paragraphe 7, effectivement, c'est le travail qu'on s'astreint à faire dans la... dans la preuve.

Q. **[30]** Vous êtes d'accord avec moi que le Guide qui date de février deux mille sept (2007) existait au

moment du dépôt du projet d'intégration de la Romaine?

R. Mathématiquement, oui, la réponse c'est juste.

LE GREFFIÈRE :

Maître, il faudrait coter la pièce. C-NEMC-33.

Me NICOLAS DUBÉ :

Merci, Madame la greffière, de me rappeler à l'ordre.

C-NEMC-33 Guide de dépôt

Q. **[31]** Si je résume, pour un projet qui tombe sous la catégorie d'investissements, croissance des besoins de la clientèle, à savoir le projet de la Romaine, par exemple, le Transporteur n'a pas inclus dans la preuve soumise à la Régie les pertes électriques contrairement à ce que le Guide prévoyait mais pour des projets en fiabilité, exemple, Chamouchouane, Micoua-Saguenay, les pertes électriques, elles, elles ont été incluses dans la preuve présentée à la Régie. Factuellement, c'est exact?

R. Bien, j'aimerais relire.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vais m'objecter à la question. Encore une fois, malheureusement, on déborde du sujet, on vous

interroge sur des projets qui sont derrière nous, etc. Monsieur Delourme vous a fait la séquence, a expliqué la séquence de chacun... des traitements de chacun des dossiers, avec égard, je pense qu'on déborde du sujet.

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends. Maître Dubé...

Me NICOLAS DUBÉ :

Je vais le plaider.

LA PRÉSIDENTE :

... on ne peut pas réentendre la requête concernant la Romaine, ça a été décidé, c'est derrière nous. Donc, on ne fait pas le procès de cette décision-là ou de ce projet-là.

Me NICOLAS DUBÉ :

Non, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Donc... donc...

Me NICOLAS DUBÉ :

Je comprends, je vais le plaider puis je plaiderai...

LA PRÉSIDENTE :

Je vais accueillir l'objection de maître Fréchette.

Me NICOLAS DUBÉ :

Parfait. Désolé, j'essaie de m'ajuster. Prochaine

question en fonction de l'objection soulevée et retenue.

Q. **[32]** Dans le dossier de la cause tarifaire de l'année dernière, le dossier 4058-2018, pour la répartition par composante du coût de service deux mille dix-neuf (2019), le facteur d'utilisation pour l'ensemble du réseau qui a été utilisé est cinquante-neuf point 1 pour cent (59.1 %) qui est plus bas que le facteur d'utilisation du réseau retenu dans le présent dossier pour l'analyse économique comparative. C'est quand même assez contemporain comme facteur d'utilisation par rapport à celui qui a été utilisé dans le présent dossier, pourquoi ne pas avoir utilisé les deux mêmes facteurs d'utilisation?

(9 h 15)

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. Il faut distinguer ici la notion de facteur d'utilisation et facteur de charge. Donc, le facteur de charge employé dans la formule polynomiale n'est pas le facteur d'utilisation qui se retrouve dans la cause tarifaire, donc je vais vous référer, comme à la présentation hier, à la réponse 16.1 de la DDR-1 de l'AHQ-ARQ où on a indiqué une liste de facteurs de charge, de taux

d'utilisation, donc taux d'utilisation et facteur de charge, ça, c'est la même chose, mais facteur d'utilisation, c'est pas la même chose. Donc, où on a mis une liste de taux d'utilisation qu'on peut utiliser, eux, dans la formule polynomiale.

Q. **[33]** Je vais vous référer maintenant au complément de preuve du Transporteur, à la pièce HQT-2, Document 1.1, à la pièce B-0023. Donc, à la page 5, à partir de la ligne 10, le Transporteur indique que lorsqu'il réalise une étude de planification, il utilise un réseau de pointe prévue pour une année future donnée. Le Transporteur énumère quelques hypothèses qui sont prises en compte pour la réalisation de cette étude. Et dans la liste des hypothèses, on peut lire :

> [...]
>
> - Tous les projets de transport et de production dont la date de mise en service est à l'intérieur de l'horizon considéré par l'étude et qui ont minimalement débuté la phase d'étude d'avant-projet sont modélisés;
>
> [...]

Ces hypothèses-là, d'où elles proviennent? Est-ce

qu'elles découlent de décisions de la Régie ou c'est une façon de faire chez le Transporteur?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Elles découlent de l'application des Tarifs et conditions et d'OASIS et du fait qu'on respecte l'empilement des demandes. Et la politique d'ajout aussi, ça appartient à tout ça, c'est ensemble.

Q. **[34]** Quel est l'horizon qui a été considéré par le Transporteur dans le cadre de l'étude de planification pour ce dossier?

M. LUC MATTEAU :

R. Donc, on considérait l'horizon deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021).

Q. **[35]** Donc, on sait que la demande 215R du Producteur pour un accroissement de puissance de quatre cent quarante mégawatts (400 MW) sur la Côte-Nord, c'est SM-3, est prévue à être mise en service en deux mille vingt-cinq (2025) selon la demande présentée par le Producteur. Donc là, ce que je comprends, c'est que le projet SM-3 n'est pas dans l'horizon de planification considéré?

R. Non, seulement il n'est pas dans l'horizon de planification, mais il n'a pas non plus atteint la phase avant-projet.

Q. **[36]** C'était ma prochaine question parce que, dans

la référence que je vous ai lue, on dit :

> [...] par l'étude et qui ont minimalement débuté la phase d'étude d'avant-projet [...]

Quand on va sur le site OASIS relativement à la demande 215R, le statut, il est « en cours ». Qu'est-ce que ça veut dire « en cours »? Ça veut dire que vous avez débuté l'étude d'impacts. Donc, est-ce que je dois comprendre qu'ayant débuté l'étude d'impacts cela veut dire que la phase d'étude d'avant-projet a minimalement débutée?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Aujourd'hui, la liste OASIS traduit le fait que l'étude d'impacts est en cours. L'étude d'impacts est en cours et la liste OASIS ne donne pas d'information sur les avant-projets. Si les avant-projets sont débutés ou pas n'est pas reflété à aucun moment dans la liste OASIS. Donc, si c'est indiqué « en cours », c'est que c'est l'étude d'impacts qui est en cours. Après ça, elle va passer à « terminer » quand on aura rendu l'étude d'impacts. Mais, à aucun moment vous avez de l'information sur l'avant-projet.

Q. **[37]** Merci. Je vais vous référer à la DDR numéro 1 de la Régie qui est le document HQT-3, Document

1.1, la pièce B-0032, c'est la réponse 4.1 à la page 13. Je vais avoir certaines questions de clarification par rapport à la réponse que vous avez donnée à la Régie.

(9 h 20)

Donc réponse 4.1 page 13. Donc la question était la suivante :

> Veuillez préciser si le Projet...

donc, on référait à la ligne,

> ... permet au Transporteur de dégager une réserve de capacité permettant une éventuelle intégration au réseau de capacité de production. Si oui, veuillez chiffrer cette réserve de capacité en MW.

Là, à la page suivante, à la page 14, à partir de la ligne 5, je ferais un peu de lecture avec vous, on peut lire :

> De plus, le Transporteur ne peut déterminer la quantité d'une éventuelle réserve de capacité permettant une intégration au réseau de production sans réaliser une étude d'intégration pour un projet de production précis.

À la ligne 16 :

> Le Transporteur souligne que de telles demandes d'intégration de production sont présentes dans la séquence des études d'impact sur le site OASIS du Transporteur : les demandes 197R (Parc éolien Lévesque, 200 MW) et 215R (Accroissement de puissance de la centrale SM-3, 440 MW).
>
> L'étude 197R a été complétée par le Transporteur. Dans ce cas, il serait possible d'intégrer cette demande sans ajout sur le réseau de transport à 735 kV avec la présence du Projet et de tous les autres projets qui le précèdent, comme par exemple la ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île ou encore l'addition de plate-forme de compensation série aux postes Micoua et de la Manicouagan.
>
> L'étude 215R n'a pas été complétée par le Transporteur. Toutefois, les analyses préliminaires du Transporteur

montrent qu'il serait entre autres requis d'ajouter de la compensation série sur la nouvelle ligne Micoua-Saguenay pour permettre l'intégration de cette puissance supplémentaire pour maintenir la fiabilité du réseau.

Le Projet pourrait dégager une certaine capacité locale au corridor Manic-Québec, mais il ne permettrait pas à lui seul d'intégrer les demandes 197R et 215R.

Donc, si je comprends bien, l'intégration au réseau de transport des deux cents mégawatts (200 MW) liés à la demande 197R, elle, elle est possible soit avec l'ajout de la ligne Micoua-Saguenay ou la compensation série si on prend en considération tous les projets existants, c'est ça?

M. LUC MATTEAU :

R. Avec la ligne, oui. Avec la compensation série, non.

Q. **[38]** Uniquement 197R avec la compensation série, ce n'est pas possible?

R. On l'a dit en réponse à la DDR 5 de la Régie hier.

Pour la... Il y a des équipements supplémentaires qui vont être requis pour intégrer 197R si on va de l'avant avec la compensation série.

Q. **[39]** Ces équipements-là...

M. BENOÎT DELOURME :

R. Si vous permettez, Maître Dubé. On va afficher ce qu'on a présenté hier en DDR 5 parce que la Régie était également intéressée à cette ligne de questions. Donc, si on voit à droite, là, sur la solution 3, c'est que si on fait la compensation série, le parc 197R requerrait l'ajout d'un statique à Outardes; et après ça, 215R requerrait l'ajout de la ligne Micoua-Saguenay avec deux compensations série. C'est ça qu'on expliquait hier en DDR 5.

Q. **[40]** Moi, ma question, j'en suis, quand je vous ai lu l'extrait, par rapport uniquement à 197R, le Transporteur semble dire que c'est possible de l'intégrer soit avec la ligne ou encore avec l'addition de la plate-forme compensation série. Donc, si on regarde uniquement 197R?

R. Non, ce n'est pas... O.K. Je comprends, je comprends le...

Q. **[41]** Ma question, si on regarde uniquement 197R?

R. O.K. On ne parle pas de la même chose. Je vais

clarifier. Je comprends, je comprends le problème, là. À la ligne 23 et 24, là, quand on parle « l'addition de plate-forme de compensation série aux postes Micoua et de la Manicouagan », là, on fait référence au renforcement de réseau, l'ajout de compensation série au nord de Micoua et de Manic. On fait référence à ces plateformes-là. (9 h 25)

Q. **[42]** Pour ce qui est de la demande 215R, ce que le Transporteur dit, c'est que pour intégrer cette puissance supplémentaire, donc, en plus de 197-R, la ligne Micoua-Saguenay serait nécessaire en plus de l'ajout de compensation série sur la ligne.

R. Oui. J'en reviens sur la DDR-5 d'hier là, je pense qu'on l'avait bien expliquée.

Q. **[43]** Comment faites-vous pour dire que la ligne à elle seule ne serait pas suffisante pour intégrer 197-R et 215-R si vous ne connaissez pas la réserve de capacité que peut apporter la ligne puisque, comme vous l'avez dit à la Régie : « Le Transporteur ne peut déterminer la quantité d'une éventuelle réserve de capacité permettant une intégration au réseau de production sans réaliser une étude d'intégration pour un projet de production précis. » Donc, vous nous dites : « Nous

n'avons pas réalisé l'étude d'intégration pour 215-R, ce n'est pas complété. Nous ne sommes donc pas capables de déterminer des réserves de capacité si nos études d'intégration ne sont pas terminées. » Donc, comment vous faites pour dire que la ligne à elle seule n'est pas suffisante si vous n'avez pas ces informations-là?

M. LUC MATTEAU :

R. Écoutez. On nous dit que l'étude n'était pas complétée, mais elle est débutée. Donc, on a déjà commencé les analyses préliminaires, comme on l'a dit dans notre preuve. Et quand on dit qu'on a fait des analyses préliminaires, c'est qu'on a fait des simulations dynamiques avec des réseaux où il y a la ligne, la demande 197-R, la demande 215-R, et pour respecter les critères de conception du réseau suite aux événements de Manic-Québec, il a fallu ajouter une plate-forme de compensation série parce que les critères n'étaient pas respectés.

Q. **[44]** C'était ma prochaine question. Vous avez référé à des analyses préliminaires dans votre témoignage, dans la réponse à la DDR numéro 1 de la Régie, est-ce que ces analyses préliminaires contiennent de l'information quant à la capacité de transit additionnelle où ce que la Régie a appelé,

dans sa question : « La réserve de capacité qui découlerait des solutions 1, 2 ou 3, proposées dans ce dossier?

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez. Je vais m'objecter à la question, puis je vais vous citer la décision D-2018-167 à l'appui de mon propos. C'est le paragraphe 61 de la décision où des questions étaient formées par NEMC pour, justement, sur ce sujet-là. Et la Régie a déclaré, à ce paragraphe là, que:

> Les questions de l'intervenante qui traitent de la capacité de réserve créée par la projet... C'était les questions 5.3, 5.5. Le Transporteur réfère notamment à la réponse à la question 4.1 de la DDR numéro 1 de la Régie. La Régie juge que le Transporteur a répondu de façon satisfaisante à cette question.

Alors, l'information qu'on vous a offert jusqu'à maintenant, c'est celle-ci. Vous avez déjà déterminé que c'était des sujets qui étaient à l'extérieur du périmètre, alors je vous soumets qu'on repose ou on tente d'aller dans un sens que vous avez déjà déterminé que les réponses offertes

étaient déjà suffisantes.

Me NICOLAS DUBÉ :

Si vous me le permettez...

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Pourriez-vous rappeler le paragraphe que vous lisiez?

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui. Vous êtes à la section 2.7.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Ce sont toutes les questions que vous avez analysées par rubrique sur... les questions relatives à la capacité future de transport. Le paragraphe 60, c'était les questions de NEMC. Et les réponses qu'on avait offertes à ce moment-là ont été rejetées. On a contesté... Les réponses qu'on a offertes ont été contestées par NEMC et nous mêmes, nous avons répondu et à ce moment-ci, dans cette décision-là, aux paragraphes 60, 61, vous vous êtes prononcé à l'égard des transits futurs où vous avez déclaré que le Transporteur avait répondu de façon satisfaisante, et à 61, que le Transporteur avait également répondu de façon satisfaisante quant aux questions liées à la

capacité de réseau.

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que... Je comprends, Maître Fréchette, merci. Je comprends que l'essentiel de ce que dit maître Fréchette, puis corrigez-moi là, c'est de ne pas répéter les questions auxquelles on a déjà répondu, auxquelles vous avez déjà réponse. Je pense que ça c'est raisonnable.

Maintenant, ici, là, je ne veux pas faire une comparaison entre votre question aujourd'hui puis la question que vous aviez posée. Simplement cette mise en garde là, donc...

Me NICOLAS DUBÉ :

Si vous me le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me NICOLAS DUBÉ :

Madame la Régisseur. La Régie a demandé, à la question 4.1 : « Veuillez préciser si le projet permet au Transporteur de dégager une réserve de capacité permettant une éventuelle intégration au réseau de la capacité de production. Si oui, veuillez chiffrer...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

(9 h 30)

Me NICOLAS DUBÉ :

... cette réserve de capacité. » Et là, en réponse, le Transporteur nous dit que la ligne à elle seule n'est pas suffisante pour intégrer les deux demandes. Donc, il nous dit : la ligne à elle seule n'a pas la capacité... la réserve de capacité suffisante pour intégrer les deux demandes, puis on n'est pas capable de la chiffrer de toute façon, parce qu'on n'a pas terminé l'étude d'intégration 215 R.

Moi, je leur demande : comment vous pouvez faire ça si vous ne connaissez pas la capacité? Mais là, on me dit : on a quand même fait des analyses préliminaires, c'est dans la réponse.

Donc, ma question est simple : êtes-vous en mesure de répondre, dans une certaine mesure, à la question que la Régie vous a demandée, sur la base de ces analyses préliminaires-là? Est-ce qu'on a un début de réponse, là, dans le témoignage du témoin du Transporteur? Et s'ils font cette affirmation-là, c'est qu'ils ont très certainement des données. C'est pas hors contexte, c'est directement en lien avec la question de la Régie.

Me YVES FRÉCHETTE :

On souhaiterait certainement tous que les études soient complétées, mais ce n'est pas le cas. La réponse qui est offerte par le Transporteur, c'est que les analyses préliminaires, tel qu'on l'a exprimé, donnent des résultats qui sont de la nature de ceux sur lesquels on a témoigné. Mais le témoignage, il est complet, là, les études ne sont pas complétées. Alors la séquence, quand les études sont complétées selon les Tarifs et conditions, elles sont remises au client, peu importe qui il soit. Pour sa prise de décision à l'égard de la demande de service qu'il fait. Alors à ce moment-ci, le Transporteur a été très transparent, on a fourni les premiers niveaux d'information pour que tout le monde ait la chance d'examiner, mais les analyses préliminaires, on ne les a pas données à nos clients encore. Parce qu'on attend le résultat complet de la réalisation de l'étude d'intégration, puisque c'est un cas de centrale.

Alors les éléments les plus probants qu'on pouvait avoir à l'égard des analyses préliminaires, ils ont été offerts en réponse aux demandes de renseignements et par le témoignage de monsieur Delourme et de monsieur Matteau.

Alors on peut forer cette question-là éternellement, là. Vous nous avez déjà indiqué que sur la capacité c'était un sujet qui était, à la limite, déjà répondu. Et les témoins ont déjà répondu au meilleur de leurs connaissances. Alors les questions, je les comprends, mais à ce moment-ci, la preuve que l'on a à vous offrir c'est celle-ci.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Fréchette, si on permettait aux témoins de répondre à la question, dans la mesure où ils ont l'information. Parce que ça traite définitivement de la ligne Micoua-Saguenay ici, qui va générer quand même une certaine augmentation de capacité de transit. Et puis on comprend qu'il y a une appréciation qui permet de dire donc, qu'il y aurait une compensation additionnelle qui serait nécessaire suite à l'intégration de ces deux projets-là. Donc, à la mesure de leurs connaissances puis d'où ils sont rendus dans leurs travaux.

Me YVES FRÉCHETTE :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, je vous remercie.

Me YVES FRÉCHETTE :

Dans l'état de la situation, je m'attends que ce soit un peu circulaire, c'est ce que je vous...

LA PRÉSIDENTE :

Bon, on va essayer de limiter les conversations circulaires. Donc, juste un essai, puis si on voit que ça ne donne rien, bien on va... on va procéder à la prochaine.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[45]** Je vais... je vais réitérer ma question. Moi, je ne demande pas d'obtenir les études ou les analyses en question. Ma question est la suivante : est-ce que les analyses préliminaires que vous avez effectuées contiennent des informations, des données quant à la capacité de transit additionnelle qui découlerait des solutions 1, 2 ou 3 proposées par le Transporteur, qui vous permettent de faire les affirmations que vous avez faites à la Régie en réponse à la question 4.1?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Je vais revenir sur le concept parce que je pense que c'est là où on a une incompréhension. Afin de savoir si le réseau est fiable et répond en termes de performance correctement à nos critères de conception, on n'a pas besoin de calculer une

capacité de transit. Ça se reflète mettons déjà dans... j'ai oublié l'article, excusez-moi, je... c'était la partie caviardée de... de votre rapport, 49, l'article 49 de votre rapport. Ça revient encore ici. Vous avez la prémisse que pour déterminer si notre réseau est fiable, j'ai besoin de calculer une capacité de transit. Puis si j'ai... si mon transit, il est inférieur à ma capacité de transit, alors je suis fiable. C'est pas comme ça qu'on travaille. On travaille à l'envers. On travaille en se disant : voilà ce que j'ai sur la table. Quelle est la performance de mon réseau, considérant ce que j'ai sur la table? Et si c'est pas rencontré, alors je renforce. Et je renforce avec le minimum requis pour y arriver.

Et là, quand je mets la compensation série, toutes les plateformes, là, oups, j'ai mon minimum requis. Puis je mets la ligne à côté, ça marche aussi. Je mets l'autre ligne, ça marche aussi. Puis là, quand je fais mon analyse économique, c'est là où je trouve que la ligne n'est plus rentable. Mais le minimum requis, il était défini, on le définit en termes d'équipements.

Alors après, qu'est-ce qu'on dit? C'est que quand on va mettre... on met la ligne par

compensation série. Puis là on dit : bon, je rajoute les VEC. Je regarde mes performances. Oh, ça marche. Très bien. Je remets SM-3 derrière, je refais mes analyses de critère, oups, ça ne remarche pas. De moins en moins quinze cents (1500), la même soupe, là, que d'habitude, là. On a encore un problème de performance. Donc là, on se dit : bien ce que j'ai sur la table est insuffisant pour rencontrer mes performances. Donc là, on dit : bien comment je peux faire pour renforcer? Bien là, on rajoute la compensation série sur la ligne Micoua-Saguenay et là on refait les calculs, et là ça marche.

(9 h 35)

Donc, ce qu'on vous dit, nous, là, c'est que l'exercice qu'on a fait, c'est ça qu'on... c'est ce qu'on décrit dans 4.1. On a regardé ce qu'il fallait comme minimum d'équipements pour y arriver.

La question de monsieur Dubé, elle est « bien, avec ce qu'il y a sur la table maintenant là, vous pouvez faire passer combien? » Je ne l'ai pas la réponse parce qu'on l'a expliqué là, on dit, ça dépend ce qu'il va y avoir derrière.

Ça va dépendre d'où est la demande, de sa nature, ça dépend d'un paquet d'affaires. Donc, je

ne l'ai pas la réponse parce que, pour déterminer ça, il faudrait que je sache est-ce qu'on parle de Muskrat Falls? Est-ce qu'on parle de Petit Mécatina? Est-ce qu'on parle de... Je ne sais pas moi, il y a plein d'options là qui vont toutes avoir une influence différente.

Alors, c'est là où à chaque fois là on revient sur cette notion de limites puis les gens perçoivent qu'avec ça on est capable de définir une performance du réseau en regardant ces limites-là. Mais, c'est toujours toujours beaucoup beaucoup plus complexe que cela. Et ça devient réducteur de vouloir faire des comparaisons de transit par rapport aux limites et on en oubli l'essentiel. Alors, c'est pour ça que dans la 4.1 il n'y en a pas de valeur, parce que je ne suis pas capable de vous le dire. Je ne suis pas capable de le savoir.

Ce que je peux vous dire, c'est que c'est insuffisant. Je suis obligé de remettre de l'argent. Puis je rappellerais que la Régie s'y est intéressée à cette interrogation puisqu'en DDR-3... DDR-4, excusez, elle est sous pli confidentiel, mais bon ce n'est pas grave là. Bien, « c'est pas grave », en DDR-4, pardon, question 7 de 1, on a eu l'occasion d'expliquer encore une fois qu'est-ce

que ça signifiait et donc on avait redonné des clarifications par rapport à ça.

Alors, les concepts sont complètement opposés, c'est pour ça qu'on a du mal à s'entendre là, mais c'est parce qu'on ne voit pas le problème de la même manière.

Q. **[46]** Donc, si je comprends bien votre réponse, en fonction des analyses préliminaires que vous avez faites, des simulations qui ont été mentionnées par votre collègue, le Transporteur n'a pas de valeur ou de chiffre quant à cette capacité de transit additionnelle là qui pourrait être générée par les trois solutions. Vous n'avez pas de chiffre, c'est ça?

R. On n'a pas de chiffre, c'est ça. Puis on n'en a pas plus produit dans le ...Revue puis, par contre, on est capable de vous dire que c'est insuffisant pour mettre SM-3 derrière. On est obligé de réinvestir sur une Compensation Série puis on est capable de vous dire que si on part sur le scénario Compensation Série, eh bien derrière, l'addition su le 197R et 215R, c'est insuffisant, il faut remettre de l'argent. Donc, on passe... on passe un seuil où les performances du réseau sont insuffisantes. Mais, ce seuil-là, il n'est pas

absolu là.

Hier, on l'a expliqué à de nombreuses reprises. C'est même pas... c'est le N-1-1500 qui est douloureux ici là. Et c'est les performances en dynamique de notre réseau à N-1-1500 qui sont douloureuses. Donc, c'est ça qu'il faut réussir à qualifier.

Q. **[47]** Toujours dans la DDR numéro 1 de la Régie, je vous réfère à la réponse à la question 10.1. Malheureusement, je n'ai pas pris la page en note, donc question 10.1.

Mme WAHIBA SALHI :

R. 26.

Q. **[48]** Merci. La DDR numéro 1 de la Régie, HQT-3, Document 1.1, la pièce B-0032. La Régie vous posait la question suivante quant à la solution 3 :

> Veuillez préciser de combien d'années serait différée la construction d'une nouvelle ligne, advenant le cas où la solution 3 était retenue [...]

En réponse, vous disiez :

> Si l'on considère, à titre d'exemple, que les demandes 197R et 215R se réalisent et constituent les prochains besoins, le Transporteur estime que

> les renforcements requis sur le réseau à 735 kV par ces deux demandes seraient les suivants [...]

et là on parle de 197R et de 215R.

> En considérant la mise en service de la demande 215R en 2025, tel que demandé par le Producteur, la mise en service de la ligne serait ainsi différée de seulement 3 ans.

Ma question est la suivante : si la Régie dans le présent dossier refuse la solution 1 et opte plutôt pour l'option Compensation Série, les coûts de raccordement liés au projet d'ajout de puissance, par exemple découlant de 215R, seront considérés comme un **investissement** en croissance et leurs coûts seront assumés par les clients derrière cette demande, donc HQP, vous êtes d'accord avec moi là-dessus, c'est ce que vous avez dit hier?

(9 h 40)

R. Je n'ai pas compris. Vous pouvez répéter **s'il vous plaît?**

Q. **[49]** Donc, si la Régie refuse la solution 1 mais opte pour la solution 3, je comprends de votre témoignage d'hier que lorsque l'accroissement de puissance de 215R va se réaliser, c'est le client

derrière cette demande qui va assumer les coûts en croissance des besoins de la clientèle?

R. Moi, je ne peux pas répondre à cette question. Écoutez, moi, j'ai un projet que je propose, là. Je n'envisage pas que la solution 3 aille de l'avant. Et j'envisage encore moins des scénarios déclencheurs payeurs basés sur cette hypothèse. Je n'envisage pas ce genre de chose.

Mme WAHIBA SALHI :

R. On a une politique d'ajout qui décrit de quelle façon les ajouts doivent être faits au réseau. Donc, définitivement, c'est dans cet encadrement-là que le Transporteur agit. Donc, aujourd'hui, ce déclencheur-là futur n'est pas encore un réel déclencheur. Donc, pour nous, on ne peut pas le considérer dans l'équation dans le projet actuellement à l'étude. On vous a donné des exemples, parce que des questions nous ont été posées, pour dire comment est-ce que le réseau se comporterait dans le futur avec l'ajout de ces... avec la matérialisation éventuelle de ces éléments-là. Mais pour le projet qui nous concerne aujourd'hui, ces éléments-là ne sont pas matériels. Ce n'est que des études qui sont sur nos bureaux. Mais il n'y a rien de signé là-dedans. Donc,

considérant les encadrements d'aujourd'hui, c'est définitivement pour nous la ligne Micoua-Saguenay qui est la solution techniquement et économiquement optimale.

Q. **[50]** Comme monsieur Delourme l'a dit hier, si on va avec la ligne, la compensation série qui sera ajoutée à la ligne suite à la réalisation de ces demandes-là sera assumée par les clients derrière ces ajouts-là au réseau?

R. On appliquera la politique d'ajout qui fait en sorte que c'est le déclencheur qui paie.

Q. **[51]** Donc, si on va avec la solution 3, bien, on va appliquer la politique d'ajout. Et si c'est la ligne qui doit faire en sorte d'acquérir l'accroissement de puissance, bien, c'est le client derrière cette demande-là qui va assumer les coûts.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Je mettrais une nuance entre... Moi, je suis très à l'aise de parler de performances techniques du réseau puis comment les choses vont s'empiler puis comment je vais assurer mes critères de conception. Ça, je n'ai pas de problème. Puis on a partagé ça avec vous hier en DDR 5. Et ça me fait plaisir d'expliquer ça. Là maintenant au niveau du financement. Le financement, là, la seule chose que

j'ai moi aujourd'hui, c'est que je demande un financement C-03 pour cette ligne, là. Donc je suis à gauche. Je suis à gauche. Et puis je vais empiler mes financements à gauche. Donc, je suis capable de vous dire qu'effectivement, la compensation série, là, une fois que mon projet est en place, là, bien, derrière le déclencheur, c'est bien de 215R.

Maintenant, là, je ne veux pas imaginer des scénarios de financement sur la solution 3. Ça, c'est autre chose. Pour moi ce n'est pas pareil. Parler de techniques, performances, de critères, c'est une chose. Mais parler d'imaginer des façons de financer qui sont, en tout cas, bizarres, là, je ne veux pas dire.

Mme WAHIBA SALHI :

R. En fait ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a des encadrements aujourd'hui. O.K. Puis c'est ces encadrements dans lesquels le projet a été proposé à la Régie. On a une politique d'ajout dûment approuvée par la Régie. Des questions, on a une Phase B à cette politique d'ajout. La Régie est en train d'étudier quelques éléments résiduels. On complète la Phase 1 par rapport à ce qui a été déjà fait depuis deux mille quatorze (2014) dans la politique d'ajout. Mais l'encadrement, pour nous,

est très clair. On traite nos demandes dans OASIS de façon séquentielle. Puis on trouve les solutions technico-économiques optimales à chaque fois qu'on fait des analyses lorsqu'on conçoit notre... lorsqu'on fait notre planification.

Donc, venir hypothétiquement dire quel serait le payeur dans une situation qui n'est pas la situation que l'on a devant nous est une question qui déborde notre politique d'ajout puis notre façon de planifier le réseau.

(9 h 45)

Q. **[52]** Merci. Il me reste quelques questions.

Est-ce que c'est à votre connaissance que dans le cadre de la procédure pour les demandes de services de transport point à point, l'article 19.3 des Tarifs et conditions, prévoit que le Transporteur agira avec diligence pour terminer l'étude d'impact sur le réseau dans un délai de cent vingts (120) jours?

M. BENOÎT DELOURME :

R. De mémoire, ça doit ressembler à ça. Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je ne veux pas m'objecter là au stade où on en est, mais je vais remettre, si vous me le permettez l'article du Tarif et conditions. Je vais lui

donner, il n'est pas... C'est ma copie, Maître Dubé.

Me NICOLAS DUBÉ :

Je n'ai pas de problème.

Me YVES FRÉCHETTE :

Elle n'est que surlignée, elle n'est pas...

Me NICOLAS DUBÉ :

C'est ma seule question par rapport aux Tarifs et conditions.

Q. **[53]** Donc, dans le cadre d'une procédure pour une demande de service de transport point à point, est-ce que c'est à votre connaissance que ce que les Tarifs et conditions prévoient c'est que le Transporteur agira avec diligence pour terminer l'étude d'impacts sur le réseau dans un délai de cent vingts (120) jours?

R. Alors, on fait le mieux avec ce qu'on a, effectivement.

Q. **[54]** Habituellement, quel est le délai usuel pour la réalisation de telles études d'impact? Si vous avez la réponse là.

R. En fait, ça dépend de ce qu'on a dans la liste Oasis. La problématique de la liste Oasis qui impose une séquencialité, fait qu'on ne peut pas démarrer certaines études avant d'avoir complété

les précédentes. Donc, la réalisation en tant que telle de l'étude, quand j'ai le go pour la démarrer, bien, peut-être... cent vingts (120) jours, on a du mal à rentrer dans cent vingts (120) jours là, je vais vous dire là, vu que c'est complexe là. En général, on est plutôt autour de six mois là, dépendamment de la complexité là. Six mois, neuf mois, ça peut même aller à un an. On a déjà eu des trucs très complexes là qui ont même... et qui se sont étirés encore plus que ça. Alors, je vous dirais que ça dépend de la difficulté de l'étude. Il y a deux paramètres. Ça dépend de la difficulté de l'étude puis ça dépend de quand est-ce que j'ai la capacité de la commencer dans la mesure que je dois respecter la séquencialité d'Oasis. Donc, je dois avoir fini une première étude, je vais avoir le déclencheur. Là, je vais avoir identifié les renforcements réseau principal qui a besoin pour la première demande. Là, après ça, je fais ma deuxième demande. Là, je l'empile. Donc là, elle, elle va reperturber le réseau, je vais devoir ajouter de nouveau du renforcement puis après je fais la suivante et ainsi de suite. Puis c'est bien important de les faire en séquence, parce que chaque demande va être associée avec un

renforcement réseau principal qui va lui appartenir. Et donc, ça c'est... Bien, le fameux déclencheur-payeur, ça déclenche le besoin, il en devient le payeur, on les empile. Puis quand on fait ça, bien, c'est bien important d'avoir l'état du réseau à chacune des étapes parce que ça, c'est la nouvelle référence.

Puis là, assez contextuellement, on se rappelle qu'il y a eu beaucoup de demandes autour... beaucoup d'appétit autour du contrat pour le Massachusets pour de l'énergie. Et donc, il y a eu de nombreuses demandes qui ont été rentrées par rapport à ça, puis il y a eu quelques demandes qui sont sorties. Donc, nous là, quand on fait ça, c'est qu'on analyse l'empilement, « choup, choup, choup, choup », puis là, bien, on se retrouve à un niveau où on est prêt à répondre aux suivantes. Mais là, si jamais les demandes se retirent ou si les gens annulent leurs demandes, bien là tout ce morceau-là d'analyses qui sont dans mon réseau futur, il faut les enlever puis il faut repartir de la suivante. Donc, si jamais... C'est tout un morceau qui s'en va puis c'est le dernier, bien ça va bien, on revient au truc avant. Mais si c'est une partie intermédiaire là, comme la crème du

gâteau aux carottes, le milieu qu'on enlève là, bien il faut recalculer les affaires.

Donc, là ça fait toute l'année dernière et puis une partie de cette année là qu'on est là-dessus là à rattraper le fait que notre liste Oasis, elle a beaucoup, elle a beaucoup bougé.

Donc, là on est à peine prêt pour commencer à étudier, commencer à démarrer correctement, avec les bonnes hypothèses, propres, propres, propres là, l'analyse de SM-3. C'est pour ça qu'on vous parle d'études préliminaires, et caetera là. Tout le monde à de l'appétit pour de l'information, on fait ce qu'on peut pour vous en fournir, mais l'analyse propre, propre, propre, avec un réseau propre, bien c'est à peine maintenant qu'on l'a pour pouvoir faire une étude cohérente. C'est compliqué la liste Oasis là. La séquencialité là impose... Et le respect du déclencheur-payeur fait en sorte qu'il faut prendre son temps pour faire les bonnes affaires.

Q. **[55]** Vous devancez mes questions, Monsieur Delourme, et c'est bien. J'en étais justement à 215-R. La demande a été déposée le vingt-sept (27) octobre deux mille dix-sept (2017). Donc, ça fait quatorze (14) mois depuis, un peu plus de quatorze

(14) mois depuis et on n'a toujours pas d'étude d'impact. Est-ce que c'est un délai qui est raisonnable, selon le Transporteur, ça, quatorze (14), quinze (15) mois?

(9 h 50)

R. Bien. On est clairement... Écoutez. Là, moi, la relation client, c'est quelque chose que je respecte beaucoup et il n'est pas content.

Q. **[56]** O.K. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire que cette étude d'impact serait très très pertinente dans le cadre des déterminations que la Régie a offertes dans le présente dossier?

R. Écoutez, moi, là, peu importe SM-3 pas SM-3, de toute façon, j'en ai besoin du projet, j'en ai besoin là et indépendamment de lui. Donc, ma décision, je suis déjà capable de la prendre.

Aujourd'hui, ce qu'on vous dit c'est que ça nous donne une perspective mais aujourd'hui, j'en ai déjà besoin maintenant et indépendamment de lui.

Q. **[57]** Prenons un cas de figure. Si l'étude d'impact est complétée avant que la Régie rende sa décision dans le présent dossier et si le client derrière la demande, en l'occurrence HQP, signe la convention d'étude d'avant-projet avant que la Régie rende sa décision dans le présent dossier, je comprends,

basé sur votre témoignage d'hier, que vous allez considérer SM-3 comme étant un projet sérieux. C'est bien ça?

R. Il sera... il sera considéré dans les études pour... pour aller de l'avant, s'il va de l'avant, s'il va de l'avant.

Q. **[58]** Comme vous l'avez dit dans le cadre du dossier de la Romaine, vous aviez... l'avant-projet venait de débuter, vous l'aviez considéré comme un projet sérieux, une partie avait donc été allouée en croissance des besoins de la clientèle. C'est bien ça?

R. Est-ce que vous pouvez répéter votre question? Parce qu'effectivement, tous les... tous les renforcements associés à Romaine c'est de la croissance. Ça c'est clair.

Q. **[59]** Bon.

R. Ça, on l'a déjà dit, ça avait été déterminé dans le dossier à la Régie en deux mille dix (2010).

Q. **[60]** Ma question est la suivante : si l'étude d'impact est complétée avant que la Régie rende sa décision et que HQP signe la convention d'avant-projet, vous m'avez dit : « Effectivement, nous allons considérer SM-3 comme un projet sérieux »...

R. Excusez-moi, il m'a parlé en même temps que vous. Je suis désolé.

Q. **[61]** Je reprends. Si l'étude d'impact est complétée avant que la Régie rende sa décision et si HQP signe la convention d'étude d'avant-projet avant que la Régie rende également sa décision, je comprends que vous allez considérer, basé sur votre témoignage d'hier, SM-3 comme étant un projet sérieux. C'est bien ça?

R. Oui.

Q. **[62]** Parfait. Si SM-3 est un projet sérieux, est-ce que ça change la donne dans le présent dossier? Donc là, vous présentez la ligne Micoua-Saguenay, est-ce que vous auriez présenté la ligne Micoua-Saguenay comme étant un investissement cent pour cent (100 %) fiabilité?

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, je vais m'objecter à la question. J'ai laissé aller là jusqu'à un certain point. Ce sont des questions de nature hypothétique, des questions qui sont liées à des engagements de tiers. Le témoignage est prégnant à l'égard des témoins du Transporteur à l'effet que le besoin est maintenant, que les difficultés de fiabilité sont maintenant, que les déclencheurs du projet sont

tout à fait identifiés, alors... et c'est tout à fait mentionné aussi, on a été très clair en témoignages à l'effet qu'on ne peut pas présumer pour déterminer des solutions sur la base d'engagements hypothétiques et de clients.

Alors, les réponses, elles sont telles qu'elles sont. Alors, on ne peut pas commencer à questionner TransÉnergie sur qu'est-ce que sera le futur si le futur se réalise. Écoutez, moi, j'aimerais ça travailler avec monsieur Warren Buffett à Berkshire, je serais certainement multi millionnaire, je ne sais pas devant vous aujourd'hui. Toute personne qui est capable de lire le futur aura certainement un avantage sur nous, pauvres mortels d'aujourd'hui, mais ce n'est pas pertinent pour les fins de l'analyse du présent projet. Il faut analyser celui-ci sur la base des faits et non pas sur des éléments hypothétiques qui pourraient ou ne pas se réaliser. Et les faits c'est un écrasement de la prévision de la demande, et je rappelle les témoignages qui ont été rendus, équivalant à un clone d'Alouette, soit mille mégawatts (1 000 MW) et c'est ça qu'on a avec deux problématiques sur le corridor Manic-Québec. Alors, avec respect, ces questions hypothétiques-là

relèvent d'une nature tout à fait étrangère au présent projet.

Lorsque... Si ces projets-là se matérialisent, soit le Parc éolien Lévesque, soit le SM-3, si ces projets-là se réalisent et qu'ils résultent en des projets d'investissement structurant sur le réseau, on va se présenter ici, à la Régie, en application du cadre réglementaire, la Régie pourra apprécier les projets et les éléments liés soit à la politique d'ajouts ou soit aux tarifs et conditions qui vont s'y appliquer. (9 h 55)

Alors, avec respect je vous soumets que ces questions hypothétiques-là ne sont pas pertinentes à l'égard du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Fréchette. Je pense que dans votre séquence de planification hier on a parlé de l'intégration éventuelle de OASIS-215R. Je comprends que c'est hypothétique, je comprends qu'on ne sait pas si ce projet-là va procéder, mais il y a suffisamment de possibilités pour que vous jugiez vous-même pertinent de le mentionner. Ici on voyait, pour OASIS-215R, que l'étude a débuté en octobre deux mille dix-sept (2017), donc ça fait

quand même plus qu'un an que l'étude a débuté. Mais par souci de transparence, je comprends que ce qui n'existe pas, ce qui ne fait pas partie... ce qui n'est pas rendu à l'avant-projet, ça ne fait pas partie. Mais ici, quand même la réalisation de ce projet-là va avoir un impact tarifaire. L'impact tarifaire, ça fait partie du cadre d'analyse du dossier.

Me YVES FRÉCHETTE :

Du présent projet, on parle, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Du présent projet. Donc... donc ça, le 215R, c'est un projet qui a quand même une probabilité suffisamment grande de se réaliser pour qu'on juge pertinent de l'inclure dans une séquence présentant les déclencheurs du projet. Si l'information est disponible, par souci de transparence, je ne vois pas le mal, là, à la partager.

Me YVES FRÉCHETTE :

Mais la question... l'information pertinente, Madame la Présidente, je ne veux pas avoir un échange avec vous...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

... mais l'information pertinente, ce que je vous soumets, on l'a fournie. La question de mon collègue c'est : hypothétiquement, si telle, telle, telle chose se réalise. Écoutez, je vous soumets que ça a une valeur toute relative, qu'est-ce que la Régie pourrait rendre une décision sur des situations hypothétiques dont le risque d'occurrence, personne ici dans la salle n'est en mesure de le quantifier ou qualifier, parce qu'il appartient à un tiers. Alors que vous êtes face à une présentation d'un projet avec des déclencheurs actuels. Alors, moi, si vous voulez recevoir des questions, vous allez recevoir des questions hypothétiques et des réponses hypothétiques, on s'en remet à vous, mais encore une fois toute la pertinence... ça m'apparaît, à l'égard de la pertinence, comment la Régie pourrait-elle se positionner dans une décision finale? Et on apprécie toujours la pertinence par rapport au fardeau de preuve et par rapport à ce qui était démontré à l'égard du cadre réglementaire lié au projet. Alors comment ces éléments-là, qui sont tout à fait hypothétiques et liés à l'engagement de tiers, peuvent-ils... par exemple, le parc éolien

de Lévesque, comment on peut déterminer que ça, ça peut être discriminant dans le cadre du projet?

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, je vais permettre la question.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vous laisse.

LA PRÉSIDENTE :

Je la trouve intéressante.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

Mais je comprends votre mise en garde par rapport au fait que ce soit un contexte tout à fait hypothétique.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien, je vous remercie.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[63]** Vous avez bien compris le sens de ma question. On vous le plaidera, Madame la Régisseur. Simplement deux dernières questions et ça va clore mon contre-interrogatoire. Monsieur Dagenais, je crois vous avoir entendu dire hier que vous étiez présent dans le processus du BAPE.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. C'est exact.

Q. **[64]** Donc, je vais vous référer à un document qui est l'« Étude d'impact sur l'environnement réalisée par Hydro-Québec dans le cadre de la ligne Micoua-Saguenay ». Madame la Greffière, combien de copies du document souhaitez-vous avoir, trois? La cote, ça va être C-NEMC-0034. Vous pouvez voir à la rubrique 3.3 :

> Le coût global de réalisation du projet à la ligne à sept cent trente-cinq (735 kV) Micoua-Saguenay est estimé à six cent quatre-vingt-dix virgule six millions (690,6 M).

Je veux simplement comprendre la différence entre le... et ça, ce document-là a été déposé en mai deux mille dix-huit (2018), je veux comprendre la différence entre le six cent quatre-vingt-dix virgule six (690,6 M) pour le coût en investissement du projet, versus le cent quatre-vingt-cinq virgule sept... cinq cent quatre-vingt-cinq virgule sept millions (585,7 M) des coûts en investissement présentés dans le cadre du présent dossier.

C-NEMC-0034 : Document intitulé : « Étude d'impact sur l'environnement

réalisée par Hydro-Québec dans le cadre de la ligne à 735 kV Micoua-Saguenay »

(10 h)

Je veux comprendre la différence pourquoi dans le dossier du BAPE, six cent quatre-vingt-dix millions (690 M$) ont été présentés en **investissements** versus dans le présent dossier au mois d'août cinq cent quatre-vingt-cinq virgule sept millions (585,7 M$) ont été présentés. Qu'est-ce qui explique la différence de plus de cent millions (100 M$)?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Le cinq cent quatre-vingt-cinq (585 M$), vous faites référence à quelle valeur?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. Est-ce que c'est celle qu'on présente à l'écran?

Q. **[65]** Oui, c'est exactement ça.

R. Donc à l'analyse économique. Bon. Ça, c'est un coût actualisé, donc en dollars deux mille dix-huit (2018), à partir d'un flux de dépenses qui s'étend de deux mille dix-huit (2018) jusqu'en deux mille vingt-deux (2022), les **investissements** nécessaires pour la ligne Micoua-Saguenay.

Q. **[66]** Versus le six cent quatre-vingt-dix millions

(690 M$) ne serait pas un coût actualisé. Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

R. Le six cent quatre-vingt-dix millions (690 M$), c'est des dollars de réalisations.

Me NICOLAS DUBÉ :

Madame le Régisseur, mon collègue me parlait, j'avais compris que vous aviez accueilli l'objection de mon confrère, mais il semble me dire que vous avez accueilli ma question plutôt par rapport à la question hypothétique. Donc, si vous me permettez, je vais poser la question.

LA PRÉSIDENTE :

Je croyais que vous alliez le plaider.

Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[67]** Donc je reviens à ma question. Je comprends, Monsieur Delourme, que si vous considérez SM-3 comme étant un projet sérieux pour les raisons que j'ai mentionnées avant que la Régie rende sa décision, bien, si on opte pour la solution 3 et que c'est la ligne Micoua qui est nécessaire pour accueillir l'accroissement de production découlant de SM-3, ça va être un investissement en croissance?

R. A priori, si jamais SM-3 allait de l'avant, l'étude d'impact qu'on remettrait à notre client aurait

comme équipement requis pour renforcer le réseau principal l'ajout d'une compensation série sur Micoua-Saguenay, tel qu'on l'a expliqué en DDR 4 de la Régie, plus un paquet d'autres affaires. D'accord. On s'entend? Parce qu'on focusse là-dessus. Mais il y a un paquet d'autres trucs qui viendraient avec. Donc, là, la compensation série supplémentaire sur Micoua-Saguenay serait allouée en croissance.

Q. **[68]** Parfait. Ça, c'est si la Régie accueille la solution 1. Si la Régie accueille la solution 3, l'équipement requis serait, vous avez dit hier, si c'est la solution 3, l'équipement requis va être la ligne Micoua-Saguenay avec quelques équipements en compensation série? Donc, ce serait ces ajouts-là qui tomberaient en croissance?

Mme WAHIBA SALHI :

R. Donc, la prémisse de votre question, c'est de prendre une hypothèse sur ce que la décision de la Régie va nous énoncer, c'est ça?

Q. **[69]** C'est parce que vous me dites... Vous aussi vous prenez une hypothèse. Vous prenez comme hypothèse que la Régie va accueillir la solution 1. Je comprends du témoignage de monsieur Delourme que si la solution 1 est acceptée, l'investissement en

croissance va être la compensation série sur la ligne. Moi, je vous pose la même question. Si on prend comme hypothèse que c'est la solution 3 qui va être retenue, je comprends que les ajouts qui vont être requis au réseau vont être la ligne avec la compensation série. Et logiquement basé sur ce que monsieur Delourme a mentionné, ces investissements-là vont tomber en croissance si je suis le raisonnement, c'est bien ça que je dois comprendre?

(10 h 05)

R. En fait, si on revient sur un exemple complètement théorique parce que je pense que prendre des hypothèses sur ce que la Régie va décider dans le projet, nous, on est dans une situation où on demande à la Régie d'approuver notre projet, c'est-à-dire la ligne Micoua-Saguenay. Donc, quand on vous dit que ça prendrait une compensation série pour intégrer potentiellement, si ça se concrétise bien évidemment, puis là je mets encore un « si » parce qu'on ne sait pas si le projet va aller de l'avant pour SM-3. Mais là, on vous dit qu'avec l'ajout de cet... avec cet ajout-là et notre projet, parce que c'est ça que, nous, on a regardé, bien il se pourrait qu'il y ait de la Compensation

Série parce qu'il se pourrait que le projet se réalise comme il se pourrait que le projet ne se réalise pas.

Si on prenait un cas complètement hypothétique puis on remet à zéro les pendules, c'est-à-dire qu'on serait dans une situation aujourd'hui où on n'a pas de projet du tout puis qu'on ait SM-3 qui arrive. Définitivement, s'il n'y a rien autour dans la loupe puis que tout le réseau a été planifié puis qu'il n'y a rien d'autre, c'est clair que SM-3 serait en croissance. C'est un ajout de production d'un producteur qui nous aurait fait cette demande-là. Donc, la réponse théorique serait celle-là.

Q. **[70]** La réponse théorique serait : si on opte pour la solution 3 et SM-3 rentre, SM-3 va être en croissance?

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, je vais m'objecter à la poursuite de ces lignes de questions-là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je pense qu'on a vraiment fait le tour. La Régie...

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que vous avez obtenu votre réponse, Maître Dubé.

Me YVES FRÉCHETTE :

Le cadre réglementaire est très clair. La Régie, on présente un...

Me NICOLAS DUBÉ :

C'est beau, Maître Fréchette...

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, mais on présente un projet. C'est parce qu'on part sur toutes sortes de prémisses. On présente un projet pour autorisation à la Régie. On ne peut pas prendre une solution 3 puis dire « la Régie va choisir une solution en lieu et place du Transporteur. » Ce n'est pas le cadre réglementaire. C'est à...

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Je suis d'accord avec vous.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, l'objection de maître Fréchette est accueillie.

Me NICOLAS DUBÉ :

Ça va compléter mes questions. Je vous remercie,

Madame la Régisseur.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Maître Dubé. Est-ce que... Donc, voulez-vous en profiter pour prendre une courte pause avant de procéder au prochain? Donc, je vous propose deux options, dix (10) minutes ou quinze (15) minutes? Dix (10) minutes!

Alors là, il est... bien, regardez, on va couper la poire en deux comme on dit là. Donc, on va... il n'est pas tout à fait et dix, on va revenir à et vingt (10 h 20), ça va nous faire à peu près douze (12) minutes. Ça vous va? D'accord.

SUSPENSION

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Maître Cadrin.

Me STEVE CADRIN :

On est prêt.

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

Merci.

Q. **[71]** Alors, bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Nous allons reprendre le contre-interrogatoire dans la portion publique maintenant de notre contre-interrogatoire. Et je vais revenir sur ce que nous

avons dit hier, mais sans révéler d'informations privées, pas « privées », mais confidentielles. Je vous le dis d'avance là, alors... parce que ma première phrase commence par « hier, nous avons dit telle chose ». Alors, je vous le dis tout de suite.

Nous avons parlé de puissance disponible à la pointe, hier ensemble. Vous en avez parlé en matinée de façon publique. On en a parlé en après-midi plus longuement. Vous nous avez dit notamment que la puissance disponible à la pointe de la centrale Outardes-4 utilisée pour la planification du projet, selon ce que vous nous avez expliqué en matinée publiquement, c'était de sept cent vingt mégawatts (720 MW) et celle de la centrale Jean-Lesage (Manic-2) était de mille cent trente mégawatts (1130 MW), des valeurs que vous avez données en matinée de façon publique. On s'entend là-dessus? C'est la puissance disponible à la pointe que vous avez utilisée pour la planification du projet?

M. LUC MATTEAU :

R. Oui.

Q. **[72]** Absolument. Question : d'où avez-vous pris les puissances disponibles de l'ensemble de toutes les centrales à la pointe pour votre étude de

planification du projet? Quelles sources?

R. C'est des valeurs qui nous sont fournies par le Producteur et qui sont notamment enchâssées là par une norme, la MOD-32, qui demande au Producteur de nous transmettre régulièrement les valeurs de ses puissances à la pointe.

Q. **[73]** Est-ce qu'on doit comprendre que la prévision de la production disponible que vous utilisez date de deux mille treize (2013), tout comme la prévision de la demande sur la Côte-Nord?

R. On a utilisé en deux mille treize (2013) les données les plus récentes qu'on avait de disponibles. Données qui sont d'ailleurs toujours valides aujourd'hui parce qu'il n'y a pas... les puissances n'ont pas changé depuis deux mille treize (2013).

Q. **[74]** Ah! Merci. C'est beau. Parce que j'ai vu que vous aviez un commentaire, c'est pour ça que je vous laissais compléter la réponse, il n'y a pas de souci. Donc, c'est des données de deux mille treize (2013) essentiellement, c'est ce que... bien, ce que vous aviez de connu en deux mille treize (2013)?

R. C'est ce qu'on avait de connu en deux mille treize (2013), effectivement.

(10 h 21)

Q. **[75]** Mais, c'est pas nécessairement des données de deux mille treize (2013) comme telles? Parce que vous dites « ça n'a pas changé depuis », mais est-ce que les données étaient des données qui avaient été mises à jour, renouvelées en deux mille treize (2013) ou c'étaient des données qui déjà dataient d'un certain temps?

R. Là, je ne peux pas vous confirmer de quelle années elles venaient, là, c'est les... mais je confirme que c'est les données les plus récentes qu'on avait du Producteur.

Q. **[76]** D'accord. Merci. Dans la présentation d'hier à la pièce B-0085, HQT-5, Document 1, mais à la page 19 s'il vous plaît. Je vous utilise, je m'excuse. Je vais prendre le côté là. Merci beaucoup. C'est gentil. Bon. À la deuxième flèche que l'on voit sur le côté gauche de la diapositive 19, vous dites que le facteur de charge zéro virgule six (0,6) représentait, selon vous, une « faible utilisation du corridor Manic-Québec ». Sur quoi basez-vous cette affirmation?

R. Bien en fait, physiquement, on s'attend à ce que le facteur de charge du corridor Manic-Québec varie selon l'utilisation que le Producteur fait des

centrales, donc nécessairement ça va dépendre de la quantité d'eau disponible dans les réservoirs.

Q. **[77]** Mais vous prenez le chiffre de quel endroit, là, le zéro virgule six (0,6) alors?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. En fait, c'est des données qui sont développées selon notre expérience. On a regardé le réseau deux mille dix-sept (2017) ajusté, donc on a regardé les pertes qu'il y avait là-dessus, on voulait arriver donc avec un facteur de charge qui était réaliste. Il s'agit d'une analyse de sensibilité. Donc, on considère que le point six (0,6) nous offre une perspective tout à fait réaliste de l'utilisation du corridor Manic-Québec.

Q. **[78]** Merci pour la réponse. Vous avez parlé hier à quelques reprises que ce facteur de charge de zéro virgule six (0,6) représentait une sécheresse sur la Côte-Nord. C'est la première fois qu'on voyait cette notion dans le dossier, dans le présent dossier. La première question que j'aurais à vous poser : dans l'hydraulicité normale, quel serait le facteur de charge de la production de la Côte-Nord?

R. Bien normalement, confirmé par le réseau deux mille dix-sept (2017) ajusté, on s'attendrait à un facteur de charge de point sept (0,7). C'est pour

cette raison, là, qu'on... qu'on considère que c'est le point central de notre analyse de sensibilité et celui qui est utilisé en preuve. Maintenant, le terme « sécheresse » était peut-être un peu fort. On s'entend où on veut dire que c'est une situation moins turbinée d'eau sur la Côte-Nord, pour toutes sortes de raison d'hydraulicité, en effet.

Q. **[79]** D'accord. Et pour les fins de votre analyse de deux mille dix-sept (2017), là, pour aller dans votre réponse, quel était le facteur de charge que vous avez pris?

R. L'analyse du réseau...

Q. **[80]** Vous constatez quel facteur de charge, je m'excuse.

R. L'analyse du réseau deux mille dix-sept (2017) ajusté, de la façon que ça fonctionne, n'a pas besoin d'un facteur de charge. C'est justement là toute son... toute son importance et toute sa pertinence. Parce que cette analyse-là est faite avec huit mille sept cent soixante (8760) réseaux horaire, donc on n'a pas besoin de calculer les gigawattheures avec une approximation polynomiale, comme l'analyse qu'on a présentée en preuve. Donc, c'est justement là toute la pertinence de cette

analyse-là, pour valider les autres qui sont, elles, des estimations qui utilisent un facteur de charge.

(10 h 26)

Q. **[81]** Peut-être que je vous ai mal posé la question, puis je m'en excuse si c'est le cas, là, mais vous nous dites que vous avez validé le zéro virgule sept (0,7) avec votre étude de deux mille dix-sept (2017). Alors, la question que je vous pose c'est : comment vous pouvez nous dire..., quelle valeur avez-vous déterminée pour nous dire que c'est ça, pour en venir à cette conclusion-là?

R. Bien, en fait, le point 7, on l'avait avant de faire l'analyse du réseau deux mille dix-sept (2017) ajusté.

Q. **[82]** C'est ça.

R. Le point 7 c'est celui qu'on utilise dans les dossiers qu'on remet à la Régie de l'énergie qui ont rapport au réseau de transport principal. Donc, il était là bien avant le réseau deux mille dix-sept (2017) ajusté mais le réseau... En fait, c'est une approximation des pertes sauf que ce qu'on a validé c'est la valeur globale des pertes électriques avec le réseau deux mille dix-sept (2017) ajusté. Donc, le réseau deux mille dix-sept

(2017) ajusté ne me donnera pas un facteur de charge.

D'ailleurs, si vous essayez d'en calculer un avec... avec les données qu'on a fournies, vous vous apercevrez que c'est pas... c'est pas pertinent de le faire. C'est pas une approximation, c'est vraiment basé sur un écoulement de puissance vécu donc en deux mille dix-sept (2017).

Et de plus, cette analyse-là nous montre qu'en analyse de sensibilité, on arrive tout juste en-dessous des valeurs de pertes qu'on a dans la preuve, ce qui est attendu puisque c'est un... un écoulement de puissance qui date de deux mille dix-sept (2017) et donc qui est nécessairement moins élevé que celui qui est prévu à la mise en service du projet en deux mille vingt-deux (2022).

Q. **[83]** Merci. On a parlé aussi hier de l'utilisation temporaire de l'automatisme RPTC à compter de janvier deux mille dix-huit (2018), on sait que vous avez utilisé l'automatisme un certain nombre d'heures à l'hiver deux mille dix-huit (2018) pour permettre d'augmenter la limite de transit mais pour bien comprendre le besoin, qu'est-ce qui serait arrivé si l'exploitant n'avait pas eu cet automatisme temporaire?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Bien, il aurait été contraint dans son exploitation, il aurait été obligé de demander des dispatchs différents pour réussir à rentrer dans ses limites. Ça c'est du détail d'exploitation là, on sort de... on sort de mes... de mon expertise.

Q. **[84]** Vous ne savez pas ce qu'il aurait fait particulièrement pour rencontrer la problématique s'il n'y avait pas cet automatisme temporaire-là? Vous ne savez pas les solutions qu'il aurait mises en place?

R. Bien, comme je viens de vous dire, il aurait été obligé de demander des dispatchs différents et après ça, les dispatchs différents, ils sont pris par les clients. Donc là, le détail exact de quel client va bouger quoi, ce qu'on sait c'est que c'est tout le monde qui doit bouger pour que ça marche.

Q. **[85]** Au lieu de l'automatisme temporaire, est-ce que l'ajout compensation série aurait pu régler le problème? Pour deux mille dix-huit (2018), j'entends là, bien sûr.

R. Vous voulez dire la solution trois? Déployer la solution trois?

Q. **[86]** Mais simplement, je vous pose la question, la

solution trois prévoit la compensation série pour un certain nombre pour couvrir un horizon deux mille vingt (2020), deux mille vingt et un (2021), là, on est en deux mille dix-huit (2018), on regarde les besoins deux mille dix-huit (2018), est-ce qu'une compensation série aurait pu prendre place... en lieu et place de l'automatisme RPTC?

R. Bien, nous, on aurait aimé avoir la ligne là, tout de suite là.

Q. **[87]** Oui.

R. Donc, quand on dit qu'il faut dès maintenant c'est que, c'est ça, on est serré dès maintenant. On aurait préféré avoir la ligne en service dès aujourd'hui donc pour justement avoir un réseau qui fonctionne et puis que l'exploitant puisse avoir la place requise pour travailler.

Q. **[88]** Donc, est-ce que la compensation...

M. LUC MATTEAU :

Si je peux...

Q. **[89]** Excusez-moi, allez-y. Complétez.

R. Si je peux compléter ce que mon collègue vient de dire, autrement dit pour respecter les critères de conception du réseau, ça aurait pris l'entièreté du scénario de compensation série en deux mille dix-huit (2018). L'automatisme temporaire c'est une

dérogation aux critères qu'on accepte en attendant que le projet se réalise. Donc, nous, comme c'est... c'est la ligne qu'on a parti comme avant-projet et c'est la ligne dont on demande l'autorisation aujourd'hui mais ça aurait pris tout le scénario de compensation série pour atteindre le respect des critères de conception.

Q. **[90]** Ce qu'on essaie d'établir puis essayer de voir avec vous c'est quel a été l'impact du RPTC, on le sait, on nommera pas de chiffre là, on s'entend ici, il a permis d'augmenter la limite de transit ou la capacité de transit d'un certain montant là qu'on ne regardera pas, puis la question que je vous posais puis peut-être que je reviens sur le même sujet pour avoir la réponse plus précise, combien de compensations série seraient... auraient été requises pour pouvoir atteindre le même effet que ce que vous avez eu avec l'automatisme RPTC en deux mille dix-huit (2018)?

(10 h 31)

M. BENOÎT DELOURME :

R. Ah! O.K. Bien là, c'est différent. L'automatisme RPTC, il ne comble pas l'entièreté du besoin. Il ne permet pas de ramener tout, il permet juste de donner un peu d'air. C'est ça qu'il faut

comprendre. Il permet de se donner ce... hum...

Q. **[91]** Oui. Il donne X...

R. Il permet de donner de l'air, mais il ne permet pas de tout faire.

Q. **[92]** Non, mais moi, je n'ai pas la réponse technique pour... puis la donnée X, on ne donnera pas rien, l'air dont vous parlez, pour le même air là, toutes choses étant égales par ailleurs, une compensation série, admettons en deux mille dix-huit (2018) là, c'était ça qu'on avait regardé. Alors, pour avoir le même air là, que pour le RPTC, créé par le RPTC ça aurait... combien de compensation en série était nécessaire? Combien de compensateurs série étaient nécessaires, excusez.

R. On n'a pas évalué ça là. On n'a pas évalué ça.

Q. **[93]** Il ne faut pas oublier que...

R. Avec l'usage de l'automatisme temporaire, l'événement de M-1-1500, il ne passe toujours pas là. Il ne passe toujours pas là.

Q. **[94]** Mais la question que je vous... Je comprends, vous avez cet argument-là puis c'est correct là. Ce que je vous pose comme question, j'essaie de trouver une équivalence en compensation série à ce qu'a donné le RPTC, sans jamais nommé le chiffre là, depuis tantôt on fait ça là. Alors, l'air

généré ou la souplesse additionnelle générée par le RPTC, si on veut le transposer en compensation série, ça prend combien de compensateurs série?

M. LUC MATTEAU :

R. Écoutez. Ce ne sont pas des solutions qui peuvent se comparer parce que l'automatisme temporaire, on s'en sert temporairement, en dérogation à nos critères. Donc, c'est un scénario qu'on n'a pas évalué et ça ne se compare pas entre eux là. On ne peut pas déterminer... Comme je vous le disais, quand on fait nos études, on regarde le respect des critères de conception du réseau, on n'évalue pas les gains en capacité que fournissent nos équipements, on évalue que ça respecte les critères de conception. Donc, on ne peut pas vous dire, on ne peut pas vous la donner la réponse, ça ne se compare pas. Et c'est une situation complètement hypothétique. Donc, nous, ce qu'on vous dit, c'est que ça prend l'entièreté du scénario de compensation série pour respecter les critères de conception.

Q. **[95]** Donc, si je résume votre réponse, avec le six, compensations série, ça vous prend ça en deux mille dix-huit (2018). Donc, pour l'Hiver deux mille dix-huit (2018), puis l'hiver qu'on est en train de

vivre en ce moment, ce que vous nous dites c'est que le réseau n'est pas fiable? Il ne respecte pas les critères de fiabilité? C'est ce que je devrais plutôt dire, je m'excuse là, je ne veux pas semer la panique autour de moi.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Je vais revenir sur la présentation du début « Exploitation-Planification » parce que vous mêlez des concepts. Vous mêlez la fiabilité en temps réel et puis comment l'exploitant va réussir à se dire qu'il va réussir à livrer un service fiable en temps réel avec l'équipement dont il a besoin avec ce que nous on voit en planification. Et il y a des liens, mais les liens ne sont pas identiques. Donc, il n'y a pas équivalence complète là. Donc, quand on dit que CMÉ va utiliser un automatisme temporaire pour s'aider...

Me YVES FRÉCHETTE :

Pour les fins des notes sténographiques, vous utilisez...

Me STEVE CADRIN :

J'allais le dire...

Me YVES FRÉCHETTE :

... vous utilisez la présentation à la page...

LA PRÉSIDENTE :

4.

R. 4. À la page 4.

Me YVES FRÉCHETTE :

Merci.

(10 h 36)

R. À la page 4. Les limites, ça appartient au domaine de la conduite. Il définit ses limites afin de savoir avec quels genres de transit il va être fiable, en fonction de la configuration du réseau. Ces limites-là, elles sont établies avec des calculs dynamiques et on les fixe pour fins, pour que ce soit pratique pour CMÉ pour conduire son réseau. Quand on va assouplir l'exploitation, ici, avec l'usage d'un automatisme temporaire, c'est pour permettre à CMÉ d'avoir un petit peu plus de place pour piloter son réseau sachant que nous, on voit déjà qu'il est contraint et qu'il ne respecte pas les critères. Donc, on lui dit : « Écoute. Tu es déjà... Tu ne respectes pas les critères. Tu ne les respecteras pas pendant longtemps. Tu arriveras à les respecter que le jour où je vais réussir à déployer un projet structurant. Donc, temporairement parce que je sais que tu ne respectes pas les critères de conception et que

donc, tu es contraint, c'est à dire que tes limites aujourd'hui ne te permettent pas de livrer le service attendu, je t'autorise à utiliser un moyen temporaire pour t'assouplir parce que, plus tard, je vais arriver avec un projet structurant. C'est ça qu'on dit. Mais lui, en temps réel, là, il va tout faire pour rester dans ses limites. C'est juste que le service attendu ne sera pas à la hauteur de ce que les gens veulent. Et ça va continuer à se dégrader, se dégrader, se dégrader puisque, nous, on dit, dès maintenant ça va mal et puis ça va continuer structurellement à aller mal pendant longtemps. Et ça va se restaurer, se résorber que le jour où le projet sera déployé.

Donc, comme on a cette vision-là, lui, il est serré, il vit dans son domaine puis il n'a pas beaucoup de places, puis il a du mal à servir tous ses clients. Et puis, ça, c'est structurel, c'est pour durer. Puis c'est normal parce que, moi, je le vois avec mes critères. Il ne respecte pas les critères cette année, ni l'année prochaine, ni celle d'après, puis il ne reste pas ça même en vingt-deux (22). Et donc, en fait, j'ai besoin de renforcer.

Quand en vingt-deux (22) je vais arriver

avec mon projet, là, je vais lui redonner la place dont il a besoin pour servir l'ensemble de ses clients. Mais donc, en attendant, et comme on le constate, on lui dit, écoute, temporairement, là, je le sais que tu es contraint, je sais que tu n'arrives pas à servir tous tes clients, on t'autorise temporairement une « patch » pour que ça t'aide un peu. Et grâce à ça, tu vas réussir à maximiser tes services aux clients. Il va être fiable, lui, parce qu'il va être fiable, mais contraint. Donc, ça va lui donner juste un petit peu d'air.

Donc, je n'ai pas dit que, il n'y a pas d'équivalence entre donner un RPTC et de l'acier, là. Il ne faut vraiment pas confondre les choses. Le réseau, ce qu'on dit, c'est qu'avec notre plan de défense, les événements normaux devaient être couverts par la robustesse intrinsèque du réseau. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Et il faut renforcer. « That's it ».

Q. **[96]** Merci pour votre réponse. Je vais aller maintenant à la pièce B-0027 (HQT-2, Document 1.1 révisé) à la page 16. Ce sont les lignes 9 à 15 qui nous intéressent plus particulièrement. Et je vais vous faire lecture.

Entre 2012 et l'automne 2017, le Transporteur a utilisé, au besoin, uniquement les limitations de transits lors d'indisponibilités forcées de certains équipements de transport pour assurer la stabilité du corridor Manic-Québec. Ces limitations font toutefois partie des mesures normales utilisées pour l'exploitation du réseau.

En 2015, le Transporteur a développé une mesure temporaire à partir d'un automatisme déjà existant, en prévision de la mise en service des centrales Romaine-3 et Romaine-4 et considérant la prévision du Distributeur.

De quelle prévision du Distributeur parle-t-on ici, de la Côte-Nord, premièrement?

R. Oui, tout à fait. C'est arrimé avec notre vision le fait que, en deux mille quinze (2015), l'exploitant voyait que la prévision de charge n'allait pas à la hausse non plus. La révision à la baisse, la prévision de charge, là. Donc, lui aussi, il a les

mêmes signaux que nous, là. En fait, on les partage les signaux. On est dans la même équipe.

Donc, les signaux, du fait que Romaine-3 et Romaine 4 allaient être mis en service, ça, c'était clair depuis le début, mais le fait qu'il n'y avait pas de croissance de charge, l'amenait lui aussi dans un domaine contraint. En deux mille quinze (2015) -Yannick, peux-tu passer à la « slide »- tu vois laquelle je veux dire. Voilà! En deux mille quinze (2015), là, nous, on est en train de faire nos analyses.

Q. **[97]** Oui.

R. Alors, je suis à la « slide » 9 de la présentation d'hier. Donc, en deux mille quinze (2015), là, nous, c'est clair, ça fait déjà de treize (13), quatorze (14), quinze (15) qu'on est en train de faire nos analyses de long terme.

Q. **[98]** Oui.

R. Et on partage nos préoccupations avec l'exploitant. Et on lui dit, ça va mal aller, là, ça va mal aller longtemps. Et on lui dit, nous, là, le projet qu'on va te... qu'on propose, là, il n'arrivera pas avant vingt-deux (22). Donc, ça veut dire que, lui, là, il cherche une nouvelle corde à son arc. Et on se dit, bien, écoute... Il trouve une solution en

modifiant le RPTC.

Et on se dit que, ça, c'est raisonnable - donc je reviens sur ce que je viens de dire- c'est raisonnable de l'utiliser le moment venu pour maximiser ton exploitation, parce qu'on le sait que tu vas être trop serré. Et de toute façon, je ne viendrai pas à ton aide avant deux mille vingt-deux (2022). Donc, ça va être payant pour toi d'avoir cet assouplissement-là, parce que tu as la perspective que j'arrive plus tard. Donc, en deux mille quinze (2015), là, c'est logique, ça découle à la fois de nos analyses à nous, de la perspective d'arriver... de la correction structurelle, je veux dire, et du fait que lui cherche des nouvelles cordes à son arc. Donc, il n'attend pas à la dernière minute non plus pour les développer.

Ce genre de choses, il faut les calculer, il faut les... C'est compliqué de calculer une bonification, ce genre de choses. Il y a encore plein de calculs de dynamiques à faire de réseau, et caetera. C'est toute une famille aussi d'analyses complexes, de comportements dynamiques du réseau, là, en exploitation qui lui appartiennent.

(10 h 42)

Q. **[99]** Ma question visait le « considérant la prévision du Distributeur », qui apparaît à la dernière ligne, dans le fond, de la pièce en question. Et je vous demandais si la prévision, pour la Côte-Nord, du Distributeur - parce que c'est ça que vous mentionnez, là, dans le fond - je comprends que ça concorde avec les vôtres, j'ai compris tout le reste de la réponse que vous avez donnée. Mais quand vous dites « considérant la prévision du Distributeur », donc sur la Côte-Nord dans un premier temps, on est d'accord?

R. C'est l'ensemble de la prévision, oui, donc notamment la Côte-Nord qui, structurellement, effectivement, elle ne sera pas au rendez-vous.

Q. **[100]** Et donc, si on prend toujours cette ligne-là, quand vous référez à la prévision du Distributeur, c'est la prévision pour quel hiver à ce moment-là, qui est donnée par le Distributeur, quand vous répondez ça? Parce que vous dites « en deux mille quinze (2015) au début du paragraphe, là, mais est-ce que c'est... la prévision pour quel hiver?

R. Ça n'a pas d'importance, c'est structurellement le mille mégawatts (1000 MW) qu'on espérait avoir précédemment, on ne l'a pas. Structurellement, on ne voit pas de croissance sur... sur la Côte-Nord

et il n'y aura pas de... il n'y aura pas de nouvelles industries. On se rappelle qu'il y a eu des fermetures ou en tout cas des restrictions sur certaines alumineries aussi, là. Ça... ça, ça appartient à l'exploitant, ce genre d'événement. Le fait qu'Alcoa s'est mis à moins produire et à moins consommer, je vais moins produire d'aluminium puis moins consommer d'électricité. Ça, c'est des... ça rentre dans l'exploitation, ça. Moi, dans notre vision, on regarde la prévision des besoins, donc la prévision n'est pas allée à la hausse, là, mais l'exploitant, lui, il subit les baisses, là, en temps réel.

Q. **[101]** Je vais aller maintenant à la DDR numéro 1 de l'AHQ-ARQ, qui est la pièce B-0053, HQT-3, Document 2.1. À la page 36. C'est la réponse 12.1, question et réponse. Alors je fais lecture :

> 12.1 Veuillez fournir le calendrier des mises en service des six nouvelles plateformes de compensation série et des modifications aux plateformes déjà installées sur cinq des six lignes à 735 kV existantes du corridor Manic-Québec

Qui est à la référence (i)

qui seraient requises en fonction de l'évolution prévue des ressources de production en amont du corridor Manic-Québec et de la variation de la demande d'électricité de la Côte-Nord. Veuillez aussi fournir la liste des dates de mise en service des ressources de production ajoutées et leur puissance à transporter.

Alors votre réponse :

Les mises en service des plateformes de compensation série ne sont pas fonction de l'évolution des ressources de production. Le Transporteur aurait souhaité une mise en service du Projet en 2018.

Comme vous nous le mentionnez ici.

L'ensemble des modifications à la compensation série de la solution 3 devraient donc être en service le plus rapidement possible.

Pouvez-vous élaborer sur la première phrase de la réponse, qui dit : « Les mises en service des plateformes de compensation série ne sont pas fonction de l'évolution des ressources de

production »? Je voudrais juste mieux comprendre en vertu... en fait, qu'est-ce... en fonction de quoi, si c'est pas fonction de l'évolution des productions, des ressources de production.

M. LUC MATTEAU :

R. Je vous rappelle que ce qu'on nous dit qui était le déclencheur de notre projet c'est la fermeture des centrales au sud et la baisse de prévision de la consommation sur la Côte-Nord. Donc, le besoin du projet qui est requis en deux mille dix-huit (2018) ensemble est dû à la baisse de... à ces effets-là. Donc, ce qu'on veut dire par là c'est que de deux mille dix-huit (2018) à deux mille vingt-deux (2022), l'évolution des ressources de production n'impacte pas le fait que le besoin de la compensation série est tout en deux mille dix-huit (2018).

Q. **[102]** Alors l'évolution des productions qu'on ajoute en amont n'a aucun impact, c'est ce que vous nous dites. Est-ce que je résume correctement ce que vous venez de dire?

M. BENOÎT DELOURME :

R. C'est qu'on est déjà en problème en deux mille dix-huit (2018). Ça correspond à la réponse que je vous ai faite juste avant.

Q. **[103]** Non, ça je comprenais, que vous étiez en problème.

R. Dès deux mille dix-huit (2018), ça va déjà mal.

Q. **[104]** Oui.

R. Et ça justifie le fait de déjà tout déployer. Par la suite, s'il y a d'autres additions de production, bien ça ne faire qu'empirer la situation pour l'exploitant.

Donc, nous, on aurait voulu être dès deux mille dix-huit (2018) déployés, la ligne déployée en deux mille dix-huit (2018). Mais ça, on n'est pas capables, avec les délais de construction, etc. Mais la compensation série aussi, ça aurait été dès deux mille dix-huit (2018). C'est pour ça qu'on « déclutche » le déploiement de la compensation série de l'ajout de production, parce que dès deux mille dix-huit (2018) on voulait tout. On voulait déjà tout dès deux mille dix-huit (2018). Les six plateformes, les modifications, on voulait déjà tout, dès deux mille dix-huit (2018), c'est ça qu'on avait besoin d'avoir.

Le problème qu'on a avec ce genre d'événement, puis c'est bien important de le comprendre, quand on a une demande qui rentre dans OASIS, puis qu'on voit que le client souhaite une

mise en service pour une année donnée, etc., on est capables d'arrimer, en tout cas, du mieux qu'on peut, d'arrimer nos planifications et de faire en sorte que les besoins du client correspondent avec notre vitesse de déploiement. Ça va bien. Mais, quand on subit quelque chose de cet ordre-là, c'est-à-dire, on subit une fermeture de centrale. Du jour au lendemain, ce n'est plus là. Quand on subit... Quand la baisse de prévision de la demande, du jour au lendemain, elle vient de baisser, bien là, le transporteur, il se retrouve en réaction. Nos vitesses de déploiement des projets sont complètement en retard par rapport au besoin. Le besoin, j'en avais besoin dès deux mille dix-huit (2018), mais faire une ligne à 735, ça me prend énormément de temps. Donc, j'arrive forcément en retard. Je suis en retard parce que ce n'est pas quelque chose qui vient... Qu'on planifie avec un client qui me dit : « Bien, à l'horizon machin, j'aimerais quelque chose. » C'est « bang », ça ferme. « Bang », on révise les centrales. Donc là, le transporteur, il est en réaction. Alors, c'est pour ça qu'on voulait les choses dès deux mille dix-huit (2018). Mais ça, on ne pouvait pas, avec nos délais de construction, donc on arrive en

vingt-deux (2022).

Me STEVE CADRIN :

Q. **[105]** Je reviens sur votre réponse, puis vous mentionnez que vous vouliez tout avoir en deux mille dix-huit (2018), puis c'est nécessaire en deux mille dix-huit. Ça va, j'ai compris ce que vous disiez à cet effet là. Mais, vous avez fixé cette année deux mille dix-huit (2018) comme étant l'année à laquelle on devait avoir tout, et tout en même temps. Je résume, pour la compensation série, parce qu'il y a une possible séquence dans le temps, mais vous dites : « Non, il faut tout avoir en même temps, en deux mille dix-huit (2018). » Ma question est la suivante : en deux mille dix-sept (2017), est-ce que vous aviez besoin de quoi que ce soit? Ou, qu'est-ce qui a changé, entre deux mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit (2018)?

R. On l'avait un peu expliqué en DDR, c'est graduel. On se rapproche de la situation où ça commence à mal aller. Puis, Romaine-3 est mis en service en deux mille dix-sept (2017), lui nous fait franchir un seuil qui fait que les performances se dégradent. Mais on était déjà très, très, très serré. Et là, n'oublions pas, l'exploitant, lui, il est capable de manoeuvrer dans la mesure de ce

qu'il peut faire. Mais, en termes de respect des critères, bien, il y a un « clash ». À ce moment-là.

Q. **[106]** Le « clash » que vous expliquez, puis tout à l'heure, on a eu la discussion production. Vous dites que les productions en amont, ça n'a pas vraiment d'impact, j'ai besoin de tout en deux mille dix-huit (2018), même s'il n'y a pas de production en amont qui s'ajoute. Je résume la réponse que vous avez donnée tantôt. Là, je vous pose la question; je comprends que tout arrive en même temps en deux mille dix-huit (2018), mais en deux mille dix-sept (2017), quel était le problème? Vous me dites : « Oui, mais il y a une production qui s'ajoute, la Romaine-3. Puis je sais que ça s'en vient, alors ça me prend... Je vois le problème graduellement arriver. » Alors, j'ai de la difficulté à saisir le point déclencheur où tout est nécessaire, moins que tout. Ou rien, en fait, pour être plus précis.

M. LUC MATTEAU :

R. O.K. Je vais essayer de vous refaire, de vous réexpliquer comment on... La séquence dans la quelle on planifie le réseau, puis pourquoi on dit qu'il faut que ça soit en deux mille dix-huit

(2018). Quand on a...

Q. **[107]** Juste avant que vous partiez, n'oubliez pas de me parler de deux mille dix-sept, à un moment donné. Parce que vous n'avez rien, en deux mille dix-sept, puis vous avez quelque chose tout au complet en deux mille dix-huit. Je vous laisse aller. Je ne veux pas vous interrompre.

R. Je vais vous répondre, inquiétez-vous pas. Quand on planifie les renforcements requis pour le complexe Romaine, les études qu'on effectues voient qu'on met les équipements qui sont nécessaires jusqu'à deux mille vingt (2020), vingt-et-un (2021), O.K.? Quand qu'ils ont lu les changements de la fermeture des centrales et la baisse de prévision, on a vu que le comportement du réseau avait changé. Donc, c'est pour ça qu'on attribue le déclencheur du projet à deux mille vingt (2020), vingt-et-un (2021), O.K.? Excusez-moi, on attribue le déclencheur du projet à la baisse de la charge et à la fermeture des centrales.

(10 h 52)

Donc, les scénarios qu'on a établis, il y a deux scénarios. Bien, trois scénarios : les deux lignes, et la compensation série. Ce qu'on a vu dans études, aussi, c'est que quand on réétale ça

de façon temporelle, et non plus par déclencheur. On réétale ça... On voit que le réseau, quand on fait nos études en deux mille treize (2013), le réseau à partir de deux mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018), à partir de la mise en service de Romaine-3 ne respecte plus les critères. C'est pour ça qu'on dit que ça prend le renforcement pour deux mille dix-huit (2018).

Ceci dit, on ne peut pas étaler dans... Quand on dit que ce n'est pas fonction de l'évolution des ressources de production, ça déclenche à partir de Romaine-3, le problème. Mais on ne peut pas l'étaler dans le temps, dans le fond. On ne peut pas mettre une partie du scénario compensation série en deux mille dix-huit (2018) puis une partie du scénario compensation série en deux mille vingt-vingt et un (2020-2021), parce que, dès deux mille dix-huit (2018), tous les équipements sont requis pour respecter les critères de conception du réseau. Est-ce que c'est plus clair?

Q. **[108]** Avec Romaine-3 seulement? Parce que, tantôt, on avait déséquencé la production. Là, vous nous dites, Romaine-3. Ça me rapproche avec la...

R. Romaine-3 me fait passer la barre, O.K., me fait

passer la barre où je ne respecte plus mes critères.

Q. **[109]** « Right! » Juste Romaine-3?

R. Juste Romaine-3. Mais ça ne veut pas dire que je peux mettre une partie de mon scénario de renforcement seulement.

Q. **[110]** Si c'est la compensation série, pourquoi vous ne pouvez pas juste mettre la partie qui va attraper Romaine-3? Excusez-moi l'expression!

R. Parce que je dois mettre un renforcement qui couvre jusqu'à Romaine-4. D'accord.

Q. **[111]** O.K.

R. Si vous voulez, on va réafficher le schéma... oui, le schéma des solutions qu'on a mis en réponse à la DDR 5.

Q. **[112]** Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Merci, Monsieur Matteau, d'avoir identifié la bonne « slide ».

Me STEVE CADRIN :

Une petite étoile dans le bulletin!

M. LUC MATTEAU :

R. Vous voyez que, dans le scénario 3, je dois ajouter de la compensation série sur toutes les lignes. Est-ce que j'aurais pu juste pour Romaine-3 n'en

mettre des plus petites qu'est-ce que j'ai besoin pour tout mon besoin en deux mille dix-huit (2018)? Peut-être. Mais j'aurais quand même eu besoin d'en mettre sur toutes les lignes parce que sinon mon transit entre mes lignes aurait été trop débalancé, ça n'aurait pas respecté mes critères. Donc, comme le coût du projet plus petit en deux mille dix-huit (2018) aurait été le même que le coût du projet total, bien, je suis obligé de le mettre tout de suite, là, parce que je ne vais pas aller investir deux fois pour mettre une plate-forme plus petite puis, après ça, aller mettre une plate-forme plus grosse. C'est le même coût, là. J'ai besoin de mettre la même quantité d'équipements même si les équipements ne sont pas dimensionnés exactement de la même façon en deux mille dix-huit (2018) qu'en deux mille vingt et un (2021).

Q. **[113]** En termes de nombre, là. Mais en termes de... Le coût c'est la même chose?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Bien, une compensation série, il faut comprendre qu'il y a un gros morceau de béton et d'acier qui coûte très cher, la plate-forme. Puis, ça, on dit ici que sur cette « slide » là, on en a six à construire, trois Manic, une à Outardes, une à

Micoua puis une à Périgny. Ça, c'est à construire. Après ça, là, on va mettre des condensateurs. Puis, ça, ça va régler à la fois leur capacité en courant puis leur capacité de compensation. Mais, là, ce qu'on dit, là, c'est, quand on est rendu à avoir bâti la plate-forme, quand on est en train de la remplir, la remplir juste un petit peu pour faire Romaine-3 ou la remplir « full », là, bien, c'est le même prix. Donc autant tout faire d'un coup. Sinon c'est comme revenir jouer dans un truc existant puis retrouver... redemander des retraits. C'est l'enfer, là. On y va, on y va une fois pour tout. C'est ça qu'on dit.

Q. **[114]** Maintenant que je comprends un peu mieux physiquement qu'est-ce que ça a l'air, peut-être... Je regarde votre dessin, là, je comprends qu'il y a... Si on prend la solution 3 de la planche qu'on a à l'écran présentement, qui est la réponse à la demande de renseignements de la Régie, je vois qu'il y a quatre endroits où il y a du rouge. Les quatre endroits où il y a du rouge, c'est les endroits où il y a la compensation série. Je comprends qu'à certains endroits, il y a plus qu'une compensation série?

R. On va expliquer doucement

Q. **[115]** Prenez juste le temps de le répéter!

R. Là, on dit une compensation série...

Q. **[116]** Oui.

R. ... au départ de Micoua, une compensation série au départ d'Outardes. Là, il y a trois au départ de Manic. C'est une par ligne.

Q. **[117]** Oui.

R. Puis il y en a une à Périgny ici.

Q. **[118]** Je comprends.

(10 h 57)

R. Puis une compensation série, c'est quoi? C'est une plate-forme d'acier et de béton, là. Puis il y en a une par phase. D'accord. Puis pour une phase, là, la construction béton, là, c'est à peu près grand comme un duplex. Donc, là, il y a trois duplex à construire ici, neuf duplex à construire ici puis trois duplex à construire ici. Donc, ce qu'on vous dit là, c'est que la construction de la plate-forme là, le génie civil, et caetera, là c'est coûteux et donc, c'est comme... c'est le gros coût. Et après ça, une fois qu'on a construit la plate-forme, on la remplit avec des « ca-cannes » là électriques là, des condensateurs puis là on va les régler, on va choisir la quantité qu'il faut pour avoir le bon courant et la bonne compensation.

Donc, cette combinaison de condensateurs là, bien ce qu'on dit c'est qu'une fois qu'on a déployé la plate-forme là, autant tout faire parce que quand on a tout fait, on va mettre les bons réglages de protection en correspondance, et caetera. Dès qu'on touche à une plate-forme là, qu'on change le niveau de compensation là, il faut toujours aller dans les protections, il faut tout changer, il faut demander des retraits, c'est l'enfer. Quand on va dessus, on y va une fois pour toute.

Q. **[119]** O.K. Alors, maintenant qu'on a dit ça, ce que je voulais comprendre avec vous parce que vous étiez en train de m'expliquer Romaine-3, ça aurait pu être de plus petits compensateurs parce que ça aurait été suffisant pour suffire à la tâche. Mais là, vous m'expliquer que de faire les travaux, quant à faire, on met toutes les « ca-cannes » en même temps, comme vous le dites là, on le fait, on y va, comme on dit au poker « All in » et on fait tout. Mais je voulais juste comprendre, dans un premier temps, en terme de besoin là pour le trouver en terme de besoin, vous me dites : « Romaine-3, ça prend les compensations partout »?

R. O.K. Ce que Luc a expliqué là, et je vais essayer de le reformuler. On fait une image, tous comptes faits, on fait toujours comme ça. On fait une image tous comptes faits, l'endroit dans le futur où tout le monde est là. Donc, là, en occurrence, on avait choisi vingt, vingt et un (2020-2021) parce que Romaine-4 devait arriver normalement à cette pointe-là, il est décalé, mais ça ne change rien au raisonnement. On fait une image tous comptes faits, puis du coup, comment le réseau se comporte à cette image future? Là, on s'aperçoit que les critères de conception ne sont pas respectés, les performances ne sont pas au rendez-vous, on cherche une solution minimale et on dit : « Ça prend la compensation série ». Bon. Scénario 3.

Après ça, on cherche d'autres alternatives. On fait la ligne et on la ligne Micoua-Saguenay, on la teste en terme de performance et on voit que ça rencontre les performances. Une fois qu'on a ça, on fait l'analyse économique, et caetera, et caetera. Ça, c'est une chose.

Maintenant, la question qui se pose, une fois qu'on a choisi le scénario, c'est : « Quand est-ce que je le mets en service? » Ce n'est pas pareil de faire l'étude pour l'horizon vingt, vingt

et un (2020-2021) et de calculer quand est-ce que je le mets en service? Imaginez que je m'étais mis un horizon de deux mille trente (2030). Bon. O.K. deux mille trente (2030). Mais là, peut-être que j'en ai besoin dès deux mille vingt (2020). On fixe cet horizon, on fait une photo à cet endroit-là, on regarde les performances et la question qui vient après c'est : « Bien ce projet-là, quand est-ce que tu en as besoin? » Donc là, on déshabille le réseau puis on regarde en fonction du temps, à partir de quand c'est requis. Puis là, on se pose la question : « Est-ce que tu as besoin de tout ou est-ce que tu peux étaler? » Donc, là, on dit : « Bien là, on remonte, on remonte, on remonte. » On dit : « En deux mille dix-huit (2018) là, arrivés à Romaine-3, c'est là où ça flanche. » Alors, ça ne veut pas dire que Romaine-3 est déclencheur, attention ne me faites pas dire ça. C'est que le déclencheur, il est à la fin là, quand j'ai tous comptes faits là. Quand je regarde ma photo tous comptes faits, quand je regarde ma photo tous comptes faits, je vois que mes performances ne sont pas attendues. Pourquoi ça ne marche plus « tous comptes faits » là? Ça marchait avant, en vingt et un, vingt-deux (2021-2022). Je vais

recommencer doucement. Tu peux mettre la « slide »... la « slide » de séquences. Bon, voilà, celle-ci. Donc, alors je suis dans la présentation d'hier à la « slide » numéro...

Me YVES FRÉCHETTE :

9.

R. 9.

Me STEVE CADRIN :

Maître Fréchette est heureux, je le vois sourire.

R. Et j'apprends... C'est un métier, témoin, c'est un métier.

Q. **[120]** Alors, ça lui en prend peu.

R. Je vais prendre l'exemple de Romaine. On fait Romaine là, en deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004). Puis en deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004), qu'est-ce qu'on fait? On se projette à l'année... je n'ai pas exactement la date de mise en service de l'époque, mais on va dire vingt, vingt et un (2020-2021) par exemple. On prend Romaine puis on se dit : « Bien. Projetons-nous au vingt, vingt et un (2020-2021) ». C'est-à-dire quand Romaine-4, quand tout le complexe sera en service, puis on regarde quelles sont les performances du réseau quand le complexe Romaine entièrement est en service. Donc, on est ici en

deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004), puis on imagine une situation future où on est en vingt, vingt et un (2020-2021) puis là, on a tout Romaine, 1, 2, 3, 4, on a la prévision de charge du Distributeur pour le même horizon, on a toutes les demandes Oasis qui étaient précédentes, on a tout mis tout le monde là-dedans. Donc, on a une image du réseau à l'horizon vingt, vingt et un (2020-2021) vu de deux mille trois (2003). O.K. Puis là, on dit : « Bon. Quelles sont les performances de mon réseau en deux mille trois (2003) pour deux mille vingt, vingt et un (2020-2021). Et là, on voit qu'il y a plein de problèmes, plein de soucis puis on se dit : « Bon. O.K. Alors là, on va raccorder Romaine avec... de telle façon, on peut mettre... On met la Romaine-2 sur Arnaud. On va mettre Romaine-3, Romaine-4 sur Montagnais. On s'aperçoit qu'au niveau de Manic-Québec, on va mettre le poste Outardes; après ça, on a des problèmes dans le sud du réseau, on rajoute la compensation série. »

(11 h 02)

Puis quand on fait ça, on dit : « Bon. Bien là, vu de deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004), ma meilleure vision aujourd'hui de mon

réseau vingt, vingt et un (2020-2021), avec le nouveau projet, elle est bonne. » Bon. On est content là, on a la solution finale, on a la photo finale avec les besoins rencontrés. C'est-à-dire que le Producteur, il veut que Romaine-3... Romaine-3... Pardon. Le complexe Romaine soit raccordé de manière fiable et sécuritaire, donc on lui dit : bien pour réussir à faire ça, voilà l'équipement dont tu as besoin.

Mais là, la question qui reste c'est : quand est-ce que je déploie tout ça? Alors là, on s'assoit avec le Producteur puis on dit : bon, bien toi, t'avais dit quoi? Romaine-1, Romaine-2, tu les voulais en quelle année? Puis Romaine-3, Romaine-4, tu les voulais en quelle année? O.K. Alors là on dit : bon, bien Romaine-1, Romaine-2, on va te construire la ligne Arnaud/Romaine-2. On va s'arrimer pour que ça tombe en même que la construction de ta centrale, Romaine-1 on va faire ça, on va faire le bouclage à 161. Donc là, on fait... on regarde en fonction de ses besoins, quand est-ce qu'il a besoin de son réseau local, on s'arrime avec lui.

On fait la même chose pour Romaine-3, Romaine-4. Alors Romaine-3, Romaine-4, je les veux

en service un peu plus tard. Parfait. Donc là, bien la ligne Montagnais-Romaine-3, on va la construire un petit peu plus tard. Puis bien ça m'arrange, moi, parce que de toute façon les travailleurs en bas ils vont avoir fini pour faire... ils vont avoir fini celle du sud, ils vont pouvoir faire celle du nord, c'est parfait. Clac-clac-clac.

Donc, on organise les mises en service pour le réseau local, puis ça on s'arrime avec ses besoins à lui pour que, bien au moment où il va commencer à turbiner, la ligne soit là, sinon ça ne marche pas, là. Ça, c'est facile, c'est le bout local.

Maintenant, la question qui est plus complexe c'est : O.K. Mais le renforcement au réseau principal, lui, quand est-ce qu'on en a besoin? Mais là, le renforcement au réseau principal, il ne dépend pas juste de Romaine-1, 2, 3, 4. Il va dépendre de Romaine-1, 2, 3, 4, mais de tout plein d'autres choses qui arrivent en même temps, qui sont l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), qui sont toutes les demandes, elles, qui n'ont pas forcément une date de mise en service séquentielle par rapport aux demandes OASIS. Il y a des gens qui ont demandé des choses dans OASIS plus

tard, mais qui ont été mis en service plus tôt. Vous comprenez? Donc là, il faut bien distinguer. Celui qui a demandé une... dans OASIS une demande plus tard, bien on va lui faire son analyse de renforcement requis après tout... après la Romaine, mettons, mais peut-être qu'il va arriver en service avant Romaine. Puis là, la question c'est : de quoi j'ai besoin pour renforcer mon réseau, à quel moment? Donc là, on va placer dans le temps les bons éléments dans le réseau pour que les critères soient respectés et que, bien l'exploitant puisse travailler. C'est pour ça que le poste Outardes, par exemple, bien lui, on l'a ramené... j'ai oublié la date, là, mais... deux mille quatorze (2014). Donc, le poste Outardes on s'est dit : bien lui, il faut qu'il soit en service en deux mille quatorze (2014). Donc là, on avait dit : bien par rapport au déploiement de Romaine et à comment Romaine va amener des nouvelles puissances et par rapport à tous mes autres paramètres sur le reste de mon réseau, bien Outardes deux mille quatorze (2014) c'est une bonne idée. Donc, on le met en deux mille quatorze (2014).

Donc là, on fait un travail à rebours pour placer dans le temps les renforcements au bon

moment. Puis on fait pareil pour tous les exercices, pour toutes nos planifications c'est comme ça qu'on fait. La plupart du temps... bien en fait non, c'est pas vrai. Quand on arrive à le faire comme ça, bien on est contents parce qu'on arrive à le mettre... à mettre la mise en service pile au moment où on en a besoin. Et en fait, idéalement un peu avant, histoire de ne pas arriver serré.

Mais des fois, puis en fait je vais dire souvent, là, quand on a un « long lead time », là, quand on a quelque chose de long à construire, bien malheureusement, là, on a beau partir maintenant, mais avec les délais d'autorisation, etc., le projet il arrive plus tard que ce que j'aurais aimé qu'il arrive. Puis c'est le cas ici dans notre histoire. C'est-à-dire qu'on a fait l'image en vingt-vingt et un (2020-2021), donc on a... Alors là, donc là on avait fait une image en vingt-vingt et un (2020-2021) avec Romaine, puis on avait trouvé l'équipement. Là, on avance, on avance, on avance. Puis là ici, là, on se remet ici, là, en deux mille treize (2013), puis on refait une image vingt-vingt et un (2020-2021). Là, l'image vingt-vingt et un (2020-2021), elle a complètement

changé, là. La classe a bougé, tout le monde est flou sur la photo. Pourquoi? Bien parce que la prévision de charge, elle a baissé, des centrales ont fermé.

Donc là, ce que je voyais en deux mille trois-deux mille quatre (2003-2004) pour mon horizon vingt-vingt et un (2020-2021) et qui marchait et qui avait fait en sorte que Romaine avait tout ce qu'il fallait, tout son équipement, puis qu'il avait légitimement déclenché les projets dont il avait besoin, je refais ma photo en deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014), puis je regarde qui c'est qui a bougé, c'est la prévision qui a bougé, les fermetures de centrale, elles ont bougée, et donc ma photo vingt-vingt et vingt (2020-2021), elle n'est plus bonne. Oh! Les performances ne sont plus au rendez-vous.

Là, qu'est-ce que je fais? Il faut que je corrige. Je dis : bien la solution compensation série, la solution ligne. Puis là, je fais le même exercice : bien O.K., ça ne marche en vingt-vingt et un (2020-2021), mais quand est-ce que t'aimerais l'avoir? Bien là, on recule dans le temps. Touc-touc-touc-touc et on se dit : oui, bien dès deux mille dix-huit (2018) ça « krash ». Donc, j'aurais

aimé avoir la ligne dès deux mille dix-huit (2018), on ne va pas faire une demie ligne, on s'entend.

Et la compensation série, bien c'est la même histoire. C'est que j'en ai besoin de tout compenser parce que je veux pas débalancer mon corridor, ça c'est hyper important, on a cinq lignes... attends, je vais venir ici. Voilà. Ici, c'est bien. Donc là, on a cinq lignes.

Q. **[121]** Qui est la diapo... qui est la diapo 12. (11 h 07)

R. La diapo 12, excusez-moi. À la diapo 12, donc là on a cinq lignes. Puis la compensation série, là, il faut... il faut avoir des pourcentages de compensation série tels qu'on va équilibrer le corridor, donc ça va dépendre des longueurs de ligne, de combien il transite dessus, etc. Et donc, quand on vient jouer dedans, là, on ne peut pas tout mettre sur Manic-Lévis, sinon on va forcer le courant ici, on va décharger ici, puis là les événements dynamiques, ils vont complètement se perturber, donc quand on fait l'analyse, quand Luc fait ces analyses-là, bien il fait le calcul, il fait : non, non, écoute, je suis obligé de compenser de manière équivalente tout le monde, puis à partir du moment où on est obligé de faire

tout le monde, bien comme je vous disais on reçoit les duplex, une fois qu'on reçoit les duplex, bien, on les remplit.

Donc là, ça revient à dire qu'à rebours, on revient à quand est-ce qu'on aurait vraiment aimé l'avoir deux mille dix-huit (2018) puis qu'est-ce qu'on doit faire, tout. Donc, c'est pour ça qu'on dit qu'on doit tout faire en deux mille dix-huit (2018).

Maintenant, on est pas capable de tout faire en deux mille dix-huit (2018) parce que, un, mon avant-projet de ligne, il n'est pas terminé, bien, en fait, il est presque final, après, j'ai encore toutes mes constructions, puis on oublie, la compensation série, j'ai même pas commencé mon avant-projet, donc, on oublie ça.

Q. **[122]** Je ris parce qu'on parle de « cacannes » mais je m'excuse c'est pas pour la réponse puis c'est pas pour vous manquer de respect, mais...

R. Mais c'est comme ça... c'est comme ça qu'on l'appelle, au jargon, c'est « il va falloir rajouter des cacannes », c'est ça qu'on dit.

Q. **[123]** Moi, ça me permet de mieux les visualiser mais à chaque fois qu'on me parle de compensation série, moi, je ne vois pas trop qu'est-ce que ça

donne dans la vraie vie mais, monsieur Matteau, tout à l'heure, vous nous disiez que l'arrivée de la Romaine 3, c'était ça la question avant la réponse qu'on a eue « in extenso » de monsieur Delourme, vous dites : « Bien, à l'arrivée de la Romaine-3, si on veut juste établir les besoins puis établir ce que ça prend... », vos « cacannes », pour les utiliser, vous avez besoin de plus petites « cacannes » ou de moins de cacannes, c'est ce que j'en ai compris. Alors, on va lâcher... lâcher le morceau « cacannes » puis on va parler de compensations série maintenant. Vous en avez besoin de combien?

M. LUC MATTEAU :

R. Bien, en fait, mon collègue Benoît l'a mieux expliqué que ce que j'ai fait tout à l'heure. C'est que le besoin, on ne peut pas... dans le fond, c'est que s'il n'y avait pas eu Romaine-4, ça aurait peut-être pris moins de compensations série que si Romaine-4 est venue, mais ceci dit, là, c'est une situation...

Q. **[124]** C'était ça ma question.

R. ... c'est une situation hypothétique qu'on a pas évaluée là, de combien ça aurait baissé, on ne l'a pas évalué, je ne peux pas vous le dire.

Q. **[125]** O.K. Non, parce que tout à l'heure, vous avez commencé à répondre, vous avez dit ce que ça prenait pour Romaine-3 et vous avez dit que c'était pas une bonne idée puis là, on est rentré dans l'explication de la construction, déploiement, etc., c'est une meilleure idée d'intervenir une fois plutôt que deux fois. Ça va. Mais vous, vous aviez dit que ça prenait une compensation série plus petite.

R. D'un point de vue théorique, on aurait peut-être pu en faire avec des plus petites s'il n'y avait pas eu Romaine-4 qui venait en service par après.

Q. **[126]** D'accord.

R. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure.

Q. **[127]** D'accord. Alors, vous n'aviez pas évalué ça, vous n'aviez aucune idée.

R. Ça n'a pas été évalué la quantité requise.

Q. **[128]** O.K., d'accord. Parce que j'avais compris de votre réponse que vous saviez combien ça prenait. O.K. D'accord.

Toujours DDR de l'AHQ-ARQ, à la page 36, réponse 12.5... 37? 37. On s'améliore avec le temps, la bonne page. Alors, vous avez confirmé ou infirmé avec une nouvelle valeur et des explications la compréhension de l'AHQ-ARQ basée

sur l'affirmation du Transporteur, la référence deux petits i (ii), selon laquelle l'ajout d'un compensateur sur le corridor Manic-Québec permettrait le transport d'environ quatre cents mégawatts (400 MW) de plus. Votre réponse a été : « L'affirmation du Transporteur à la référence deux petits i (ii) vise une autre partie du réseau et donc pas applicable au corridor Manic-Manic. »

Nous comprenons, la question que je vous pose, nous comprenons que la citation de la référence deux petits i (ii) de votre patron, monsieur Talbot, ne visait pas le corridor Manic-Québec mais la partie sud. Au lieu de quatre cents mégawatts (400 MW), quelle valeur serait applicable à l'ajout d'un compensateur sur le corridor Manic-Québec?

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vais m'objecter à la question, Madame la Présidente. Les témoins ont répondu, répondu et rererépondu. Il n'y a pas de dimensionnement possible à l'égard de la solution trois qui n'est pas allé en avant-projet, qui ne rend... le service qui est attendu c'est des services équivalents entre les deux solutions.

Alors, qu'on recherche, qu'on requestionne

c'était bien les premières fois pour voir s'il y avait un dimensionnement possible mais les réponses sont celles qu'elles sont, c'est qu'il n'y a pas d'analyse sur les alternatives plus faibles en matière de déploiement et la solution un c'est celle qui est offerte par le Transporteur.

Alors, avec égards, c'est des questions qui ont été répondus, rererépondues, on a vidé la question, les témoins ont répondu à ces aspects-là. Alors, avec égard, je m'objecte.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Cadrin, je suis d'accord avec maître Fréchette, il me semble que vous avez eu votre réponse, que vous avez eu tout... tout ce qui peut être...

ME STÉPHANE CADRIN :

Et plus, vous direz.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Je pense que monsieur Delourme a été très généreux là puis monsieur Matteau vous a dit... vous a donné les réponses toutes précises que vous cherchiez ou qu'il est capable de donner...

ME STÉPHANE CADRIN :

Je suis d'accord.

(11 h 12)

LA PRÉSIDENTE :

Donc, j'accueille l'objection.

Me STEVE CADRIN :

Parfait. Merci, Madame la présidente. Je vais aller, maintenant, à la DDR-4 de la Régie, qui est B74, HQT-3, document 1.5, à la page 35. Alors, la question était la suivante, la question 7.1, la réponse 7.1 qui suivra. Par la suite, j'aurai quelques questions.

> « En tenant compte des commentaires formulés aux références i. et ii., veuillez élaborer sur la possibilité que la solution deux, dont le coût actualisé est plus élevé que la solution retenue, mais que le transporteur qualifie de plus structurante, puisse éviter les investissements additionnels à moyen ou long terme. »

Votre réponse a été :

> « Il est en effet possible que la solution deux puisse éviter des investissements à moyen ou à long terme. Toutefois, cela impliquerait de considérer une quantité importante de

besoins éventuels, bien au-delà des demandes présentes dans OASIS. »

Q. **[129]** Alors, doit-on comprendre de ce passage que la solution deux permettrait d'éviter des investissements pour toutes les demandes actuellement présentes dans OASIS?

M. LUC MATTEAU :

R. Écoutez, on n'a pas fait l'analyse de l'impact de mettre la solution deux sur les demandes existantes dans OASIS. Donc, je ne peux pas vous répondre à la question de dire quel serait l'impact, parce qu'on ne l'a pas analysé. Ce qu'on vous dit ici, si vous lisez la question au complet, c'est que, dans le fond, la solution deux crée un lien direct entre la région Manic-Micoua et la région de Québec.

Donc, si on voulait, à partir de la solution un, avoir un réseau qui soit équivalent à la solution deux, il faudrait construire, comme la ligne de la solution un va de la région de Micoua à la région de Saguenay, il faudrait construire une ligne entre Saguenay et la région de Québec. Donc, c'est à cet investissement-là qu'on fait référence quand on dit que la solution deux pourrait éviter des investissements à moyen ou à long terme. C'est de cet investissement-là dont on veut parler.

Sauf que cet investissement-là, pour qu'il soit déclenché, pour qu'il ait suffisamment de besoin pour déclencher, pour avoir besoin d'une ligne entre Saguenay et la région de Québec, c'est beaucoup plus que ce qu'on a de... De ce qu'on voit qui est dans OASIS. Fait que c'est ça.

Q. **[130]** Mais, pour reprendre vos expressions que vous changez un petit peu, mais c'est la même chose que vous avez dit dans la réponse, je comprends que vous avez dit : « Bien, ça en prend plus que ce qui est écrit dans OASIS. » Beaucoup plus importante, appelons-le comme on veut.

La question que je vous posais, c'est parce que vous me dites ça, donc je présume que vous avez regardé ce que vous avez dans OASIS, d'une part. Puis, vous dites que ça en prend plus que ce que j'ai dans OASIS, d'autre part. Alors, la question que je vous posais, toute simple, c'était de dire, bien, je comprends que la ligne... la solution deux, excusez, la ligne deux, mais dans ce cas-là c'est une ligne, ça tombe bien, mais la solution deux, ça peut transporter tout OASIS?

M. LUC MATTEAU :

R. Écoutez, je ne peux pas vous répondre à cette question-là, parce que je ne l'ai pas évalué.

Autrement dit, je n'ai pas fait l'analyse de qu'est-ce que ça donnerait, mettre Lévesque et SM-3 sur la solution deux. Donc, est-ce que ça marcherait, ou est-ce que ça ne marcherait pas, je ne peux pas vous répondre, parce que cette analyse-là n'a pas été faite.

M. BENOÎT DELOURME :

R. C'est reflété à la DDR-4, cette question sept de un de la Régie.

Me STEVE CADRIN :

Oui.

M. BENOÎT DELOURME :

On avait déjà eu l'occasion de s'exprimer là-dessus.

Q. **[131]** C'est ça. J'allais vous amener dans les tableaux, où il y a certains chiffres qui sont caviardés. Je vous... Je ne sais pas quelle version vous avez devant vous. Mais, juste faire attention de prendre la version caviardée pour les fins de la discussion.

Et si je vais au tableau qui est à la page 37, donc tableau R-7.2.1-A, et on marque ici « renforcement requis pour la demande OASIS 197-R ». On était en train de discuter de ça ensemble. Puis, on a également le tableau 7.2.1-B

« renforcement », puis là on a mentionné « Préliminaires », dans ce cas-ci, requis pour la demande OASIS 215-R. Alors, vous avez des carrés noirs, en haut. Comment vous avez fait, pour faire les calculs qui sont écrits ici, et arriver avec des coûts si vous n'êtes pas capable de répondre à la question que je posais tout à l'heure?

(11 h 17)

R. Bien, la question que vous posiez tout à l'heure, elle faisait référence... Ah, mais je comprends, on s'est trompé dans les numéros. Solutions envisagées 1, 2, 3. C'est pour ça qu'on s'est trompé.

Q. **[132]** Tantôt, vous avez dit, vous n'avez pas fait d'analyse. Je reviens à ce que je voulais dire.

R. Oui, c'est ça.

Q. **[133]** Ce n'est pas que OASIS vous ne savez pas qu'est-ce qu'il y a dedans. Ce n'est pas ça le point. Le point, c'est de dire, je n'ai pas fait d'analyse. Alors, vous avez répondu quelque chose avec...

R. Il y a une coquille.

Q. **[134]** Allez-y pour la coquille! C'est un autre sujet mais allez-y!

R. Non, non, il y a une coquille. On a inversé les lignes. Quand on dit, la ligne 1, « solution

envisagée 1 », donc, ça, c'est bien Micoua-Saguenay.

Q. **[135]** Vous êtes dans quel tableau? Juste pour être sûr qu'on corrige ensemble.

R. Excusez-moi! Je suis au tableau R7.2.1 A.

Q. **[136]** Parfait.

R. HQT-3, Document 1.6... 1.5. J'ai la version caviardée. On a inversé les deux dernières lignes du tableau. On s'est trompé. On a inversé les deux dernières lignes du tableau. Puis pareil pour R7.2.1 B. Donc, en fait « solution envisagée 1 », ça, c'est bon. Après, il aurait fallu lire 3 puis 2. 1, 3, 2. Autrement dit, on n'a pas évalué comment 197R et 215R s'intégreraient par-dessus la ligne Outardes-Laurentides, qui est la solution 2. On a fait une faute. Il y a... Comment ça s'appelle? Une inversion, là. On peut reproduire une page corrigée si vous le souhaitez.

Q. **[137]** Bien, je pense que, pour les fins du dossier, ça serait peut-être plus utile. Mais je vais laisser maître Fréchette décider ce qu'il en est. Peut-être d'avoir une page qui corrige la chose, parce que vous voyez bien que...

R. Oui, oui.

Q. **[138]** ... il y avait beaucoup de questions sur vos

analyses que vous n'aviez pas faites, mais que, là, vous me parlez d'avoir faites.

R. Non, on va produire une correction. On va prendre un engagement, j'imagine.

Me YVES FRÉCHETTE :

On va vous déposer une pièce révisée qui va rétablir les corrections qu'on vous a faites oralement.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Merci.

Me STEVE CADRIN :

Parfait. Merci.

Q. **[139]** Bon. Je reviens sur les affirmations que vous aviez faites à la réponse 7.1 maintenant qu'on a rétabli la question. Vous avez mentionné une quantité importante des besoins éventuels. Vous avez choisi un autre terme tout à l'heure. Qu'est-ce que vous entendez, juste pour nous permettre de comprendre, qu'est-ce que ça veut dire « quantité importante des besoins éventuels » vu de votre réponse à vous, là? Quand vous nous dites ça, ça veut dire quoi?

R. Là, j'aimerais me référer à une question de la Régie qui était relative à, disposons-nous d'un plan d'évolution. Est-ce que quelqu'un peut m'aider

à la retrouver? O.K. Merci. Donc, je me référerais au document HQT-3, Document 1.4, DDR numéro 3 de la Régie, à la question 1.2. La Régie s'interrogeait sur le fait que : dispose-t-on d'un plan d'évolution portant sur notre réseau de transport à 735, et plus particulièrement également le réseau 735 sur le corridor Manic-Québec. Puis, là, on exprimait le fait que, malheureusement, en tant que Transporteur on dépendait de nos demandes OASIS. Et donc, on n'était pas en mesure de faire un plan d'évolution long terme sans avoir les besoins effectifs. Donc, je vous référerais à cette réponse quant à la qualification de, à quoi je pense au-delà de, bien, je ne peux pas vous répondre, je ne l'ai pas. Il n'est pas dans OASIS.

Q. **[140]** Laissons de côté les qualificatifs que vous avez utilisés à ce moment-là pour les faire préciser! Passons à une autre ligne de questions! Juste un instant. On a fait des analyses. On a parlé tout à l'heure des tableaux que vous allez déposer avec une pièce révisée. Mais on a parlé plus particulièrement du projet ou la demande plutôt 197R qui concerne le parc éolien Lévesque là de deux cents mégawatts (200 MW) là, est-ce le même que celui que votre PDG a indiqué qu'il n'était pas

requis?

(11 h 22)

R. Et je crains que oui.

Q. **[141]** Alors, dans le cas de la demande 215R qui concerne l'accroissement de puissance de quatre cent quarante mégawatts (440 MW) à la centrale SM-3, avez-vous fait une étude de cette demande seulement, mais sans la demande 197R, maintenant qu'on vient d'établir que ce n'est peut-être pas requis?

R. Aujourd'hui, la demande 197R est toujours dans le « cueing », elle est toujours active, donc on la considère toujours dans notre empilement. Donc, quand on va faire l'étude de SM-3, c'est par-dessus la 197R.

Q. **[142]** Oui. C'est ce que vous avez répondu à la question 2.1 qu'on a regardée tout à l'heure là, un peu.

R. Oui, mais je n'ai pas fait... On n'a pas fait... On ne fera pas de sensibilité de SM-3 sans 197R, sauf retrait de 197R là, mais aujourd'hui le 197R, il est dedans.

Q. **[143]** Oui. Il est dans le « cueing » là de... excusez-moi... de Oasis là, encore. D'accord. Simplement pour confirmer là parce que vous...

Donc, excusez, je vais changer de DDR, désolé. On parle de pertes maintenant. La DDR numéro 1 de l'AQCIE-CIFQ, B-0055, page 20, c'est la réponse 11.2. Alors, on est aux lignes 18 à 22 plus particulièrement.

> Les paramètres des simulations correspondent donc aux situations réelles observées durant les huit mille sept cent soixante (8760) heures de l'année 2017 auxquelles ont été ajoutées les deux interconnexions CHPE et NPT, ainsi que l'intégration complète du complexe de la Romaine et la ligne prévue dans le cadre du projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île.

Monsieur Delourme, quand on s'est vu en janvier dernier là, vous aviez dit que vous aviez ajusté votre étude de deux mille seize (2016) pour y ajouter une charge correspondant à mille mégawatts (1000 MW), de type « data center » avec un FU très élevé. Est-ce que vous vous souvenez de ça là? Dans un premier temps?

R. Vous faites référence à l'analyse de sensibilité qu'on avait faite?

Q. **[144]** Oui.

R. Oui. Ce n'était pas les mêmes calculs, hein. Quand on avait fait le... Effectivement là, donc, quand on a fait la sensibilité de Chamouchouan sur... donc la fameuse DDR à laquelle on vous a répondu là, AHQ-ARQ DDR-2... Donc le réseau de référence était le réseau de deux mille seize (2016). Donc, sur lequel on avait travaillé puis qu'on avait projeté.

Q. **[145]** D'accord. Si on parle maintenant... Là, on parle de deux mille seize (2016) à ce moment-là. Et si on parle de l'étude que vous avez faite sur l'année deux mille dix-sept (2017) maintenant et qui fait l'objet de l'extrait que je viens de vous citer, quelle hypothèse d'ajout de charges avez-vous utilisée?

R. Bien. On n'en a pas ajoutés, justement. C'est ce que... C'est ce que... Comment... André expliquait. On a pris le profil deux mille dix-sept (2017).

Q. **[146]** Parfait. Je passe maintenant à la DDR numéro 4 de la Régie, B-0074, et c'est HQT-3, document 1.5. On est aux pages 16 et 17, question et réponse 3.3. Je vous en fais lecture :

> Le Transporteur n'a pas inclus les pertes par effet couronne associées à l'ajout d'une ligne dans les

comparaisons économiques. En effet, ces pertes par effet couronne sont difficiles à préciser puisqu'elles dépendent de plusieurs facteurs, dont l'emplacement géographique et les conditions climatiques (température, précipitations, humidité, etc.). Pour les mêmes raisons, ces pertes peuvent fluctuer grandement d'une année à l'autre. Toutefois, en se basant sur un historique de quatre ans, le Transporteur estime que les pertes par effet couronne occasionnées par la solution 1 seraient d'environ treize gigawattheures (13 GWh) et celles occasionnées pour la solution 2 d'environ quarante-trois gigawattheures (43 Gwh). Il est à noter que les pertes par effet couronne ont un impact sur les pertes en énergie annuelle et non sur les pertes en puissance puisqu'en situation de pointe, les conditions météorologiques ne sont pas propices à l'effet couronne.

Alors, si on revient au début du paragraphe, donc :

Toutefois, en se basant sur un historique de quatre ans[...]

De quelle période historique de quatre ans est-il question dans votre réponse 3.3?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. En fait, la question porte sur l'estimation des pertes par effet couronne, le treize gigawattheure (13 GWh) et le quarante-trois gigawattheures (43 GWh)?

Q. **[147]** Oui. Ce que viens de vous lire. Oui.

R. Donc, comment on l'a évalué?

Q. **[148]** Non. Vous avez dit, regardez le début du paragraphe.

R. Hum, hum.

(11 h 27)

Q. **[149]** Toutefoisfois, en se basant sur un historique de quatre ans [...]

Alors je... ma question est : de quel historique de quatre ans vous parlez?

R. Deux mille treize (2013), quatorze (2014), quinze (2015), seize (2016).

Q. **[150]** Et quand avez-vous fait ce calcul des pertes par effet couronne sur la période de quatre ans?

R. On l'a fait... on l'a fait en réaction au

questionnement, là. Et on a demandé l'aide de l'IREQ pour établir ces calculs-là.

Q. **[151]** Juste pour confirmer. C'est donc en réponse à la question, dans le fond vous avez réagi à la question qui avait été posée.

R. Bien non, mais un peu... un peu avant, là, je veux dire le débat avait été ouvert par monsieur Paquin dès l'été dernier quelque part, et donc ça fait longtemps que... qu'on a travaillé avec mon collègue Yannick sur les effet couronne, ça fait longtemps qu'on tourne autour de la situation, mais... mais pour précisément extraire les choses, là, on a demandé l'aide de l'IREQ en fin d'année, début d'année... à la fin de l'année dernière et cette année, là, pour chiffrer les choses et puis réussir à amener une donnée quantifiée, clairement quantifiée et appuyée sur des faits scientifiques, là. Parce que, nous, comme on disait au début, habituellement c'est quelque chose qu'on néglige, là, mais pour essayer d'étayer les discours et puis d'avoir des faits, on s'est... on s'est dit que c'était important de sortir cette information.

Q. **[152]** Comment vous avez fait ce calcul pour l'éta... excusez-moi, est-ce que vous avez besoin de compléter? Je me suis retourné, puis je voyais

que vous parliez pendant que je... Non, ça va. Comme vous l'avez fait pour deux mille dix-sept (2017), avez-vous calculé les pertes différentielles entre les trois solutions pour chacun de ces quatre-là?

R. Non, on n'a pas fait ça. Le deux mille dix-sept c'est un deux mille dix-sept (2017) ajusté, c'est-à-dire qu'on prend les huit mille sept cent soixante (8760) images de l'année deux mille dix-sept (2017), on les projette, on les projette avec les hypothèses qu'on a expliquées. Et sur cette projection-là, on va faire scénario 1, scénario 2, scénario 3, mais on n'a pas fait d'autres projections sur d'autres profils, là. On en a pris une année de référence. C'est déjà beaucoup de calcul, on s'entend, là. Huit mille sept cent soixante (8760) points de deux mille dix-sept (2017), les ajuster, en faire trois scénarios séparés et faire les comparaisons. Juste ça, là, c'est déjà beaucoup de travail. Et ça nous a... nous, ça nous a permis de faire ce qu'André a expliqué, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a sorti ces chiffres-là, on a vu que ça nous permettait de qualifier le fait que notre évaluation à point sept (0,7), elle était bonne. Une fois qu'on avait ça,

on s'est arrêt et ça suffisait.

Q. **[153]** D'accord. Toujours dans la réponse 3.3 à la page 17 plus particulièrement, vous mentionnez :

> Le Transporteur tient à souligner que l'objectif de l'analyse économique est de guider le choix de la solution à retenir.
>
> À cet effet, il est normal que certains éléments ne soient pas inclus dans l'analyse économique si ceux-ci n'ont pas d'impacts sur le choix de la solution retenue ou n'ont pour effet que d'amplifier les écarts entre les solutions.

Alors question : comment faites-vous pour savoir que certains éléments n'ont pas d'impact sur le choix de la solution retenue, avant même d'inclure de tels éléments?

R. Bien c'est déjà, d'une part, basé sur l'expérience des différents projets qu'on a. Et puis... et puis en fonction de ça, bien on va savoir si on est capables de les inclure ou pas. La leçon apprise, mettons, de Chamouchouane-Montréal, là, c'est qu'il y avait beaucoup de débats sur le polynôme, puis la nouveauté qu'on a apportée dans le dossier Micoua-

Saguenay c'est que justement, on a fait le deux mille dix-sept (2017) ajusté pour montrer que notre polynôme était pertinent et qu'il tenait la route. Donc, nous aussi, on apprend, là. Il y avait de la discussion là-dessus, on amène des faits, on le quantifie, puis on amène... on amène quelque chose de solide pour étayer notre démarche.

Là, il y a eu des questions sur l'effet couronne. Pour nous, c'était négligeable. On fait... on demande de l'aide à l'IREQ, on fait des mesures, on analyse des données, on trouve des chiffres, puis on fait une analyse économique. Tant qu'à moi, là, la variation, par exemple, liée à l'effet couronne sur mon choix, veut, veut pas, elle reste négligeable, là, c'est-à-dire que je l'ai mise pour fins de raffinement de l'analyse économique, mais elle ne modifie pas mon choix, elle n'a pas un poids suffisamment important pour devenir discriminante.

(11 h 32)

Donc, tant qu'à moi, là, l'idée que j'avais du fait que l'effet couronne était négligeable, ça reste vrai. Maintenant, est-ce que plus tard, si je représente des projets sept trente-sept (735), on les inclurait de facto? Je pense que oui, parce que

là, on progresse tous là, et donc ça sera peut-être quelque chose qu'on va intégrer pour justement ne pas laisser de doute mais la démarche, elle est comme ça.

Q. **[154]** Mais dans ce cas-ci, effectivement, ce que vous mentionnez parce qu'on parlait d'amplifier également les écarts entre les solutions dans ce cas-ci, entre la solution un et trois, qui est un des débats qu'on a ici, ça a pour effet de réduire l'écart même si c'est de façon négligeable que vous dites là.

R. Non. Bien là, on a été transparent, on vous l'a refaite l'analyse économique...

Q. **[155]** Absolument.

R. ... on a démontré que c'était solide. Là, ce à quoi on fait référence sur le fait que si ça amplifie, on va les négliger, l'élément... bien, il y en a deux en fait, un c'est la sécurisation qui, lui, clairement, vient faire basculer les choses. Donc, c'est un élément qu'on vous a donné en analyse de sensibilité puis André l'a bien expliqué. On aurait pu l'intégrer directement dans la première... dans la référence puis là, vous auriez crié au loup comme quoi on exagérait. Bon, on s'est dit : non, de toute façon, on est déjà bon, donc, on va aller

comme ça.

Q. **[156]** Mais là n'est pas la question, je parle...

R. Je termine, je termine.

Q. **[157]** Allez-y.

R. Et donc là, après, l'autre élément, le deuxième élément qui vient aussi amplifier, c'est le fait de faire une analyse sur quarante (40) ans et de ne pas intégrer les pertes sur la durée de vie de la ligne et nous, en intégrant sur quarante (40) ans, on est déjà confortablement économique et rentable, donc, intégrer le reliquat de trente (30) ans comme André l'avait dit, bien, quelque part, ça fait juste amplifier les choses. Donc, on ne l'a pas mis parce qu'on était déjà bon à cent dix pour cent (110 %), maintenant, on vous le propose aussi pour vous dire : non, mais regardez, on en a plein des paramètres là qu'on a pas chiffrés et ils vont tous dans le bon sens. C'est ça qu'on dit là.

Donc, quand on dit qu'on ne veut pas prendre en compte des éléments qui vont amplifier, amplifier du bon sens. Là, l'effet couronne c'est le seul. Et, Yannick, pourrait-tu revenir à la présentation, la « slide », tu sais, celle où il y a tous les dessins Oui. Donc, la « slide ».

Donc, je reviens dans la présentation

d'hier, à la diapo 21. C'était tout l'objet de cette présentation ce petit dessin pour vous dire que justement, certes, l'effet couronne vient nous pousser à gauche mais n'oublions pas qu'on a un facteur de durée d'analyse qui est majeur et qui nous ramène vraiment très à droite et n'oubliez pas non plus que la sécurisation verglas qu'on contemple, elle, c'est encore plus à droite. Donc, c'est là où on dit qu'on est robuste et prudent.

Q. **[158]** C'est bon. Vous parlez de... Gardons la diapositive devant nous, si vous voulez bien. Doit-on comprendre que dans votre analyse économique de soixante-dix (70) ans dont vous nous parlez, vous avez ajouté un autre investissement pour la solution compensation série après quarante (40) ans?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

Bien, nécessairement, et pour aller à soixante-dix (70) ans, il faut rajouter un réinvestissement pour la compensation série, c'est le principe de l'analyse économique, sauf que nécessairement aussi les valeurs résiduelles vont venir faire en sorte que ça ne changera pas le résultat de l'analyse économique d'un point de vue de l'investissement. Donc, la seule... le seul facteur qui fait en sorte

que les résultats changent entre quarante (40) et soixante-dix (70) ce sont les pertes électriques. Les réinvestissements vont être balancés par des changements des valeurs résiduelles.

Donc, si on regarde à quarante (40) ans, par exemple, la valeur résiduelle des solutions lignes va être beaucoup plus grande tandis que soixante-dix (70) ans, les valeurs résiduelles des lignes vont être beaucoup plus faibles mais on va avoir des réinvestissements pour la compensation série. Donc, ça va... ça va se balancer.

Me YVES FRÉCHETTE :

Me permettez-vous de vous interrompre? Il y a un... il y a un problème technique qui devrait être réglé en cinq minutes. Si vous me permettez pour une pause, il y a un besoin nécessaire techniquement à gérer. Cinq minutes mais peut-être que maître Cadrin pourrait en profiter pour faire le tour, de voir ce qui lui reste puis nous donner le temps pour compléter.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me YVES FRÉCHETTE :

Vous m'excuserez.

LA PRÉSIDENTE :

Cinq minutes, c'est suffisant. Moins vingt (20)?

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, oui, cinq minutes, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est cinq minutes.

SUSPENSION

REPRISE

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

ME STÉPHANE CADRIN :

On repart. Il n'y aucun... aucun souci, ne vous gênez pas pour faire signe.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes tout excusé.

ME STÉPHANE CADRIN :

Vous allez l'air beaucoup plus relaxe.

Me YVES FRÉCHETTE :

Mais... mais je peux vous dire qu'il y avait plusieurs personnes au niveau technique.

ME STÉPHANE CADRIN :

Q. **[159]** Alors, nous étions à parler puis on a gardé la même... le même affichage à l'écran, donc,

toujours dans notre analyse de soixante-dix (70) ans. Alors donc, dans cette analyse de soixante-dix (70) ans, avez-vous considéré que le contrat de mil neuf cent soixante-neuf (1969) de Churchill-Falls expire en deux mille quarante et un (2041) et que par conséquent, la pleine capacité du corridor Manic-Québec ne serait plus requise après cette date et que la compensation série n'aurait pas besoin d'être renouvelée? Vous vous souvenez que vous avez dit que vous l'avez renouvelée dans les fins de votre analyse avant la pause et il n'y a plus de contrat après deux mille quarante et un (2041).

(11 h 42)

M. BENOÎT DELOURME :

Il n'y a plus le contrat mais il y aura sans doute renouvellement de quelque chose. On ne peut pas... on ne peut pas préjuger que ça va disparaître. Je voudrais faire une petite précision peut-être aussi sur le cinq mille cent cinquante mégawatts (5150 MW) là qui est une valeur publique, en fait, à Churchill. Cinq mille cent cinquante (5150 MW) là, c'est ce qu'on a à la frontière. C'est...

Q. **[160]** Cinq mille cent cinquante (5150 MW)?

R. Cinq mille cent cinquante (5150 MW) à la frontière,

ça veut dire cinq mille deux cents (5200 MW) à la centrale.

Q. **[161]** Oui.

R. Ça, c'est décrit dans le point LAB HQT dans OASIS. Vous pourrez le retrouver, c'est public. Et par rapport aux capacités réservées, donc ça aussi c'est public dans différents décrets, dans des décisions, qui est la décision D-2010-053 de la Régie à l'article 175. Et également différents rendus de la Cour supérieure là 2016-0808. Donc, c'est deux cent soixante-cinq mégawatts (265 MW) de réservation par NEMC et quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq mégawatts (4885 MW) de capacité pour de la ressource désignée par le Distributeur.

Donc, pour nous là, on s'entend là, ça veut dire que, d'un point de vue de planification du réseau, la capacité qu'on doit garantir, c'est, pour HQD, quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq mégawatts (4885 MW) à la frontière et deux cent soixante-cinq mégawatts (265 MW) pour NEMC à la frontière. Ce qui se traduit aux pertes près par un cinq mille deux cents (5200 MW) à Churchill. Et donc toutes autres valeurs là qui seraient associées à du ressources adequacy bien c'est pas valide là puisque ce n'est pas une réservation. La

réservation des chemins, la capacité qu'on cherche là, c'est cinq mille deux cents (5200 MW) à Churchill, cinq mille cent cinquante (5150 MW) à la frontière. Et c'est les pertes la différences entre les deux.

Donc, quant à la disparition de cette puissance-là en deux mille quarante et un (2041), c'est quelque chose, c'est hypothétique, c'est pas quelque chose qu'on regarde et qu'on contemple. S'il y a renouvellement de la capacité parce qu'il y a des droits qui vont s'exercer, je pense qu'on retomberait... on s'entend qu'on tombe dans un truc très compliqué là qui a fait l'objet de différentes plaintes à différents niveaux dans différentes instances là, je ne maîtrise pas tous les méandres de cela là.

Mais, d'un point de vue planification, si j'applique l'esprit des Tarifs et conditions qu'on a pu discuter hier, je dois préjuger du renouvellement de la chose.

Q. **[162]** Même à Churchill?

R. Même à Churchill.

Q. **[163]** Malgré tout ce que vous dites là, tous les différends qu'ils ont pu avoir.

R. Bien, parce que je dis tout ce que je dis, pas

« malgré ». Grâce au fait que je dis ça.

Q. **[164]** Je vais vous amener maintenant à la pièce B-0027, s'il vous plaît, HQT-2, Document 1.1 révisée, page 18. Alors, on est toujours dans la question des pertes, la fameuse équation polynomiale, pour ne pas la nommer. Et si on regarde la ligne 16 plus particulièrement là, la formule elle-même là, d'où vient-elle?

R. La formule polynomiale?

Q. **[165]** Oui.

R. C'est une relation qui a été faite pour estimer comment l'utilisation du réseau permet de faire un lien entre les mégawatts et les gigawattheures. Son objectif a été forgé pour justement permettre au planificateur, en partant d'une perte à la pointe, d'extrapoler ou de calculer, d'estimer les pertes en énergie sur la ligne. Donc, elle a été forgée dans cet objectif-là, basée effectivement, arrimée avec des données réelles. Et après ça, bien on s'en sert au fur et à mesure.

Q. **[166]** Est-ce que vous avez fait une démonstration que cette équation était adéquate et bonne?

R. Bien, la démonstration qu'on a faite, et c'est la nouveauté de Micoua-Saguenay par rapport à Chamouchouane, c'est justement l'usage du deux

mille dix-sept (2017) ajusté qui montre que c'est calé. Donc, la démonstration, elle vient de l'usage de ces huit mille sept cent soixante (8760) points, c'est la démonstration.

Q. **[167]** Merci. Ensuite, la DDR numéro 4 de la Régie, B-0074, HQT-3, Document 1.5, réponse 5.1 à la page 27. Et je vous amène à la ligne 23 pour la discussion plus particulièrement. Alors, donc le paragraphe va comme suit :

> Au Tableau 15 de la pièce HQT-2, Document 1.1 révisé, section 6, le Transporteur a présenté une analyse de sensibilité où le facteur de charge a été réduit à 60 % (facteur de pertes de 38,4 %). Les analyses réalisées par le Transporteur portant sur un réseau 2017 ajusté viennent confirmer qu'au début de la durée de vie de la ligne, le facteur de charge devrait varier entre zéro virgule six (0,6) et zéro virgule six, cinq (0,65). Pièce HQT, 2, document 1.1, page 22. Puisque la quantité d'électricité à transporter sur les lignes et le facteur de charge du réseau à sept cent trente-cinq (735

kV) tendent à augmenter dans le temps, l'hypothèse de la réduction du facteur de charge à soixante pour cent (60 %) est particulièrement minimale, spécialement en considérant que la durée de vie prévue de la ligne est de quatre-vingts ans (80).

Question. Pouvez-vous démontrer que la quantité d'électricité à transporter sur les lignes et le facteur de charge du réseau à sept cent trente-cinq (735 kV) tendent à augmenter dans le temps? Surtout sur les quatre-vingt (80) prochaines années. Comme vous le faites comme référence dans le passage que je vous ai cité.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. Bien. Nécessairement, on voit depuis plusieurs décennies que le facteur, l'utilisation, le facteur d'utilisation du réseau tend à augmenter. On peut le constater là à la mise en service des lignes à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV). Dans les années soixante (1960) et soixante-dix (1970), on avait de très, très grandes pointes de chauffage, très peu d'utilisation l'été. Nécessairement, on voit la climatisation gagner en popularité, on voit toutes sortes de formes de charges électroniques,

de charges qui viennent, qui s'insèrent et qui ne sont pas présentes seulement à la pointe comme l'est le chauffage électrique. Donc, c'est une tendance qui est très, très forte là sur plusieurs dizaines d'années qu'on voit que le taux d'utilisation du réseau augmente et on s'attend à ce que ça continue.

Q. **[168]** Basé sur la tendance passée, si je comprends bien?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Bien. Et puis le futur aussi veut que... Les perspectives là, on participe à différents forums là, au niveau de l'Amérique du Nord là sur comment les marchés vont évoluer en fonction de tout ce qui est panneaux solaires, éoliens, véhicules électriques. On va dire des... je crois que c'est décarbonisations, le mot c'est... En tout cas, faire baisser le taux d'émission des CO2 là, dans le Nord de l'Amérique, et puis des GES là. Et la tendance... Déjà un, il faut être clairs le mixte énergétique québécois est favorisé dans ce genre de... Si on rentre les GES dans les équations, le mixte énergétique du Québec est excellent. Et le besoin d'avoir de la puissance, dans ce mixte énergétique, va être clairement identifié.

Et on s'attend à ce que, à moyens termes là, la nécessité de venir, avoir des produits en puissance pour venir aider et soutenir les panneaux solaires et les éoliens, à l'échelle Nord-Est américaine va augmenter. Donc ça, ça veut dire quoi? Ça veut dire plus de sollicitation de notre réseau, plus de puissance, un peu plus n'importe quand aussi. Donc, ça, ça nous donne une perspective là. Donc, il y a ce que monsieur Dagenais, vient d'expliquer sur le fait que ça croît puis que c'est organique, lié principalement, on va dire, à la charge québécoise, mais la perspective sur les réseaux externes aussi, leurs rôles macroscopiques, macroéconomiques du Québec et puis de son mixte énergétique dans cet environnement-là va être appelé à changer. Et donc, ça là ça nous donne une perspective claire, en tout cas, si ça se réalise là, et puis on pense que ça va se réaliser, toutes les composantes sont là en tout cas, d'une augmentation. L'énergie d'hiver... On définit des énergies d'hiver là, maintenant à savoir quand est-ce qu'on a de l'énergie pendant l'hiver puis justement ça devient utile.

Q. **[169]** D'accord. Alors, c'est ces tendances et perspectives-là qui seraient la démonstration de

l'affirmation. Quand je vous demandais : Avez-vous fait la démonstration? » Je comprends que vous n'avez pas fait d'études particulières là-dessus, c'est ce que vous me mentionnez comme étant votre compréhension des perspectives sur un horizon aussi long que quatre-vingts (80) ans?

R. Oui. On se place dans une perspective globale.

(11 h 52)

Q. **[170]** Ensuite... Excusez-moi, un peu plus loin, à la page 29, dans le même document, HQT-3, Document 1.5, la DDR-4 de la Régie toujours :

> Le Transporteur est en complet désaccord avec les affirmations de l'AHQ-ARQ. Ni le niveau de production raccordée au réseau ni les écarts de pertes entre les scénarios n'ont été surestimés dans le cadre du projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île.

Alors je reviens à ce qui a été mentionné au mémoire de l'AHQ-ARQ, C-AHQ-ARQ-0024, à la page 4, et sauf erreur, nous avons pris la version caviardée, là, pour les fins de la référence, pour que tout le monde puisse y aller et les bonnes pages. Ça va? Vous êtes rendu? Alors l'extrait que je vous cite c'est :

> Le projet Chamouchouane – Bout-de-l`Île a été justifié par une production raccordée de 46 915 MW tel qu'il apparaît au tableau suivant

Et vous avez le tableau 3 : « Valeurs associées à la charge locale, au service de point à point et à la production raccordée des différentes demandes ». Et vous voyez donc le présent projet, là, dans la première... la deuxième colonne : quarante-six mille neuf cent quinze (46 915 MW) en bas, en production raccordée en mégawatts. Alors le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île était basé sur une production raccordée donc de quarante-six mille neuf cent quinze mégawatts (46 915 MW), on est d'accord. Le projet Micoua-Saguenay est basé sur une production raccordée de quarante-trois mille huit cent onze mégawatts (43 811 MW) en deux mille vingt-vingt et un (2020-2021). Pouvez-vous nous dire en quelle année le réseau du Transporteur va-t-il être appelé à transporter une production raccordée de quarante-six mille neuf cent quinze mégawatts (46 915 MW), selon...

R. Je ne sais pas.

Q. **[171]** ... vos respectives et tendances.

R. Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse.

Q. **[172]** Vous ne voyez pas l'horizon.

R. On avait qualifié, donc Chamouchouane-Montréal, puis là je ne veux pas rouvrir le dossier Chamouchouane, là, on avait considéré des besoins éventuels, je vous référerais à... au dossier.

Q. **[173]** Non, non, ça... Chamouchouane, vous avez dit ce que vous saviez à l'époque, là, le but c'est pas de vous faire dire que vous avez dit des choses inexactes à l'époque. Ce que je vous pose aujourd'hui c'est qu'on est à quarante-trois mille huit cent onze (43 811 MW). On a baissé de façon importante entre les deux horizons, la façon de voir l'horizon par vous, présenté par vous, le Transporteur, pour les besoins. Juste de revenir à Chamouchouane et à deux mille quatorze (2014) il n'y a pas longtemps, là, est-ce que vous voyez ça, vous, dans votre radar, comme Transporteur?

R. Je n'ai pas fait le calcul de sommer ce qui est aujourd'hui dans la liste OASIS. Je n'ai pas en tête aujourd'hui les demandes de nouvelles... de nouveaux raccordements de production. Je ne les ai pas en tête. Je ne les ai pas en tête, donc il faudrait faire l'exercice, quarante-trois mille huit cent onze (43 811 MW) et additionner les différentes demandes qui sont dans OASIS, ça vous

donnerait la perspective qu'on aurait. Et ça, ça donnerait un élément de réponse.

Q. **[174]** D'accord, merci. Ça complète nos questions, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Cadrin. Il est midi (12 h), est-ce qu'on pourrait prendre... maître Fortin, vous avez...

Me PIERRE R. FORTIN :

Si vous me permettez, avant qu'on parle d'ajournement. J'aimerais simplement m'assurer auprès du procureur du Transporteur qu'à l'engagement que vous allez faire, la correction des deux tableaux, j'imagine que ça allait de soi, mais juste au cas où, le texte qui précède et qui réfère aux solutions au dernier paragraphe, simplement le réviser pour qu'on soit sûr de l'identification des solutions qui est faite dans le texte aussi, que la correction soit en conséquence, le cas échéant.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est noté.

Me PIERRE R. FORTIN :

Merci.

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors la révision sur... les ajustements se feront au tableau et on va revoir le texte en amont, qui nous amenait au tableau pour voir, là, si l'arrimage est bon. Alors c'est noté, je vous remercie. Et puis, oui, pour la pause lunch.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, on est prêts. Juste pour être claire quant à ce qui nous attend cet après-midi. Maître Pelletier, vous aviez annoncé trente minutes (30 min) de contre-interrogatoire. Est-ce que c'est encore votre intention?

Me PIERRE PELLETIER :

On en a éliminé.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Et les questions qui nous restent sont quand même assez...

LA PRÉSIDENTE :

Pointues.

Me PIERRE PELLETIER :

... précises, de sorte que ça devrait être inférieur pas mal au trente minutes (30 min) annoncé.

LA PRÉSIDENTE :

Ça devrait être inférieur pas mal au trente minutes (30 min). Bon. Ça veut dire dix minutes (10 min), ça?

Me PIERRE PELLETIER :

Bien mettons dix minutes (10 min) de moins, on ne sait jamais quel temps...

LA PRÉSIDENTE :

Alors ça pourrait être vingt minutes (20 min).

Me PIERRE PELLETIER :

... le degré de générosité des réponses varie, alors je ne le sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

Ça m'est effleuré l'esprit qu'on pourrait peut-être les faire avant le lunch, s'il y en avait eu pour dix minutes (10 min), mais vingt minutes (20 min) ça commence à être beaucoup.

Me PIERRE PELLETIER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des estomacs qui... qui gargouillent.

Me PIERRE PELLETIER :

Bien il y a aussi qu'il va falloir que je prenne quelques minutes avec monsieur Paquin, là, pour...

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me PIERRE PELLETIER :

... qu'on élague ce qui a besoin d'être élagué.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc, on a annoncé au retour du lunch, dans ce cas-là merci, Maître Pelletier, on avait annoncé la preuve de NEMC ce matin, donc il va y avoir mise en place du huis clos durant l'heure du lunch et on reviendra pour voir la preuve du huis clos, mais vous n'êtes pas libérés, les témoins, malheureusement, vous êtes encore sous serment, encore captifs. Donc là, est-ce qu'on s'accord une heure et quart (1 h 15) pour le lunch, donc on reviendrait ici à une heure et quart (1 h 15) après le lunch. D'accord. Bon dîner tout le monde.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

(14 h 02)

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Maître Fréchette.

Me YVES FRÉCHETTE :

Rebonjour. Avant de... permettez-moi encore une

fois.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je remercie maître Dubé de me permettre d'interrompre. C'est des nouvelles d'intérêt public. Alors, suite aux ajustements, je tiens à vous mentionner que la version redressée ou révisée de la HQT-3, Document 1.6 a été faite. Et encore une fois, maître Fortin me suggérait, à bon escient, de vous dire les endroits où ça a été retouché.

Alors, c'est les tableaux R7, R7.2.1A et R7.2.1B. Alors, ces deux tableaux-là ont été retouchés en inversant les deux chiffres, le 2 et le 3.

Et vous allez retrouver cette même erreur-là ou ces redressements-là, si vous préférez, aux lignes 25 à 32 de la même pièce, mais cette fois-ci à la page 36. Parce que bon, les changements, c'est pas comme une pièce amendée là, mais... Donc, les changements, donc la substitution du chiffre 2 par le chiffre 3 dans le dernier paragraphe est réalisée. Alors, voilà! Excusez-moi de l'interruption, Maître Dubé. Ça complète.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Dubé, est-ce que vous permettriez que l'on commence, avant que vous commenciez votre présentation, étant donné que maître Neuman et les gens de SÉ-AQLPA n'étaient ici et que nous avons parlé des dates de la plaidoirie, juste qu'on prenne juste une minute pour leur transmettre l'information puis voir si c'est quelque chose... Mais, je vois que maître Neuman n'est pas dans la salle.

Me YVES FRÉCHETTE :

Ses collègues sont là.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est ça.

Me YVES FRÉCHETTE :

Monsieur Fontaine et Monsieur Deslauriers sont là, alors...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Donc, peut-être prendre en note que... donc il y a eu confirmation qu'il y aurait plaidoirie écrite et qu'Hydro-Québec déposerait sa plaidoirie le dix-huit (18) mars, le vingt-deux (22) mars, les intervenants déposeraient la leur et il y aurait réplique le vingt-huit (28) mars. D'accord. Alors, on peut procéder.

PREUVE DE NEMC

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième (27e) jour du mois de février, ONT COMPARU :

ÉRIC McCORMACK
PASCAL CORMIER
BILL MARSHALL

SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

Bonjour, Madame la Régisseur. Nicolas Dubé pour NEMC. Madame la Greffière, est-ce qu'on doit reprocéder à l'assermentation des témoins?

Q. **[175]** Donc, allons-y avec l'adoption de la preuve déposée au dossier public. Elle est constituée de la preuve amendée de NEMC, C-NEMC-0027 avec ses annexes, C-NEMC-0020 à 0022. La présentation PowerPoint de NEMC qui a été déposée sous la C-NEMC-0037 et les réponses de NEMC à la DDR numéro 1 de la Régie, C-NEMC-0024.

(14 h 05)

Did you participate to the elaboration of

the evidence I just listed and did you add up said evidence as your written testimony in the present file?

Ms. ERIN McCORMACK:

A. Yes.

Q. **[176]** Mr. Marshall and Cormier, if I were to ask you the same question, what would be your answers?

Mr. WILLIAM MARSHALL:

A. Yes, I adopt the evidence.

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui.

Me NICOLAS DUBÉ :

Donc, les CV de madame McCormack, mister Marshall et monsieur Cormier ont été déposés sous les cotes C-NEMC-0030 à 0032.

Q. **[177]** Avant de débuter, Monsieur Cormier, souhaitez-vous apporter une correction au mémoire amendé de NEMC et Madame la Greffière, je vous demanderais gentiment d'afficher la pièce C-NEMC-0036.

M. PASCAL CORMIER :

R. Pour répondre à votre question, Maître Dubé, oui, nous amendons le paragraphe 10. Je vais lire le paragraphe amendé en anglais.

"As per HQT, there are two reasons

why the current system needs the Micoua-Saguenay Line upgrade: (1) the lower load in the Côte-Nord region and; (2) the closure of Tracy, La Citière and Gentilly power plants have degraded the system reliability on the Manic-Québec corridor. According to NEMC, there is another reason which is that the system needs to fully integrate the capacity of the Romaine complex 3 and 4 on the Rivière Romaine, Romaine 3 and 4."

Q. **[178]** Merci. Merci Monsieur Cormier. Donc, Madame la Présidente, nous avons souhaité apporter des clarifications parce qu'on jugeait que ce paragraphe-là n'était pas clair. L'amendement à la preuve amendée a été déposé sous la cote C-NEMC-0036 en suivi des modifications.

So, Mrs. McCormack, could you please briefly indicate to the Régie what is your academic formation and the present role you have within NEMC.

Ms. ERIN McCORMACK:

A. I have a Bachelor of Science in physics and my current role with NEMC is Manager of Energy

Trading, and I've been in that role since September twenty seventeen (2017).

Q. **[179]** Merci. Donc, pour plus de détails, là, je vous invite à consulter son CV. Mr. Marshall, could you please briefly indicate to the Régie what is your academic formation and your past professional experiences relevant for this file.

Mr. WILLIAM MARSHALL:

A. I'm a professional engineer registered in New Brunswick. I have a Bachelor and Master's Degree in electrical engineering specialising in power systems; twenty-five (25) years with NB Power doing system planning ending as Director Strategic planning; four years as President of the New Brunswick System Operator; ten years as a private engineering consultant.

And with the Régie, I participated in four cases here. In two thousand and one (2001) original tariff hearing on behalf of NB Power; the two thousand and ten (2010) tariff hearing relating to upgrading the tariff Order FERC 890; two thousand and twelve (2012), there was a Hydro-Quebec Distribution hearing on wind integration; and in two thousand sixteen (2016), I provided evidence for NEMC in a complaint case before the Régie.

That evidence was filed but then the complaint was settled so there was no hearing or anything.

I've been declared an expert witness in power systems, operations planning and tariffs twice before the Régie and a number of times in New Brunswick, also in Nova Scotia and PEI.

Q. **[180]** Thank you Mr. Marshall. Et Monsieur Cormier, pouvez-vous nous dire brièvement quelle est votre formation académique et le poste que vous occupez maintenant.

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui, je possède une Maîtrise en sciences économiques et je suis présentement président d'une compagnie de consultation et j'ai dix-neuf (19) ans d'expérience comme économiste, dont dix-sept (17) dans le secteur de l'énergie. J'ai travaillé pour des entreprises réglementées ainsi que pour des entreprises qui sont clients d'Hydro-Québec TransÉnergie. J'ai aussi travaillé à la Régie de l'énergie. Donc j'ai une expérience assez variée dans le secteur énergétique ainsi qu'en réglementation économique. Et dernièrement, j'ai offert une formation pour un programme de la Banque mondiale en Afrique en réglementation économique du transport d'électricité.

Q. **[181]** Merci. Donc, vous l'aurez compris, Madame la Régisseure, la présentation va être bilingue. So, without waiting, Mrs. McCormack, I invite you to start the presentation of NEMC.

Ms. ERIN McCORMACK:

Hello, bonjour, Madam Chair, thank you for the opportunity for NEMC to present its evidence, our views and position. Also, thank you for the accommodations regarding the schedule.

(14 h 10)

I'm going to start by going through our plan for the presentation. We have some preliminary remarks, then we look at the regulatory framework for this proceeding. We consider the drivers for their proposed Micoua-Saguenay line. We present our economic analysis and then we finish with some concluding remarks and recommendations.

NEMC is an active Hydro-Quebec TransÉnergie point to point client. We're active in several electricity markets in the northeast. We're concerned with the quality of transmission services and also by the impact of the proposed investment on rates.

NEMC's main objective in intervening in this proceeding is to ensure that the solution for

the reliability issue on the Manic-Quebec corridor meets Quebec regulatory principles and good utility practice, but with a minimum potential impact on rates.

The proposed solution is expected to impact NEMC's transmission rates from the order of five million dollars ($5 M) over the twenty (20) year period that's considered. And I'll pass it on to you Pascal now.

(14 h 11)

M. PASCAL CORMIER :

R. Excusez-moi! La partie de la présentation que je vais présenter, je vais le faire en français. Puis quand c'est les parties de mes collègues, ça va aller en anglais.

Pour les principes généraux, on parle ici de principe réglementaire. Les dossiers d'investissements sont généralement régis par l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie ainsi que les articles 1, 2 et 5 du Règlement, Règlement sur l'autorisation pour acquérir des investissements supérieurs à vingt-cinq millions (25 M$).

HQT doit fournir des informations sur l'impact potentiel d'un tel projet sur les tarifs.

Comme madame McCormack a mentionné, les tarifs sont un enjeu primordial dans le présent dossier pour NEMC, ainsi que pour tous les autres clients existants du Transporteur. Les coûts associés au projet d'investissement seront intégrés à la base tarifaire lors des prochaines audiences dans les dossiers tarifaires. Je dis « les » parce que la mise en service peut être étalée sur plusieurs années, bien sûr.

Il y a un incitatif économique pour un monopole réglementé, c'est connu, c'est des incitatifs économiques de toute entreprise réglementée, d'augmenter la base de tarification. C'est comme ça. C'est son pain et son beurre. C'est la nature même de cette entreprise-là. Plus, dans le cas précis au Québec, il y a aussi la séparation fonctionnelle où il y a un enjeu supplémentaire qu'il n'y a pas nécessairement dans d'autres juridictions nord-américaines.

Donc, le rôle de la Régie, c'est d'encadrer le monopole naturel, à savoir qu'il y a un juste ajout à la base de tarification pour répondre aux besoins des clients actuels, ainsi qu'il n'y a pas de favoritisme par rapport aux affiliés. Ce sont des principes qui sont reconnus par la FERC ou

par... généralement reconnus dans des juridictions où il y a de la réglementation.

Les principes additionnels à considérer en ce qui concerne les ajouts au réseau. Les principes à considérer sont : protéger les clients existants des ajouts au réseau excessif liés aux nouvelles demandes de service de transport d'électricité ou à des nouvelles demandes d'ajout au réseau pour répondre à des besoins de fiabilité; protéger les clients existants contre toute discrimination indue pour faire résultat de l'ajout au réseau, tous les clients doivent être traités sur un même pied d'égalité.

Il y a un processus de planification ouvert et transparent qui a été reconnu par la Régie. On parle de... J'ai en tête l'Annexe K, par exemple. Il y a un OATT qui est approuvé, un OATT qui est fortement basé sur les textes similaires dans les réseaux voisins, dont celui de la FERC... ceux régis par la FERC aux États-Unis.

Le principe de causalité des coûts est un principe qui a été reconnu dans la décision de politique d'ajout, décision Phase 1. La détermination de la Régie dans le présent dossier est déterminante puisqu'elle guidera la Régie au

moment où... pour l'inclusion des coûts au dossier. Donc, ce qui va être discuté ici va avoir un impact au moment d'inclure les coûts associés au projet d'investissement dans les prochaines tarifaires.

Le cadre des dossiers tarifaires de socialiser des coûts servant les intérêts des clients particuliers... Excusez-moi! Il faut éviter dans le cadre des dossiers tarifaires de socialiser des coûts servant les intérêts de clients en particulier, particulièrement dans des dossiers d'investissement qui sont pour la fiabilité qui doivent par définition répondre à la fiabilité du réseau pour les clients actuels du Transporteur.

Je vais passer la parole à... Ah, excusez-moi! Sorry! Oui. Excusez-moi! La justification du présent dossier, selon NEMC, il y a différents éléments qui sont apportés. Selon nous, il y a des justifications qui sont hors de contrôle des clients existants. C'est-à-dire, on fait référence ici à la baisse de la demande sur la Côte-Nord.

Et il y a certaines justifications apportées au dossier par le Transporteur dans le présent dossier qui sont, selon nous, liées à des actions d'Hydro-Québec Production. Ici, on fait référence bien sûr, comme ça a été mentionné dans

notre preuve, à la fermeture des centrales de Tracy, la Citière et Gentilly qui font partie du parc de production d'Hydro-Québec Production, ainsi que l'intégration du projet Romaine, particulièrement Romaine 3 et 4. Comme on en parlera un petit peu plus tard, il y a une différence entre Romaine-1 et 2 et 3 et 4 par rapport à l'ordonnancement de la mise en service de ces centrales. Évidemment, il y a l'importance de l'application du principe de causalité des coûts, comme j'ai mentionné, dans le processus décisionnel de la Régie.

(14 h 17)

Mr. WILLIAM MARSHALL:

Valuable background on this case. The Hydro-Quebec system evolved from 315 kV in the sixties (60s) up to 735 kV in the nineteen sixties (1960s) and on, and then, the key part of that was the major issues of dynamics, instability between the Côte-Nord region and the main system in Quebec that existed from the nineteen sixties (1960s) on, it's been a major focus.

Me PIERRE R. FORTIN :

Q. **[182]** Excuse me, Sir, could you speak a little louder in the micro please.

A. Okay.

Q. **[183]** Thank you.

A. Sorry, is that better? Okay. Next slide. So, this was a major consideration also when the integration at Churchill Falls entered the system. At that time it was planned to do three lines in the Manic-Quebec corridor but they were able to integrate the Churchill Falls plant by only adding two lines because of the addition of power stabilisers on the Churchill Falls generators, so that was a key issue.

And little has changed since the nineteen seventies (1970s) when Churchill was integrated other than the development since then is that the Gentilly power plant came on, which added inertia, stability and damping to the system, the James Bay projects and many new interconnections.

And that led to the issues from the eighties (80s) I had already talked about before, the need for a major design criteria because of major outages where the system completely collapsed at different times in the nineteen eighties (1980s). We already spoke about those so we'll move ahead quickly here in the interest of time.

One last bit that... from the sixties (60s)

on, Hydro-Quebec developed IREQ, which is am you know, research institute that's done tremendous work in the area of power systems and integration resources. They have become experts recognised in the world in terms of dealing with dynamic and stability and power stabilisers. And the key point of all of that and the conclusions we can reach is that they have that considerable knowledge and experience.

And on the basis of that, they would have immediately recognised the reliability potential problems when the power plants were retired in the two thousand eleven-twelve (2011-12) range and would have absolutely been aware of the problems in twenty thirteen (2013) with the reduced load. Because I think that the modellers would have triggered a problem as soon as Gentilly was even talked about going down, they would have been aware this was a difficulty.

M. PASCAL CORMIER :

Dans la présente section, on va faire une revue historique des différents éléments qui ont pu impacter le présent dossier. On part à partir de deux mille dix (2010). Évidemment, c'est des éléments qui sont liés au justificatif au dossier.

(14 h 20)

En février deux mille onze (2011), demande d'autorisation d'Hydro-Québec à la Régie pour l'intégration du Projet Romaine d'une capacité de mille cinq cent cinquante mégawatts (1 550 MW) sur la Côte-Nord, en amont du corridor Manic-Québec.

En mars deux mille onze (2011), fermeture de la Centrale Tracy, de six cent soixante mégawatts (660 MW) qui a eu un impact sur la fiabilité du réseau. Ça a été retiré en mars deux mille onze (2011), mais l'annonce officielle a eu lieu en mai deux mille douze (2012), dans la décision D-2014-190.

En juin deux mille onze (2011), la Régie approuve le projet d'intégration de la Romaine. En deux mille douze (2012), fermeture de la Centrale Citière, un autre trois cent huit mégawatts (308 MW) de production qui a fermé dans le Sud.

Décembre deux mille douze (2012), fermeture de la Centrale Gentilly, une centrale nucléaire de six cent soixante-quinze (675 MW) également en prêt de la charge. Et la fermeture de ces trois centrales ont eu un impact sur l'exploitation du réseau.

En deux mille treize (2013), il y a eu une

réduction marquée de la charge sur la Côte-Nord qui se reflète par une baisse de la prévision de la part du Distributeur, deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021), ça a été discuté amplement dans les derniers jours là par des représentants du Transporteur.

En deux mille quatorze (2014), dossier 3787-2014, c'est de dossier Chamouchouane-Bout-de-l'Île, pour l'approbation, un projet d'une valeur d'un point treize milliard (1,13 G$), en partie justifié par l'intégration du Projet La Romaine.

Ensuite, il y a eu le dossier R-3890, qui était... c'était un dossier d'investissement pour pallier l'impact de la fermeture de la Centrale de Tracy sur le réseau. Donc, je ne suis pas ingénieur là, c'était de l'équipement qui était relié pour maintenir le réseau fiable.

La réduction de la charge industrielle dans la région de la Côte-Nord a eu deux impacts sur le corridor Manic-Québec. Évidemment, il a augmenté le transit sur le corridor Manic-Québec, plus d'offres que de demandes en amont du corridor. A réduit l'effet stabilisateur de cette charge industrielle dans cette région. Et les deux éléments ci-dessus ont ajouté une pression à la baisse sur la limite

de capacité de transit du corridor Manic-Québec.

Donc, à la page suivante qu'on voit ici, en deux mille onze, deux mille treize, (2011-2013)... Euh... Deux mille quatorze (2014) et deux mille dix-sept (2017), il y a eu des dépôts faits par Hydro-Québec Distribution au NPCC où il y a eu certaines valeurs de transit qui ont été rapportées publiquement sur le corridor Manic-Québec, des valeurs qui ont oscillé entre onze mille sept cent cinquante (11 750 KW) et treize mille deux cent (13 200 MW), ça a été discuté en preuve également.

Décembre deux mille quinze (2015), le dossier R-3956 c'est l'interconnexion entre le New Hampshire et le Québec. C'est la section canadienne du Projet Northern Pass. Et après avoir consulté les documents de ce dossier-là, il n'y a pas eu mention qu'il y avait une problématique. Enfin, ce que j'ai lu, dans le corridor Manic-Québec, lorsque ce projet-là a été déposé à la Régie.

Octobre deux mille dix-sept (2017), dépôt à Hydro-Québec de l'étude 215-R. Ça, c'est l'étude sur l'intégration de quatre cent quarante mégawatts (440 MW) de SM-3, ainsi qu'à la Centrale Sainte-Marguerite, excusez-moi.

Et juillet deux mille dix-huit (2018), le

projet de la ligne Micoua-Saguenay est déposé devant la Régie.

Finalement, on aimerait ajouter, en février deux mille dix-neuf (2019), la gouverneure du Maine... Ça, ça été sorti dans les médias la semaine dernière, a offert son support au projet de ligne de transport entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, c'est fortement médiatisé ici, ce qui fait une pression à la hausse, évidemment, sur les transits qu'on peut assumer, sur le corridor Manic-Québec pour des fins d'exportation. Mon collègue, Monsieur Marshall.

(14 h 25)

Mr. WILLIAM MARSHALL:

So, Hydro-Quebec's rationale on the line is clear that the, we discussed in the close session, it does not meet the N-1-1,500 design criteria. And that criteria is consistent with the NPCC Directory 1 requirements and the Régie reliability standards TPL-001-4.

And as we've talked about it, there are three reasons. Just to make a point again that the first two reasons were basically Hydro-Quebec Production took the decision to close the plants and the load is lowered by the... we have no

control over. NEMC believed the integration of Romaine, especially 3 and 4, also are drivers behind the need for the line.

Now, we have done an analysis looking at the transfer capacities and, if you look solely at the transfer capacity that was published by HQD through NPCC, we find that there is no issue until the twenty seventeen (2017) forecast out in twenty twenty-one (2021), there would be a small deficiency. That assumes that the twelve thousand five hundred (12,500) was a legitimate limit and that it would meet the second criteria.

And if we redo it with the twelve thousand five hundred (12,500), we can see there are a significant number of deficiencies going forward and if you look at that we know... the next slide, we know that Hydro-Quebec were aware in twenty thirteen (2013), we've heard their evidence today, it's in their written evidence, and I've put a couple of quotes here from their written evidence to show that they were aware in twenty thirteen (2013) and started to look at a potential solution.

Meanwhile, at the same time that they were looking at that solution, Hydro-Quebec Distribution filed with NPCC in twenty fourteen (2014) that the

transfer capacity for twenty eighteen-nineteen (2018-19) was going to be thirteen thousand two hundred (13,200). And clearly, I don't know where they got that number but the coordination between Hydro-Quebec Transmission and Hydro-Quebec Distribution in making that filing, there seems to be an issue.

I think the answer from Hydro-Quebec once to an IR was that it's basically an assumption that the system would be fixed and also, therefore, it would achieve that end. But that was done without notifying the Régie or having the approval of the Régie that that would be where the system was.

And if we take one more quick look at the transfer capacities assuming twelve thousand five hundred (12,500) and we take out La Romaine 3 and 4, that time looking at twenty thirteen-fourteen (2013-14) forward, you would see that it meets the requirements if the twelve thousand five hundred (12,500) was legitimate.

Now, we've known since, and Hydro-Quebec has demonstrated that the twelve thousand five hundred (12,500) may be the N-1 transfer capability and it meets that requirement. But having twelve thousand five hundred (12,500) does not allow for

the subsequent meeting of the N-1-1,500 criteria.

(14 h 29)

M. PASCAL CORMIER :

Maintenant nous allons discuter de l'impact du projet Romaine sur les besoins du projet Micoua-Saguenay. Cette diapositive, l'impact... dans le cadre d'une rencontre de planification, ça a été discuté également ce matin, encadré par l'appendice K des Tarifs et conditions, en deux mille quinze (2015) HQT a justifié les besoins de la ligne Micoua-Saguenay par... c'est-à-dire que la ligne Micoua-Saguenay représentait une solution à une problématique qui existait dans la région du nord-est de la Côte-Nord, qui était expliquée durant cette présentation-là par une perte de charge sur la Côte-Nord, incluant également aussi l'augmentation de la génération... de la production, je devrais dire en français, du projet Romaine.

Il est intéressant de noter que dans le présent dossier, le Transporteur, quand j'ai lu la preuve en chef, omettait de mentionner l'impact de la hausse de la production comme un justificatif de la ligne. Ici, on voit que dans la présenta... c'est assez clair dans l'image, là, qu'il y a une

flèche vers le haut pour production et une flèche vers le bas pour la charge.

Toujours dans la même section, les besoins de capacité de transport supplémentaire. Comme monsieur Marshall l'a mentionné dans son analyse, ils auraient été réduits de six cent quarante mégawatts (640 MW), sans l'intégration de la Romaine-3 et 4.

Nous avons fait une évaluation de l'état d'avancement des travaux en date du trente et un (31) décembre deux mille treize (2013), soit la dernière journée de l'année où on a appris que le Transporteur avait eu la nouvelle prévision de la charge. Et on a noté que les travaux d'interconnexion des projets Romaine-3 et 4, on parle des travaux d'interconnexion du réseau de transport ici, là, ça provient du rapport annuel du Transporteur, étaient pratiquement... étaient très, très faibles en pourcentage.

Si on rentre plus en détail sur... toujours dans l'impact du projet Romaine sur le présent dossier. Une courte description du projet Romaine, on parle d'un projet d'un petit peu moins de deux milliards (2 G) d'investissement, dont quatre cent millions (400 M) pour les ajouts au réseau

principal pour être capable d'intégrer la production de la Romaine.

Il y a eu trois solutions qui ont été évaluées lors de l'étude devant la Régie. La solution 1, c'était la compensation série, qui était l'option... l'option favorisée par le... qui était proposée par le Transporteur; la solution 2, c'est une nouvelle ligne de transport HVDC, un peu comme la ligne qui va de la Baie-James vers Sandy Pound en Nouvelle-Angleterre, c'est une ligne de sept cent cinquante kilomètres (750 km), ajoutant mille mégawatts (1000 MW)... avec une capacité de transport de mille mégawatts (1000 MW); solution 3, c'étaient deux scénarios impliquant un ou deux câbles sous-marins, qui a vite été retirée de l'analyse étant donné le coût qui était beaucoup plus important que les deux autres solutions.

Contrairement à la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île et au projet de ligne Micoua-Saguenay, pour lesquels les coûts doivent être socialisés parmi l'ensemble des clients existants, l'analyse économique du projet Romaine n'a pas eu... n'a pas tenu compte... enfin, l'analyse qui a été présentée devant la Régie, il n'y avait pas d'analyse détaillée sur l'impact des pertes sur le

système.

Un impact qui... un impact bénéfique pour le Producteur, parce que c'était le Producteur, le client point à point qui requérait le... le client qui raccordait la centrale, je devrais dire, qui requérait l'investissement et qui bénéficiait du fait d'avoir la solution en capital qui était la moins élevée. En ne tenant pas compte des pertes.

Finalement, nous aimerions réagir à ce qui a été dit hier par un représentant d'Hydro-Québec TransÉnergie par rapport à notre analyse. Comme on voit au tableau 5... au tableau 5 en haut on voit le dossier Micoua-Saguenay 4052, le dossier Chamouchouane et le dossier... le dossier de la Romaine, ainsi que le dossier Chamouchouane. On voit que l'impact des pertes sur l'analyse économique est déterminant, là. Évidemment, sans tenir compte des pertes, l'option compensation série dans le dossier Romaine était nettement inférieure au coût de la ligne HVDC.

(14 h 34)

Donc, la réaction au commentaire qui a été fait hier par le représentant de HQ. HQT n'a pas considéré les pertes dans l'analyse économique, donc cette analyse-là n'a pas été - j'ai le terme

anglais, « challengée » - mais elle n'a pas été questionnée par les intervenants ou la Régie lors de l'étude de ce dossier-là. De plus, l'analyse des pertes faite dans l'étude d'impact a été faite sept ou huit ans avant le dépôt devant la Régie. On parlait hier d'une étude d'impact en deux mille quatre (2004)ou deux mille trois (2003) même. Puis le dossier a été déposé à la Régie en deux mille onze (2011). En sept ou huit ans, les prix d'énergie et les coûts d'opportunité peuvent varier grandement. Il y a eu une crise économique qui a été... enfin, ça peut bouger de façon importante.

De plus, l'intégration de mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW) de nouvelle production, avec une demande sur la Côte-Nord qui était plus élevée de mille mégawatts (1000 MW) par rapport à la prévision de deux mille treize (2013), on s'entend, avec une ligne qui ajoutait mille mégawatts (1000 MW), une ligne HVDC qui se rendait dans la région de Montréal. On peut penser que l'ajout d'une ligne de la sorte, malgré l'intégration de mille cinq cent cinquante (1550 MW), aurait eu un impact bénéfique sur les pertes.

Donc, l'étude comparative entre une option

compensation série versus l'option avec la ligne aurait démontré un avantage encore... un impact encore plus grand sur les pertes, si on utilise le même schéma d'analyse qui a été fait pour l'analyse des pertes dans le dossier Micoua-Saguenay ou Chamouchouane.

On continue dans cette optique. L'option de compensation série était alors considérée comme l'option la plus rentable, alors donc elle a été approuvée par la Régie. C'est une analyse de base, là, c'est l'option la moins chère qui a été approuvée. Outre le nouveau... le nouveau poste de transformation Outardes, une partie importante des investissements du réseau principal dans ce dossier-là a été remplacée par le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île pour répondre à des... à des investissements au sud. Ce qu'on nous a expliqué dans les derniers jours lors de ces audiences.

Les conditions du système, perte de production dans le sud et diminution de la charge dans la région de la Côte-Nord, utilisées pour justifier la ligne Micoua-Saguenay dans le présent dossier étaient connues en deux mille... par HQT en deux mille quatorze (2014) lorsque ce dossier-là a

été présenté à la Régie. Pourtant, ayant participé à ce dossier-là, je ne me rappelle pas avoir entendu parler d'un besoin d'une ligne Micoua-Saguenay lors des audiences.

Le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île, à notre avis, n'étais pas suffisant pour intégrer la totalité de la Romaine. Comme on a su ce matin, il semble y avoir un manque d'équipements pour répondre à l'intégration complète de Romaine-3 et surtout de Romaine-4.

Maintenant, monsieur Bill Marshall va présenter l'analyse économique.

(14 h 36)

Mr. WILLIAM MARSHALL:

We see here in this slide the economic assessment of Hydro-Quebec in Table 4 from their evidence. You look at that, you have the investments, you have residual value, you have taxes and then you have losses. The first three don't change, they're basically vested on the investment. The key variable we want to look at, you know, are our losses because the losses make a significant difference between the options.

So, we have a concern with HQT's economic analysis because we believe that the loss factor

used is too high, the energy cost of losses is too high and the capacity cost of losses is too high. So, if we look to the next slide. So, the loss factor used is high and we can see here the formula used in order to calculate losses, that the loss factors calculated, you know, from the load factor and the load factor is too high.

Hydro-Quebec used point seven (0.7), which produces a value of point five one one (0.511). We originally did a value looking at Hydro-Quebec Annual Report data that got to a loss factor of four seven four nine (4749). We now consider that to be a sensitivity. Hydro-Quebec used a system load factor five nine one (591) in their rate case file and we believe it should use that number and it produces a loss factor of three seven three four five (37345).

Now this next slide, this is the analysis that we did utilising data from the Hydro-Quebec Annual Reports and basically, over the five year we see the average, the load factor across the system was sixty-seven twenty-nine (6729), it would produce a loss factor of forty-seven forty-nine (4749).

You don’t see it but the formula that they

used to calculate from one to the other is embedded inside the spreadsheet, just the number pops out automatically. And you can see at the bottom the references as to what each of the columns are, alright, how it's calculated.

We now consider that that data has a sensitivity. But more importantly, the effect of using a higher load factor, it produces a higher loss factor and that using the formula, you take the megawatts of losses on peak and you use the formula with those megawatts of losses to convert it to energy over the year. And then on that energy you can then utilise the cost of energy at a dollar per megawatthour ($1/MWh) basis to calculate the overall cost of the energy losses.

So, it would change the losses and the option that is most sensitive to losses is the serious compensation option. So, a reduction in losses causes a reduction in the cost of series compensation.

Now, the cost of losses is also a major issue. And if you look in the table that we see there, those are the costs that are in Hydro-Quebec's model. They're in Annex 5, I believe, of one of their documents, the evidence where they

showed the actual printouts of their spreadsheet that calculated the economic differences.

So, you can see they used an escalation of two percent (2%) but you see that the energy rate, forty-six dollars ($46) running up to forty-nine (49) by twenty twenty-seven (2027) and then jumping to a hundred and eight dollars ($108). And you see below that, capacity at a very low value at twenty-two dollars a megawatt-year ($22/MW-year) to twenty-two thousand a megawatt-year ($22,000/MW-year) going over and then jumping up to a hundred and thirty-one million dollars a megawatt-year ($131 M/MW-year). This is a significant jump. (14 h 41)

Now the concern I have is that in twenty twenty-eight (2028) you see that there's a big jump in the energy and you also have the high capacity. I believe that capacity is being double counted because the only way you could get that high of an energy price is that you're considering some of the capacity costs, investment costs, in that. That is definitely not a marginal energy cost in any market anywhere that I'm aware of in that time frame.

Now, a key point that I want to make since I agree that their numbers are high, we've heard

from Hydro-Quebec that their HQD's avoided costs, my concern is that HQD's avoided costs are not the proper costing to be used to evaluate these losses. The loss of revenue to Quebec, to Hydro-Quebec corporation, is the loss opportunity of Hydro-Quebec production to sell. If they didn't have those losses, they could take that energy and capacity and sell it in the external markets. That's our position that it should be valuated based on markets.

And similar, if you look at losses, if there's an increase in losses, an increase in the generation. Well, in the Transmission Tariff, under energy imbalance, if you're short of your schedule, there is a need for Hydro-Quebec Production to make it up so it's scheduled at the interface because they deliver what's scheduled and if you're short, then you have to pay the difference in losses.

The Régie ruled in two thousand and ten (2010) that the energy imbalance should be done on hourly market prices. And so that is the case and we were involved in that file at the time with Brookfield and the Schedule 4 in the Tariff says that if you're leaning on the system, the right

cost is to use the New England price, the ISO New England price minus six dollars (-$6), no, plus six dollars (+$6). It's minus six dollars (-$6), New England Price minus six dollars (-$6), and we believe that that is an appropriate price to use. Next slide.

Mr. PASCAL CORMIER:

If I may add, Mr. Marshall, par rapport à l'information qui est divulguée sur l'utilisation du coût d'opportunité du Distributeur, effectivement, le saut de quarante-neuf (49) à cent huit dollars (108 $) qu'on voit ici, ma compréhension du coût d'opportunité c'est que le saut il s'explique par l'obtention de blocs d'énergie à long terme qui sont basés généralement, les prix de référence c'est le prix des CCGT, les centrales à turbine à gaz comme TCE, par exemple, qui inclut un incitatif pour que l'offreur, le participant soit capable de payer son coût fixe. Donc, il y a une prime de capacité, là.

Donc, cent huit (108), selon ma compréhension, inclut une prime de capacité. Donc l'affirmation de monsieur Marshall semble être corroborée par mon interprétation du coût d'opportunité.

Mr. WILLIAM MARSHALL:

Thank you. Now, that's an issue... so the energy cost losses used in the Hydro-Quebec evaluation are too high, so they are going to mitigate against the series compensation option. But the capacity costs, I believe, are also too high. And we know today that Hydro-Quebec Production participate in the ISO New England Forward Capacity Market on a regular basis. They've been doing so ever since that market started, you know, ten (10) years ago.

And the Market works three years in advance so you bid capacity to supply it for three years forward. And currently, Hydro-Quebec Production is selling four hundred and forty-two megawatts (442 MW) at US three dollars and seventy cents kilowatt-month (US$3.70/kW-month) for twenty twenty-one-twenty-two (2021-22). That's a given transaction that's already taken place.

For the longer... we believe that's a reasonable price to use for the short term. In the longer term, the price of capacity used by most system planners is the avoided cost of a combustion turbine. It is the purest form of just capacity because you don't build combustion turbines for energy.

They're essentially built for reserve capacity and they're a good proxy to determine value of capacity. And they have been used utilised in New Brunswick, they've been approved by the New Brunswick regulator based on NB Power's filing of costs for avoided capacity and I propose that the escalating cost of a combustion turbine is the proper value to use for long-term capacity. (14 h 46)

The reason you use an escalating cost is that it allows for comparison against any options with deffering lives. So, it's essentially the deferral value of a combustion turbine per year is what the escalating cost is, and we provided that in our evidence. We used all the same data as used by NB Power and approved by the New Brunswick regulator, except we used the same financing cost as Hydro-Quebec have used in theirs.

So, we get to the results in our updated economic analysis, and I'd like to look at this. I built a spreadsheet model that mimicked Hydro-Quebec's model. So, I wanted to duplicate their analysis and I've done that. And just to show that my model works, it's if we look at the two numbers in the middle of the page in the first column,

there's the NEMC Total and the HQT Totals.

You see that for the Micoua-Saguenay line, I get seven eighty-five point seven two one million (785.721 M) and Hydro-Quebec got seven eighty-five point seven four eight million (785.748 M). So the model is matching to four significant figures.

And if you look at the cost of the series comp, it was eight hundred and sixty-two point three six seven million (862.367 M) and eight sixty-two point three o'eight million (862.308 M) and the differential cost, seventy-six million dollars ($76 M) was a cost against the series comp.

So, that's the Hydro-Quebec's base case. Their results and our results show. Now, updating Hydro-Quebec data and simply using the change loss factor but continuing to use all the same costing data, and you can see way down at the bottom the energy cost data is exactly the same for the revised HQ base case as it was for the base case for capacity, energy, everything is the same. The only change is the loss factor.

And doing so, you can see the overall result now is that the two options are almost the same cost, except the series comp. is now two million point five seven five dollars ($2.575 M)

higher cost than the Micoua-Saguenay line.

When you go to our revised estimate where we now use the lower loss factor, but we also change the price of energy to be the day-ahead forecast price of the ISO New England Market less the six dollars (-$6) as in Schedule 4 of the OATT of Hydro-Quebec TransÉnergie, and escalate it, we use that number, we have that value out to twenty forty (2040), that forecast is available, and then after that, we escalate it two percent (2%). And you can see the numbers, there it goes forty-two two (42.2) up and then on out to ...

The capacity numbers, we use the price that Hydro-Quebec is now selling into New England for the first few years. We get fifty-five point five dollars Canadian kilowatt-year (CA$55.5/kW-year) and then for three years. And then, we go to the cost of the escalating combustion turbine for long-term capacity. Utilising that data and rerunning the model, we see that the Micoua-Saguenay line is eighty-eight million dollars ($88 M) more expensive then the series compensation option.

(14 h 51)

Now, in addition, we did some - next slide - we did a number of sensitivities, similar to the

sensitivities done by Hydro-Quebec. I don't have as beautiful a chart as they provided in their evidence where they showed all of the multicases, I thought that was very well done, but we have here some cases that are favourable and some that are unfavourable to the project. But the bottom line is in all cases, the Micoua-Saguenay line is more expensive and more costly than the series compensation.

Now, this next slide, just a couple of comments. We had said that the two transmission lines provided blocks of increased transfer capability or a block of increased capability, even against the N-1-1,500 criteria. We asked for what was the effect of the change in load on the North-East... on the Côte-Nord region, what effect would it have on the series comp.

As I said in our closed session, we didn't get an answer on that, we said there was no change, but that it was recognised from Mr. Matteau this morning that currently integrating Romaine-3 still requires some compensation. And if it was only Romaine-3, it would be less compensation that would be required to include Romaine-4.

Well, that clearly shows that there is some

difference if the amount of generation is different or the amount of load is different, there should be some difference on the amount of series compensation. That is simply the point we want to make. And now we'll go to Mr. Cormier please.

(14 h 57)

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui. Maintenant, nous allons traiter des coûts associés aux critères de fiabilité liés au risque du verglas. Ce dossier-là a été amplement discuté, cette problématique-là a été discutée dans un dossier en deux mille trois (2003), le R-3522.

En ce qui a trait au présent dossier dans la preuve complémentaire, la pièce B-0027, HQT a mentionné, dans son analyse de sensibilité fournie pour... en réponse à une décision procédurale de la Régie, qu'il pouvait y avoir potentiellement un coût de deux cent quatre-vingts millions (280 M$) associé, qui pourrait être ajoutée à la solution Compensation Série pour répondre à des critères... qui répond à des critères équivalant à une ligne.

À ça, j'aimerais répondre que les critères relatifs à la tempête... relatifs à la stratégie pour pallier aux risques dû au verglas ne devraient pas être pris en compte dans l'analyse économique

pour les raisons suivantes.

Dans le cadre du dossier du déglaceur, le R-3522-2003, HQT a déclaré qu'aucun investissement n'était nécessaire dans la région du Nord-Est et qu'il fallait se concentrer sur les zones de forte densité de population où est-ce que la charge est importante, soit les régions de Montréal et de Québec.

Dans le cas où un investissement deviendrait nécessaire dans la région du Nord-Est avec l'évolution du réseau, il faudrait investir en priorité sur le chemin Micoua-Manicouagan ainsi que Manicouagan-Bergeronnes et non sur le chemin Micoua-Saguenay. À la prochaine diapositive, on voit le schéma qui a été présenté dans le dossier et qui a été discuté également par les représentants du Transporteur hier.

De plus, les critères, ces critères de sécurisation liés au verglas n'ont pas été pris en compte. On a noté dans le dossier d'intégration du projet La Romaine qui était également un projet avec la compensation série pour intégrer les centrales électriques de La Romaine.

Dans le dossier R-3522-2003, HQT réfère dans sa plaidoirie à un extrait du rapport du

Comité Warren traitant des enjeux liés à la protection contre le verglas et à l'importance de procéder à des analyses avantages-coûts. Bien que dans ce dossier-là il y a eu trois régions qui ont été ciblées comme étant des régions où est-ce qu'il pouvait y avoir de la sécurisation, dans le dossier où ils ont fait approuver le déglaceur au poste Lévis, ils ont dit qu'il devait y avoir une priorisation de la région de Montréal et de Québec, ainsi que le déglaceur, bien sûr, qui réglait une partie de la problématique.

Dans ce schéma-là, bien qu'il y a des traits, comme on a souligné hier par les représentants, il y a des traits plus foncés sur la ligne Micoua-Saguenay. Moi, quand j'analyse ça, je vois qu'il y a une emphase particulière qui est mise sur le chemin Micoua-Manicouagan et Manicouagan-Bergeronnes qui est un corridor priorisé là selon le verbatim qui a été utilisé dans le dossier R-3522.

De plus, nous rappelons, comme je l'ai mentionné tantôt, ce critère-là n'a pas été appliqué pour le dernier dossier d'investissement majeur qu'il y a eu dans la région du Nord-Est, soit l'intégration de La Romaine.

Ça complète cette section.

(14 h 57)

Ms. ERIN McCORMACK:

So, to conclude, NEMC does recognise that there is a need for investment for reliability in the Manic-Quebec corridor. NEMC believes that the lowest cost solution to this reliability issue is the series compensation solution. It's the most economic solution but, in particular, it's by far the lowest capital cost solution, which means that it will have less of an impact on transmission rates and the proposed Micoua-Saguenay line.

The series compensation solution is also the most flexible solution. A future network integration request would likely trigger the Micoua-Saguenay line and replace this series compensation solution. In this case, we would find that the Micoua-Saguenay line investment would be meeting both reliability and network integration needs, and this way cost would be better allocated according to the principle of cost causation than if the Micoua-Saguenay line were approved in this proceeding.

NEMC would also like to conclude by saying that important drivers for the proposed Micoua-

Saguenay line are changes in the production profile of HQP. This includes closing three plants in the south and integrating Romaine-3 and 4 in the face of decreasing load in the Côte-Nord region. HQT asserts that this investment falls only in the investment category of "Maintien et amélioration de la qualité de service". NEMC would ask the Régie to carefully consider the objectives and the justifications for this proposed investment.

And finally, NEMC believes that cost causation and rate neutrality principles will have to be carefully considered in the rate case hearing to integrate this investment in the rate base. Thank you.

(15 h 00)

M. PASCAL CORMIER :

J'aimerais ajouter un complément de réponse pour les remarques pour terminer, selon nous, l'évaluation économique de la solution 3 n'est pas réaliste pour un client point à point comme NEMC car elle surestime les coûts associés aux pertes.

Dans l'éventualité où la Régie décidait de refuser la demande du Transporteur, les prochains ajouts de puissance dans ce secteur, on parle du Nord-Est, par exemple, 197R qu'on a parlé, 215 ou

tout autre ajout en amont du corridor vont générer le besoin pour une nouvelle ligne, et ce, aux frais des demandeurs, avec un impact neutre ou à la baisse sur les tarifs, comme c'est le cadre réglementaire actuellement en vigueur. Et ça va avoir un impact bénéfique sur les pertes pour l'ensemble des clients.

Quand on fait l'analyse de... Nous, on doit analyser comme client quel projet va avoir le plus d'impact sur les tarifs. Clairement, c'est le projet où le coût en capital est le plus élevé. Et pour ce qui est des pertes, nous, on croit que le risque de matérialisation à un niveau tel que défini dans l'analyse économique, ne sont pas réalistes pour les raisons que je viens de mentionner puisque les pertes ne se matérialiseront pas, la ligne va être faite éventuellement.

En conclusion, la solution 1 a un impact tarifaire significativement plus élevé que la solution 3. En ce qui concerne les pertes, cet enjeu deviendra caduc, comme je viens de le dire, au moment où le Transporteur procédera à des ajouts pour alimenter la nouvelle puissance, et ce, dans un horizon rapproché.

En prenant l'hypothèse qu'il y aura bel et

bien ajout de production dans les prochaines années, la Régie doit décider si la nouvelle ligne qui sera requise doit être payée par les promoteurs de ces projets de production ou être socialisée et incorporée à la base de tarification dans le présent dossier. Selon nous, la deuxième option, soit la socialisation de la ligne, ne rencontre pas le principe fondateur de causalité des coûts, principe appliqué dans la plupart des juridictions réglementées en Amérique du Nord.

Ça complète nos représentations.

RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

Q. **[184]** Merci. Thank you. J'aurais deux questions en réinterrogatoire rapidement. Simplement pour des fins de clarification, Monsieur Cormier, la rencontre de planification du treize (13) novembre deux mille quinze (2015), étiez-vous présent?

R. Oui.

Q. **[185]** Étiez-vous présent à titre de représentant pour NEMC?

R. Oui.

(15 h 02)

Q. **[186]** Ms. McCormack, based on your professionnal experience as an energy trader, do you have any comments pertaining to the use by HQT of HQD's

avoided costs.

Ms. ERIN McCORMACK:

A. Yes. When I see this jump in the energy cost from forty-nine dollars ($49) in two thousand twenty-seven (2027) to a hundred and eight dollars ($108) in two thousand twenty-eight (2028), this is not representative of any forecast of energy values that I have seen, and it does, you know, make me wonder if that hundred and eight dollars ($108) is including capital costs of a new built to provide that energy. And if that's the case, I would think that it is likely already included in the capacity cost for losses.

Q. **[187]** Thank you. Donc, ça complète la présentation de NEMC. Les témoins sont disponibles pour le contre-interrogatoire, le cas échéant. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Cadrin, avez-vous des questions? Maître Pelletier? Maître Neuman? Maître Fortin? Ah, Maître Fréchette, je vous ai encore oublié.

(15 h 06)

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vous remercie, nous n'aurons pas de questions.

Me PIERRE R. FORTIN :

Je n'ai pas de questions non plus, Madame la

Présidente, merci.

INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

LA PRÉSIDENTE :

Je pourrais vous poser une petite question rapide. It's understood that Hydro-Quebec did not take into account the costs related to the ice storm criteria reinforcement needed. So, the three options presented are not comparable in that the first two include protection, ice storm protection, and the third one does not include the investment costs related to that ice storm criteria, meeting the criteria reinforcement needed to bring the solution up to meeting the standards relating to ice storms.

Maybe I should switch to French so that you will understand better, but my question is if you include these investments, does the option 3 that you propose, is it still less costly than solution 1, would be the less costly one.

Mr. PASCAL CORMIER:

A. If you include the cost, the two hundred eighty million (280 M) to the...

Q. **[188]** C'est ça.

A. To the analysis, of course it will impact. Although, as I mentioned, the impact of losses in the economic analysis under our assumption are not

realistic...

Q. **[189]** Oui.

A. Assuming that the line will be built anyway. So, if I may switch in French...

(15 h 08)

Q. **[190]** Oui, c'est bien. Je pense que je vais rester en français moi aussi.

R. Donc, comme j'ai dit, l'effet des pertes à notre avis, à partir du moment où il y a une autre solution qui se présente, ça risque d'être la ligne. Et si on y va avec, évidemment, avec des hypothèses, mettons vous refusez l'intégration du... la demande c'est-à-dire là de la ligne puis Hydro-Québec arrive avec une demande d'interconnexion de SM-3...

Q. **[191]** Oui.

R. ... c'est... ils peuvent... ils peuvent dire comme Chamouchouane que le besoin SM-3 va répondre à des besoins de croissance, bien sûr, parce qu'il y a quatre cent quarante mégawatts (440 MW)...

Q. **[192]** Hum, hum.

R. ... qui pourraient être ajoutés et pourraient répondre à des besoins de fiabilité également. Donc, il y aurait un partage un petit peu comme dans Chamouchouane là.

Q. **[193]** Je vous remercie. C'est tout. Je vous remercie beaucoup. Thank you very much for your very interesting presentation and your presence here. So now, I understand we're going back to... je vais parler français, tiens. On revient au contre-interrogatoire d'Hydro-Québec.

Me YVES FRÉCHETTE :

On pourrait peut-être donner deux instants aux gens de se désinstaller et les libérer aussi, sans omettre.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

Me YVES FRÉCHETTE :

Et puis nous, on se réinstallera. Il y avait peut-être maître... certainement maître Pelletier qui avaient quelques minutes. Si vous voulez filer jusqu'à seize heures (16 h 00) comme vous l'aviez identifié.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez, je pense que ce serait opportun d'utiliser toutes les minutes...

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

... qu'on a cet après-midi...

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

... pour aller le plus loin possible dans le contre-interrogatoire.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien. On fera le bilan.

LA PRÉSIDENTE :

Et peut-être même le terminer là si possible.

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

Donc... Bon. On va attendre que mesdames et messieurs...

Me YVES FRÉCHETTE :

Peut-être une petite pause de cinq minutes, le temps que les gens...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

Me YVES FRÉCHETTE :

... se réinstallent, si vous êtes d'accord, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Parfait. Alors, je vais revenir...

Me YVES FRÉCHETTE :

Cinq minutes.

LA PRÉSIDENTE :

... dans cinq minutes.

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, oui. Cinq minutes, le temps que les gens quittent puis qu'on...

SUSPENSION

PREUVE DE HQT (suite)

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors, rebonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Rebonjour.

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors, juste pour les notes sténographiques reprise donc des contre-interrogatoires du panel d'Hydro-Québec TransÉnergie et puis juste un petit peu mot là sur la suite.

Évidemment, les gens de NEMC, vous les aviez libérés parce que je pense qu'ils sont en... Ah! Ils sont derrière encore, mais je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

... c'est moi qui vous l'ai suggéré, mais je pense qu'il ne manquait que, vous, vous soyez d'accord avec mon affirmation.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Je croyais l'avoir fait, mais je vous remercie. Je suis encore...

Me YVES FRÉCHETTE :

Ah! Peut-être c'est moi. J'avais demandé à maître Fortin aussi.

LA PRÉSIDENTE :

... pas experte dans ça, mais...

Me YVES FRÉCHETTE :

Non, c'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

... effectivement, en les remerciant...

Me YVES FRÉCHETTE :

Bien oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

... mais je pense qu'il faut le dire spécifiquement, hein! Merci.

Me PIERRE PELLETIER :

Des conditions strictes de libération.

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais c'est bon pour mon apprentissage.

ANDRÉ DAGENAIS

BENOÎT DELOURME

LUC MATTEAU

WAHIBA SALHI

SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et disent :

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

Q. **[194]** Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le CIFQ. Comme je vous l'ai indiqué ce matin, je n'aurai que quelques lignes de questions et qui sont très courtes. Premier sujet, et je ne pense pas que vous ayez besoin d'aller au document, c'est des choses que vous connaissez par coeur.

À la référence B-0027 qui est votre document de HQT-2, Document 1.1 révisé, complément de preuve, vous aviez présenté les hypothèses de simulation du réseau à la pointe vingt, vingt et un (20-21) pour le réseau noble. Et là vous nous aviez donné les chiffres là : production, quarante-trois mille huit cent onze mégawatts (43 811 MW); la charge, trente-neuf mille deux cent soixante-trois (39 263 MW); les exportations, quatre mille cinq cent quarante-huit (4548 MW) et zéro en

importation.

Vous avez également fourni en réponse à une demande de renseignements de l'AQCIE-CIFQ, la référence, c'est B-0069, à la page 4, vous aviez fourni un tableau présentant le transit du corridor Manic-Québec en réseau dégradé cette fois-ci pour chacune des solutions envisagées. Alors, dans le cas de la solution 1, la nouvelle ligne Micoua-Saguenay, vous aviez indiqué onze mille deux cent soixante-quatre mégawatts (11 264 MW); pour la solution 2, Outardes-Laurentides, onze mille deux cent quatre-vingt-sept (11 287 MW); et finalement pour la solution 3 la compensation série, onze mille deux cent quatre-vingt-quatre mégawatts (11 284 MW).

Et on aimerait simplement que vous nous précisiez si les hypothèses de production, de charge, d'exportation et d'importation, en réseau dégradé sont les mêmes qu'en réseau noble?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Est-ce que vous pouvez repréciser la référence pour la deuxième série?

Q. **[195]** La deuxième, oui. La deuxième, c'est B-0069 qui se trouve à être HQT-3, document 3.3 qui est la réponse à la DDR-2 de l'AQCIE-CIFQ. C'est à la page

4, c'est à la page 4. C'est la réponse à la question 1.4.

(15 h 19)

R. Il me semble que c'est caviardé ça. On ne le répétera pas.

Q. **[196]** Monsieur Paquin me dit que non. Et c'est lui qui m'a fourni l'information par ailleurs. J'espère qu'il n'y a pas eu d'erreur.

R. O.K. En tout cas, dans ma version, ça l'était. Il y a peut-être quelque chose qui... O.K. Est-ce que vous pouvez reposer votre question?

Q. **[197]** Oui, je vous demandais simplement si les hypothèses quant à la production, la charge, l'exportation, l'importation pour les données en réseau dégradé. Alors, si les hypothèses étaient les mêmes que celles que vous aviez fournies pour le réseau noble?

M. LUC MATTEAU :

R. En fait, non, les hypothèses sont légèrement différentes. Donc, comme j'expliquais dans ma présentation qu'on a faite au début de notre témoignage, là, quand on fait un réseau dégradé, donc on part du réseau qu'il y a les hypothèses dont on a parlé, on réduit de mille cinq cents mégawatts (1500 MW) la production en aval du

corridor et on utilise des ressources accessibles au sud du réseau pour compenser. Ça fait que, dans ce cas-là, bien, on a réduit de mille cinq cents mégawatts (1500 MW), mais on a aussi démarré, par exemple, la turbine à gaz de Bécancourt et baissé les exportations. Ça fait que, non, les hypothèses ne sont pas les mêmes, elles sont légèrement différentes.

Q. **[198]** Bien. Alors, vous intervenez au sud, vous intervenez également par une baisse de quinze cents mégawatts (1500 MW). Et vous dites, vous intervenez aussi sur les exportations, au niveau des exportations?

R. En fait, c'est que ça prend mille cinq cents mégawatts (1500 MW) de volume des deux côtés de la ligne qui est retirée. Donc, si je baisse de mille cinq cents mégawatts (1500 MW), il faut que j'augmente mes ressources dans le sud de mille cinq cents mégawatts (1500 MW), mais je peux aussi baisser mes exportations comme l'équivalent de démarrer une ressource.

Q. **[199]** Bien. Je vous remercie. Êtes-vous en mesure de nous fournir les valeurs qui ont été utilisées à cet égard-là, les différences finalement, les valeurs utilisées pour un réseau puis les valeurs

utilisées pour les autres?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Vous souhaitez avoir? Je ne comprends pas. Combien on exporte, c'est ça?

Q. **[200]** Oui. Au lieu de garder comme le chiffre de quatre mille cinq quarante-huit mégawatts (4548 MW) pour les exportations, vous nous indiquez que vous le réduisez. Alors, ce qu'on aimerait avoir, ce sont ces chiffres réduits-là.

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, ce qui compte, c'est le résultat. Moi, je m'en remets à vous, Madame la Présidente, pour ces demandes d'engagements-là. Ce qui compte, c'est d'avoir le résultat. Alors, d'avoir les hypothèses sous-jacentes au stade où on en est, je ne vois pas beaucoup comment ça va influencer la livraison du produit ici dans le cadre du projet. Mais, bon, je m'en remets à vous. Si c'est quelque chose que vous considérez intéressant...

LA PRÉSIDENTE :

Maître Pelletier, là, pour ma gouverne, pourriez-vous répéter votre question?

Me PIERRE PELLETIER :

Oui. Le témoin a établi que les hypothèses considérées...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Bon. La production, la charge, l'exportation était différente. Et ce que je lui demande, c'est de nous dire quels sont les chiffres utilisés dans l'hypothèse du réseau dégradé par comparaison avec les chiffres utilisés pour ce qui est du réseau noble.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Est-ce que c'est des données que...

Me YVES FRÉCHETTE :

Les deux ensembles de données sont au dossier, à moins que je me trompe.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Bien, on n'a pas donné les « load-flow ».

Me YVES FRÉCHETTE :

C'est juste les « load-flow »...

R. On n'a pas donné les « load-flow » en réseau dégradé parce que c'est beaucoup d'informations. Alors, je ne pense pas que ça aide pour quoi que ce soit.

LA PRÉSIDENTE :

Mais monsieur demande l'exportation. Les « load-flow », c'est...

Me PIERRE PELLETIER :

Q. **[201]** On ne demande pas de détail comme ça. Ce qu'on demande, c'est les informations agrégées, totales, si vous aviez une charge de trente-neuf mille deux cent soixante-trois mégawatts (39 263 MW) considérée dans le réseau noble, bien, vous avez pour ça des caractéristiques ou des hypothèses qui sont différentes dans le deuxième cas et c'est ces montants globaux-là qu'on veut, c'est trois montants finalement là.

(15 h 23)

M. LUC MATTEAU :

R. Écoutez, là comme je le disais tout à l'heure, on réduit de mille cinq cents mégawatts (1 500 MW) en amont du corridor.

Q. **[202]** En voilà une.

R. Puis on démarre aussi la turbine à gaz de Bécancour. Donc, si vous voulez le chiffre là, vous pourriez le calculer, quarante-trois mille huit cent onze (43 811 MW) moins mille cinq cent (1 500 MW), plus quatre cent onze (411 MW), ce que donnerait l'hypothèse de production. Puis pour rééquilibrer la balance, va en réduction des exports.

Q. **[203]** Je vous remercie. Je vous réfère à B-0069

encore. À la page 3, B-0069 là, c'est les réponses à la DDR-2 de l'AQCIE-CIFQ, alors c'est HQT-3, document 3.3. La question 1.1 qui vous était adressée disait :

> Veuillez confirmer que le critère (N-1)-1500 autorise une diminution des besoins fermes de quinze cents mégawatts (1500 MW). Si vous ne confirmez pas veuillez indiquer la diminution des besoins fermes autorisée.

Et vous aviez donné une réponse où vous faisiez état de :

> Pour les études de réseau en condition dégradé N-1, le Transporteur réduit jusqu'à un maximum de quinze cents mégawatts (1 500 MW) la puissance électrique fournie au réseau en amont.

Et différentes autres informations, mais ce n'était pas des informations relatives à la question qui est posée à savoir : Est-ce que vous faisiez des réductions de besoins fermes? Vous répondez? Vous répondez à la question de besoins en terme de charge, et caetera.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Comment est-ce que vous définissez « besoins fermes » dans ce cas-là?

Q. **[204]** On pose la question en terme de besoins et non pas en terme de production là, en fourniture.

R. Bien. Si on fait écho à ce qu'on vient juste d'expliquer, donc le quinze cents mégawatts (1 500 MW), il va se refléter dans le Sud, le démarrage de TAG.

Q. **[205]** Oui.

R. Et puis on va baisser les exports. Donc, si vous voulez, ça reviendrait à dire... Bien. En tout cas, le besoin ferme là ça serait ça, ça serait exporter moins. C'est les services de transport ferme qui sont intégrés à la hauteur de quatre mille cinq cent quarante-huit (4 648 MW) en mode export, mais ils sont dégrever de l'équation de vient de dire. Donc, ça serait ça le besoin ferme qui serait rogné.

Q. **[206]** Et si vous le faites, est-ce que c'est fait pour des durées similaires à celles qui sont indiquées dans votre réponse actuelle? La réponse donnait : « Les ressources utilisées doivent être disponibles en dix (10) minutes. Les ajustements de l'équilibre offre-demande, par l'entremise des livraisons sur les lignes de transport, doivent

être réalisés avant trente (30) minutes, en conformité avec telles normes.

R. Donc, c'est la vitesse à laquelle... On ne demande pas la durée là?

Q. **[207]** Oui.

R. Donc, effectivement, comme on l'avait expliqué dans... Attendez, je vais retrouver la référence, c'est le complément de preuve quand on cite le Directory One, on est en conformité avec le Directory One qui nous dit... Alors, je vous référerais à la page 8 du document HQT-2, document 1. Alors, c'est le tableau 3. La première ligne, on dit :

> Event(s) after a first loss and after System Adjustement.

Puis à droite, la colonne la plus à droite, c'est indiqué :

> Area generation and power flows are adjusted between outages by the use of resources avalailable within ten (10) minutes following notification and other system adjustements such HVDC and phase angle regulator adjustements that can be made within thirty (30) minutes.

Donc, c'est ça qu'on applique là, la deuxième partie de la phrase. « HVDC, within thirty (30) minutes. »

(15 h 29)

Q. **[208]** C'est bien. Je vous remercie. Troisième sujet, je vous réfère cette fois à B-0074, B-0074, c'est votre équivalent HQT-3, document 1.5. C'est une réponse à la demande de renseignement numéro 4 de la Régie. Je vous réfère à la page 9. J'ai dit B-0074. Alors vous donnez dans un premier paragraphe une assez longue réponse à une question qui vous était posée par la Régie relativement à l'électricité interruptible, etc. GDP Affaires, enfin plusieurs aspects. Et vous aviez ajouté un paragraphe ensuite, vous aviez parlé généralement dans ce premier paragraphe-là, mais vous aviez rajouté un petit paragraphe ensuite pour spécifier :

> De plus, ces moyens ont tous pour effet de réduire davantage le niveau de charge sur la Côte-Nord et donc d'augmenter le transit du corridor Manic-Québec [...]

Alors parmi les éléments auxquels vous faisiez référence, le plus important normalement serait, je

présume, la puissance interruptible, mais est-ce qu'il y a actuellement de la puissance interruptible sur la Côte-Nord, dans le total de puissance interruptible qui vous est fourni?

R. Je n'ai pas... je n'ai pas exactement le détail de ce qui a été contractualisé, mais de mémoire, il y a Alouette qui a un contrat avec HQP pour cinq cents mégawatts (500 MW) et, de mémoire aussi, il doit y avoir PF Résolu à Baie-Comeau, qui doit avoir aussi une contractualisation, j'y vais de mémoire.

Q. **[209]** Et m'avez-vous donné une quantité pour ce qui est de Résolu?

R. Encore une fois, de mémoire, peut-être comme entre cinquante (50 MW) et cent mégawatts (100 MW), là, je ne suis pas sûr, vraiment pas sûr de moi, là.

Q. **[210]** Et est-ce que, vous, de votre côté, vous êtes familier avec la question de savoir si, effectivement, il y a interruption de puissance dans le cas, par exemple, Résolu?

R. Bien en fait, on ne peut pas le faire, c'est ça.

Q. **[211]** Vous ne pouvez pas le faire.

R. Bien on ne peut pas parce que c'est ce qu'on expliquait, c'est que si on la sollicitait, on empirerait la situation. Alors que c'est quelque

chose qui va beaucoup aider en termes d'approvisionnement, mais en termes de réseau, bien c'est très nuisible parce que ça vient... ça vient empirer le transit Manic-Québec, donc c'est quelque chose qu'on ne peut pas solliciter, en fait.

Q. **[212]** Bien, merci. Cette fois, je ne suis pas sûr que vous ayez... je vois que vous aviez une hésitation sur le nombre de mégawatts quant aux deux... aux deux usines auxquelles vous avez fait référence. Est-ce qu'il est possible pour le Transporteur de nous fournir ces réponses-là par engagement?

Me YVES FRÉCHETTE :

Bien je m'en remets à vous, là, si vous trouvez ça pertinent, mais ça c'est des données d'Hydro-Québec Distribution pour des fins d'équilibre de l'offre-demande. C'est des moyens de gestion de la demande. En transport, comme monsieur Delourme et les témoins l'ont mentionné, ces aspects-là ne sont pas considérés pour les fins de planification. Alors c'est des moyens de dernier recours qui sont ouverts au Distributeur. Nous... je m'en remets à vous. Si vous voulez qu'on aille chez nos collègues distributeurs pour chercher cette information-là, moi, je vois que...

LA PRÉSIDENTE :

Je vois ce que vous voulez faire avec ces chiffres-là, mais effectivement c'est des chiffres, premièrement d'un niveau de détail assez... assez pointu et puis c'est des chiffres aussi que le Distributeur doit fournir et puis... donc, ça me semble... puis est-ce que c'est vraiment requis pour faire votre argument?

Me PIERRE PELLETIER :

On peut sans doute le faire sans avoir le détail, en effet. C'est que les chiffres... c'est que les chiffres qui nous sont donnés paraissent, à mes clients, importants par rapport à ce qu'ils connaissent de cette réalité-là.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je ne veux pas rajouter à ce que les témoins ont dit, là, par rapport à leur paradigme de planification puis la prise en considération de ces moyens-là. Je pense que la contestation est liée sur ces sujets-là, alors... Et nous, ce n'est pas des données qui sont sur à la disposition directe du Transporteur, c'est des données du Distributeur, qui sont contractualisées dans les différents programmes tarifaires. Alors écoutez, je m'en remets à vous, mais la pertinence est toute, toute,

toute, toute relative.

Me PIERRE PELLETIER :

Je ne doute pas que ce soient des données qui proviennent du Distributeur, mais je ne doute pas non plus que ce soit des données que possède le Transporteur. Il faut qu'il l'exploite, son réseau.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui, mais on est en planification.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça, mais je... Écoutez, je vais accueillir l'objection de maître Fréchette. Merci.

(15 h 34)

Me PIERRE PELLETIER :

Q. **[213]** J'avais commencé à formuler une question à propos du sujet suivant en vous disant que je ne suis pas certain que vous ayez par coeur cette information-là, mais il est possible que ce soit le cas. Je vous réfère, là, c'est pas produit, je vous le donnerai au besoin, à l'annexe E du suivi du plan d'approvisionnement deux mille dix-sept-deux mille vingt-six (2017-2016) du Distributeur. Mais attendez. Alors la colonne HQP dans cette section-là, on fait état d'une valeur de trois cent

soixante-cinq mégawatts (365 MW) à la rubrique « Engagements envers des tiers » et ma question, et c'est pour ça que je pense qu'il est possible que vous puissiez y répondre sans avoir les documents. Ma question c'est simplement de savoir si les tiers en question ce sont des tiers au Québec ou à l'extérieur du Québec.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Bien, je ne sais pas du tout, je ne peux pas vous dire. Je ne sais... je ne sais pas, je n'ai pas la réponse.

Q. **[214]** Je vous tendrais le document que ça serait pareil?

R. Non. Bien... Puis je vous rappelle qu'on est en appro là, donc, si c'est le plan d'appro, on est en train d'essayer de faire un équilibrage dans les approvisionnements, donc, j'ai même des doutes que ce soit pertinent dans mon analyse.

Q. **[215]** Alors, c'est pas... c'est pas une question à laquelle vous êtes en mesure de répondre?

R. Non.

Q. **[216]** Alors, j'ai un document ici qui provient du dossier 4058-2018 du Transporteur et il y a un tableau, le tableau 11 qui s'intitule « Prévision des besoins de transport en mégawatts » et on voit

les prévisions pour la charge locale d'abord mais ensuite pour le point à point et c'est le point à point qui m'intéresse. On voit que de deux mille dix-neuf (2019) à deux mille vingt-deux (2022), il y a de très légères variations d'une année à l'autre. On part avec quatre mille six cent soixante-six (4 666), on baisse à quatre mille six cent soixante et un (4 661), on remonte à quatre mille six cent dix-neuf (4 619), à quatre mille sept cent soixante-quatorze (4 774) et on aimerait savoir la raison de ces variations eu égard notamment au fait que par comparaison, il y a une augmentation substantielle entre deux mille vingt-deux (2022) et deux mille vingt-trois (2023), on passe de quatre mille sept cents (4 700) à cinq mille huit cent quatre-vingt-trois (5 883) puis on reste absolument constant à cinq mille huit cent quatre-vingt-trois (5 883) jusqu'en deux mille vingt-six (2026). Alors, j'aimerais connaître la raison des légères variations de la première période et de la variation importante à partir de deux mille vingt-trois (2023).

R. Je n'aurai pas le détail exact des variations mais j'attribuerais les petites variations à sans doute des fins de contrat de... des fins de contrat et

des débuts de contrat et puis par contre, de deux mille vingt-deux (2022) à deux mille vingt-trois (2023), ça doit correspondre à la mise en service de NPT, de Northern Pass, le projet Northern Pass, New Hampshire, l'interconnection vers le New Hampshire.

Q. **[217]** Oui. D'accord.

R. C'est la demande de...

Q. **[218]** Est-ce qu'il y a eu de nouvelles réservations à cet égard-là?

R. Non, non. Bien, on a... on a le dossier NPT qui a été instruit à la Régie dont j'oublie la référence là. C'est un projet de lignes à courant continu du poste des Cantons vers la frontière, ça doit être comme ça son titre.

Me YVES FRÉCHETTE :

Q. **[219]** C'est le projet HQT/NH qui est...

Me PIERRE PELLETIER :

New Hampshire.

R. New Hampshire, c'est ça.

Me YVES FRÉCHETTE :

Q. **[220]** HQT/NH.

R. Exact.

Me PIERRE PELLETIER :

Q. **[221]** Alors, je vous demandais s'il y avait eu de

nouvelles réservations qui avaient été faites ou s'il y a eu des ententes qui ont été signés et quand elles ont été signées, est-ce que vous avez ces informations-là?

R. Bien, conformément au dossier de la Régie déposé pour le projet HQT/NH, il y a l'entente... l'entente avec HQP qui a été signée, l'entente de point à point pour vingt (20) ans. J'oublie le nom exact là. Ça fait partie du dossier, c'est au dossier. Et là, on est en préparation d'un autre dossier qui est NECEC qui est prévu de déposer à la Régie cette année, Maine, HQT Maine. HQ Maine.

Q. **[222]** Mais qui n'est pas du tout visé par les chiffres qu'on vient de mentionner.

R. Non, parce qu'on a pas encore déposé le dossier à la Régie. On va déposer le dossier à la Régie cette année.

(14 h 39)

Q. **[223]** Dernier sujet, c'est un sujet qui a été abordé ce matin par maître Cadrin, au sujet des calculs qui ont été faits pour... pour déterminer la valeur des quarante-trois gigawatts-heure (43 Gwh) pour la solution deux, la nouvelle ligne à quatre cent-vingt-cinq kilomètres Outardes, et le treize gigawatts-heure (13 Gwh), qui a été calculé

comme... pour la solution un, la ligne Micoua-Saguenay.

Évidemment, vous constatez comme nous que le nombre de gigawatts-heure n'est pas proportionnel au différenciel de longueur des lignes. On a une ligne de 262 kilomètres, et l'autre, presque le double. Pouvez vous expliquer comment elles ont été obtenues, ces valeurs-là? Chacune de ces valeurs-là, et pourquoi on se ramasse avec une réponse qui ne semble pas en ligne avec une proportionnalité de longueur?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. Écoutez, je n'ai pas le détail avec moi de l'étude qui a été effectuée par L'IREQ pour déterminer ces pertes-là. Sauf que, ces pertes-là, on le sait qu'elles dépendent de l'humidité dans l'air, et des conditions favorables météorologiques pour que ça se produise. Donc, on peut s'attendre à ce qu'un segment de ligne sur la Côte-Nord, donc ait moins d'effet couronne que si on s'en va dans le sud de la province ou vers des régions plus humides. Donc, ce serait des conditions climatiques qui feraient en sorte que ce n'est pas proportionnel. On a aussi des questions d'altitude. Pardon. Donc, entre autres que la ligne Micoua-Saguenay est à une

altitude assez élevée. Donc, il y a un paquet de facteurs, qui peuvent influencer ces résultats-là.

Q. **[224]** Si je vous suis bien, ça voudrait dire qu'au fond, la différence proviendrait de la partie du sud du tronçon. Le tronçon qui se rend vers le sud. Alors que la partie du haut, on pourrait s'attendre, normalement, à des résultats similaires?

R. Donc, l'élément principal de différence climatique entre les deux, c'est la proximité du fleuve, en fait. Donc, plus une ligne est proche du fleuve, plus elle va présenter de pertes à l'effet couronne.

Me PIERRE PELLETIER :

Bien, je vous remercie. C'était l'ensemble des questions que j'avais, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Pelletier. Maître Neuman? Maître Neuman, vous aviez annoncé quarante minutes.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce sera peut-être plus proche de trente minutes, mais je regardais l'heure passer puis, définitivement, nous allons dépasser quatre heures.

(4 h)

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons dépasser quatre heures (4 h).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Si c'est votre souhait, que je passe aujourd'hui... Puis, j'aurais besoin d'à peu près trois minutes pour...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, pour connecter vos fils, les fils de votre ordinateur. Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je ne sais pas. Je regarde l'heure filer. Si Maître Neuman en a pour une demi-heure, c'est Monsieur le sténographe qui nous fait déjà une fleur à tenir jusqu'à quatre heures (4 h).

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Si je regarde la journée de demain, est ce que c'est... Il faudrait voir la Régie, qu'est-ce que vous avez collectivement. Je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez. Je pense que demain, on était assez confortable, là. On avait bon espoir. En finissant le contre-interrogatoire cet après-midi, ça aurait été presque du 100 % de probabilité. Mais, on a

encore bon espoir de tout finir demain. Je pense que si vous... On comble les quinze dernières minutes qui restent, puis demain, même... Bon, on peut se donner la police d'assurance additionnelle en rentrant à huit heures trente (8 h 30), demain matin. Puis là, on sera bien certain de tout couvrir. À moins que ça cause un inconvénient à quelqu'un. Je comprends que ça nous demande un effort supplémentaire. Est-ce que c'est...

Me YVES FRÉCHETTE :

Pour nous, il n'y aurait pas de souci d'être présents. Je pense que demain, il y a... la contrainte, c'est Monsieur Raymond qui, je crois, doit être présent demain. Je présume que sa présentation avait peut-être soixante minutes, environ. Pouvez-vous me faire un... Bon, bien environ soixante minutes pour... Ce qu'il faut considérer pour demain matin, dans la matinée, c'est le passage de Monsieur Raymond avec l'AHQ-ARQ, pour une soixantaine de minutes de preuve en chef.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Et L'AQCIE.

Me YVES FRÉCHETTE :

Et la complétion du contre-interrogatoire à l'égard

de la Régie. Et puis, les contre-interrogatoires pour Monsieur Raymond, alors...

LA PRÉSIDENTE :

Mais, il y a aussi l'AQCIE. C'est surtout Maître Pelletier, qui doit passer demain matin. Oui. C'est surtout lui qui avait la contrainte de passer avant midi.

Me YVES FRÉCHETTE :

O.K., aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Puis, en fait, j'avais compris que c'est vous... Vous aussi? Bon.

Me STEVE CADRIN :

Oui, oui. C'est ça. On l'avait annoncé avant, mais...

Me YVES FRÉCHETTE :

Donc, c'était SÉ/AQLP qui avait une latitude pour l'après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, je m'excuse de prendre ce temps-là avant, Maître Neuman, mais aussi, la chose qu'on devrait savoir c'est : avez vous besoin d'un huis-clos pour...

Me STEVE CADRIN :

C'est pour ça que je suis venu à l'avant vous dire:

« On a besoin d'un huis-clos, oui. » Il y a une partie de la preuve qui va être sous huis-clos, et une partie de la preuve qui va être publique. On fait les documents séparément, en ce moment. Alors voilà.

(15 h 44)

LA PRÉSIDENTE :

Et vous, Maître Pelletier, avez-vous besoin d'un huis clos demain?

Me PIERRE PELLETIER :

Non, pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Il y a des murs à franchir. Non, il n'y a pas de huis clos de notre côté. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me PIERRE PELLETIER :

... je vous suggérerais qu'on passe en premier, ça va être plus simple.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez, je pense que ce serait plus prévoyant...

Me PIERRE PELLETIER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... de vous faire passer en premier pour...

Me PIERRE PELLETIER :

On apprécierait.

LA PRÉSIDENTE :

Hein!

Me PIERRE PELLETIER :

On apprécierait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me PIERRE PELLETIER :

Merci.

Me YVES FRÉCHETTE :

Si jamais là, si demain matin vous voulez compléter, je pourrais en reparler avec mes gens là, mais si jamais vous vouliez compléter et reséquencer encore, réinterrompre le contre-interrogatoire, je ne vous dis pas que ce n'est pas impossible là, je pourrais voir.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je pense qu'avec les temps annoncés, ça ne sera...

Me YVES FRÉCHETTE :

On verra.

LA PRÉSIDENTE :

... ça ne sera pas nécessaire, mais... Bon. Alors, on va procéder, on va procéder, on va donner un quinze (15) minutes à maître Neuman. Il va rester un quinze (15) minutes demain matin. Puis ensuite on procédera demain matin avec la preuve de l'AQCIE en audience publique. Ensuite, on pourra procéder, continuer avec la preuve publique de l'AHQ-ARQ puis finir avec un huis clos avant dîner.

Me STEVE CADRIN :

Je pensais que c'était plus simple de mettre le huis clos en commençant la journée, mais...

LA PRÉSIDENTE :

C'est parce que maître Pelletier, lui, n'a pas besoin de huis clos puis on risque de ne pas pouvoir le passer. Si on lui accorde de présenter sa preuve en premier, bien on ne peut pas faire de huis clos. C'est pas opportun d'en faire un.

Me STEVE CADRIN :

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, prenons avantage du quinze (15) minutes qui nous reste et puis on vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. D'accord. J'ai besoin de quelques secondes. En attendant, on pourrait projeter la page 9 de la présentation d'Hydro-Québec TransÉnergie. Et également, pour les fins de certaines de mes questions, j'aurais besoin d'utiliser notre propre mémoire qui est la pièce C-SÉ-AQLPA-0011 qui est... et à la page 16 se trouve un schéma d'écoulement de puissance réalisé vers deux mille un (2001) et qui prévoyait, qui planifiait le réseau pour l'année deux mille seize (2016). Deux mille six (2006). Pardon.

Q. **[225]** Alors, d'abord, une simple question de définition introductive. Veuillez... Oui. Alors, Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Bonjour aux Membres du panel. Bonjour, Madame la Régisseur. Alors, une question introductive : Veuilles confirmer que le sens des mots « limite de transit » désigne la limite de transit maximale admissible sur la partie concernée du réseau lorsque celui-ci est en mode dégradé?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Je ne le confirme pas. C'est pas ça? Alors?

Q. **[226]** Est-ce que vous pourriez préciser?

R. La limite de transit, c'est la limite qui permet...

qui maximise... Je vais recommencer. Alors, une limite de transit est définie par différents calculs dynamiques en faisant des simulations dynamiques et permet d'établir le transit maximum sur le réseau qui permet de subir la perte d'un élément. Donc, le douze mille cinq cents mégawatts (12 500 MW) qu'on a établi comme étant la limite noble est la limite... elle est le transit maximum qu'on peut établir sur la limite Manic-Québec, sur l'interface Manic-Québec et pour lequel on peut subir la perte d'une ligne dans cet interface-là, sans avoir de conséquence néfaste sur le réseau. Donc, ça, c'est la limite noble.

En aucun cas, cette limite noble ne permet de garantir que je vais être capable de tenir la perte du suivant, de l'élément suivant, et en aucun cas ne permet de me qualifier que je vais réussir à faire, à passer mon N-1-1500 non plus. Elle me permet juste de qualifier que la perte d'une ligne va être possible sur ce réseau-là. Donc, ça ne couvre pas du tout le N-1-1500 et ça ne couvre pas du tout la limite qu'on aurait s'il y avait des éléments en moins sur le réseau parce que, ça, ces autres limites-là, elles sont toutes aussi calculées dynamiquement, de manière très très très

précise par une autre équipe que la mienne. Et donc, on va avoir, pour chacun des états du réseau, donc quand je dis « états » c'est chacun des éléments et chacune de ces combinaisons-là, on va avoir le transfert, la capacité maximale pour chacune de ces configurations-là.

(15 h 49)

Donc, quand on parle de limites de réseau, nous, déjà c'est limites avec un « s » parce qu'il y en a plein. Il y en a une pour chacune de toutes les configurations qui existent. Et celle que les gens aiment, c'est celle qui est en noble et qui, finalement, ne sert pas à grand-chose parce qu'on n'est jamais en noble.

Q. **[227]** Je vous invite à regarder -peut-être cela pourrait être projeté- l'extrait de notre preuve à la page 16 que j'ai indiqué, qui est le tableau... SÉ-AQLPA-0011, figure 4.3, à la page 16.

R. Nous y sommes.

Q. **[228]** Est-ce que ça peut être projeté sur l'écran s'il vous plaît? La figure 4.3, page 16.

Mme WAHIBA SALHI :

R. C'est la page 24 dans le PDF.

Q. **[229]** Oui. Donc, ceci est un schéma d'écoulement de puissance réalisé vers deux mille un-deux mille

deux (2001-2002) et qui planifie le réseau de base en pointe deux mille six (2006). Est-ce qu'on peut confirmer que le chiffre que l'on trouve à peu près au centre de ce schéma où il est indiqué « Manic-Québec » avec une flèche où se trouve à l'intérieur, à laquelle se trouve le chiffre de dix mille cinq cent douze (10 512), donc, ça, est-ce que c'est la limite de transit en réseau noble?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Non.

Q. **[230]** C'est en réseau dégradé?

R. Non plus.

Q. **[231]** Est-ce que vous pouvez dire ce que cela représente?

R. Écoutez, monsieur Deslauriers doit le savoir. C'est la somme des transits sur les lignes qui y passent. C'est un transit lu.

Q. **[232]** En ce qui concerne le réseau dégradé, est-ce qu'il est correct de comprendre qu'il s'agit de la plus grande des dégradations visées parmi celles énumérées aux pages 11 et 12 de votre présentation d'audience du vingt-six (26) février?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

R. Pouvez-vous nous dire quelle diapositive?

Q. **[233]** Les diapositives 11 et 12.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Est-ce que vous pouvez répéter votre question s'il vous plaît?

Q. **[234]** Est-ce que vous pouvez définir le réseau dégradé et dans quelle mesure est-ce qu'il s'agit de la plus grande des dégradations visées aux pages 11 et 12 de cette présentation?

M. LUC MATTEAU :

R. Donc, à ces deux diapositives-là, il y a deux choses qu'on peut voir sur ces choses-là. Il y a l'état de réseau, premièrement. Et il y a l'événement qu'on a simulé. Donc, si je suis dans le cas qui est affiché présentement à la page 11, donc on y indique qu'il y a une ligne au retrait. Donc, ça, c'est un état dégradé. Il y a une ligne au retrait. On a fait un « redispatch » de production de mille cinq cents mégawatts (1500 MW). Et la ligne qui est déclenchée, ça, c'est l'événement qui est simulé.

Dans l'autre cas, dans l'autre cas, il n'y a pas de dégradation de réseau, on est en réseau noble et on a un événement de perte de deux lignes. Donc, la première est en condition dégradée; la deuxième ne l'est pas. Et quand on fait la planification du réseau, c'est... comme on l'a

expliqué dans la présentation, c'est le premier événement, donc la perte d'une ligne en réseau dégradé qui est l'événement dimensionnant, donc qui est l'événement qui nous demande de renforcer le plus le réseau.

(15 h 54)

Q. **[235]** Si vous interprétez l'ampleur des oscillations de puissance et la rapidité d'amortissement de celle-ci, quels sont vos critères d'évaluation ou de jugement?

R. Est-ce que vous pouvez répéter la question? Je ne comprends pas quelle est votre question.

Q. **[236]** Si... Lorsque vous interprétez l'ampleur des oscillations de puissance et la rapidité d'amortissement de celles-ci aux fins de l'étude de planification, quels sont vos critères d'évaluation et de jugement?

R. Donc... Euh... Écoutez. Là, si on revient à la « slide » précédente, s'il vous plaît là. Dans ce cas-là, là, ici, premièrement là, le premier critère, c'est qu'il faut que ce soit stable. Dans cet événement-là, il n'y a même pas d'oscillations là, c'est instable. Donc, le premier critère c'est qu'il faut que ça soit stable. Dans le deuxième cas...

Q. **[237]** Oui. La page 12, oui.

R. Dans le deuxième cas de la page 12, bien, il faut que un, ce soit amorti et il faut que les tensions et les fréquences restent à l'intérieur de valeurs qui sont définies par nos critères. Donc, par exemple, il faut que les tensions restent en haut de point huit (0,8) PU pendant les premières deux secondes, il faut qu'elles reviennent en haut de point neuf (0,9) seconde par la suite, puis il faut que ça se stabilise en haut de point neuf, cinq (0,95). Toujours en PU, donc en pourcentage de la tension nominale.

Q. **[238]** Je reviens à la page 11. Vous dites que dans les cas de figures énoncés en page 11, il n'y a pas d'oscillations?

R. C'est que, comme j'ai une perte de synchronisme de mes centrales, dans le fond, le synchronisme angulaire de mes centrales est perdu, donc c'est... Dans le fond, la perte du réseau se produit avant la première oscillation.

Q. **[239]** O.K. Lors de votre présentation orale du vingt-six (26) février, vous aviez affirmé que les projets d'intégration de La Romaine et de l'appel d'offres éolien sont venus toucher à des problématiques de réseaux que vous connaissiez déjà

à ce moment. Est-ce que vous pouvez préciser quelles étaient ces problématiques que vous connaissiez déjà au moment où ces deux projets d'intégration ont été examinés?

M. BENOÎT DELOURME :

R. Est-ce que... Bien. En fait, dans le dossier Chamouchouane-Montréal, que je vous inviterais à consulter là, on évoquait le fait qu'on s'effondrait en tension notamment, dans le sud de Montréal, donc on avait des problématiques dans le sud. Et ça, c'était lié, en fait, avec notre réseau qui était pas suffisamment maillé là. Donc, on ajoutait la ligne Chamouchouan-Montréal pour contrer ce problème-là.

Q. **[240]** Ma question portait sur la connaissance que vous aviez au moment où les projets d'intégration de La Romaine et de l'appel d'offres éolien étaient à l'étude, qu'à ce moment-là, vous nous avez indiqué que...

R. En quelle année?

Q. **[241]** ... c'était venu toucher à des problématiques que vous connaissiez déjà.

R. En quelle année? Vous me faites... Parce que j'ai...

Q. **[242]** Aux années respectives de La Romaine et de

l'appel d'offres éolien qui sont indiquées sur la page 9 de la présentation.

R. En deux mille quatre (2004)?

Q. **[243]** Bien. Spécifiez. Comme il y a plusieurs années dans chaque cas, spécifiez à quel moment vous aviez déjà connaissance qu'il y avait certaines problématiques que ces projets amenaient. Touchaient à des problématiques... Je corrige. Touchaient à des problématiques que vous connaissiez déjà à ce moment-là.

R. O.K. Monsieur Marshall, il l'a bien expliqué tout à l'heure, qu'on connaît notre réseau, on sait comment il se comporte, on sait où est-ce qu'il est sensible. Donc, à la base là, quand on prend un réseau, dans les années deux mille trois (2003) là, on sait ce qui peut lui faire mal, on sait où est-ce qu'il va avoir des faiblesses. Ce n'est pas parce qu'il a des faiblesses que ça ne rencontre pas les critères. D'accord? Ça pour nous, c'est... Il est performant, mais il a des faiblesses dans sa performance. Donc, il y a des endroits où on sait que si on appuie, bien, ça va faire mal. Quand en deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004), on fait l'analyse de Romaine et qu'on définit le programme d'équipement requis pour intégrer La

Romaine, on fait deux choses, on vient ajouter Outardes parce qu'on se dit qu'on a mal au niveau de Manic-Québec, puis on ajoute de la compensation dans le Sud, compensation série dans le Sud parce qu'on a mal dans le sud. Donc, Romaine, il vient nous faire mal à deux endroits qu'on sait qu'on a mal régulièrement. Manic-Québec est la limite sud, on va simplifier.

(15 h 59)

L'appel d'offres deux mille mégawatts (2000 MW), lui, il nous fait mal dans le sud. Donc, on re-rajoute de la compensation série dans le sud. Donc, ça veut dire qu'il réappuie là où j'ai mon bobo, dans le sud. Puis quand on dit que Romaine, il m'appuie sur mon bobo du sud, puis que l'appel d'offres m'appuie sur mon bobo du sud, puis qu'en fait, nous, on le sait...

Q. **[244]** Excusez, vous pouvez parler peut-être plus... De façon plus normale.

R. L'effondrement de tension... Mais c'est parce que... Ce qui m'embête, c'est parce que tout ça, on l'a développé in extenso, dans le dossier Chamouchouane-Montréal. Puis là, on reprend des informations qui ont déjà débattues, expliquées et explicitées. Donc, je peux bien parler

d'écroulement de tension, là, mais....

Q. **[245]** Ma question porte sur ce que vous connaissiez au moment de l'examen des deux projets de raccordement que j'ai mentionnés...

R. Donc, on avait des faiblesses dans le sud, et des faiblesses au niveau de l'interface Manic-Québec. On avait, après 2000 mégawatts, les faiblesses dans le sud sont accentuées, donc les performances du réseau, dans le sud du réseau, sont dégradées. Ça, on constate, nous, que c'est structurel, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on vient modifier notre réseau, à chaque fois, on a des effondrements de tension, ou des performances dans le sud du réseau qui se dégradent. Donc, on décide de proposer un projet qui va corriger le biais structural... structurel, pardon, durablement. Donc, c'est là où on fait Chamouchouane-Montréal pour venir corriger durablement la problématique qu'on a dans le sud du réseau liée à des effondrements de réseau... effondrements de tension, pardon.

Donc ça, des renforcements réseau principal qui avaient été identifiés pour Romaine, la compensation série, la compensation série, pas Outarde, la compensation série, et la compensation série de l'appel d'offres vont être substitués par

un projet de ligne pour corriger le même phénomène. Le phénomène dans le sud du réseau d'effondrement de tension. Donc, ce projet-là permet de redonner des performances à notre réseau dans le sud.

Quand on est en avant-projet de la ligne, on va dire, l'appel d'offres est passé à la Régie, Romaine est passée à la Régie, donc là, ici, je suis en train de faire l'avant-projet de ma ligne pour développer le projet. Donc, on est en train de faire des rencontres dans le milieu, et cetera, et cetera. Quand on est en deux mille douze (2012) et qu'on apprend la fermeture des centrales, puis en deux mille treize (2013) qu'on apprend la baisse de prévisions, ici, la problématique dans le sud, elle est connue. Puis, la problématique qu'on a sur Manic-Québec, on le sait, que l'interface Manic-Québec, elle est complexe. Romaine nous a déjà demandé d'investir dessus. Et là, qu'est-ce qu'on fait, bien, on s'aperçoit qu'elle devient non performante. La fiabilité attendue n'est plus au rendez-vous. Donc, effectivement, quand je suis en train de développer Chamouchouane, la difficulté que j'ai au niveau de l'interface Manic-Québec, qui allait bien jusqu'à présent, se dégrade. Donc, j'en suis conscient. Mais, ce sont deux problèmes

complètements décorrélés physiquement. J'ai des... On va y aller simple, on l'avait expliqué, c'est des défauts sud-La Vérendrye ou des défauts sud-Jacques-Cartier, qui faisaient que j'avais un effondrement de tension. Ça, c'est ce que Chamouchouane-Montréal couvre. Puis ici, on vous parle de défauts sud-Micoua ou sud-Manic qui font que j'ai un problème de performance. Ce n'est pas les mêmes événements réseaux qui vont se traduire par des perturbations différentes. Donc c'est sud-La Vérendrye, sud-Jacques-Cartier, j'ai effondrement à Montréal. Puis, dans ce cas-là, c'est sud-Micoua, sud-Manic, et j'ai une perte de stabilité angulaire. Donc, c'est deux choses complètements séparées.

Q. **[246]** Pour ce qui est du transit...

LA PRÉSIDENTE :

Maître Neuman, il est déjà quatre heures cinq (16 h 05). Est-ce que vous en avez une toute petite, pour la fin?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce que j'aimerais, c'est peut-être, si c'est possible de continuer sur cette ligne de questions.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ça me prendrait peut-être encore dix minutes, puis on pourrait... Je pourrais couper un certain point, qu'on passerait...

LA PRÉSIDENTE :

On passerait à demain matin?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Si on pouvait garder les réponses, les questions, succinctes. Ça peut, parfois, se répondre par un oui ou un non. « Saviez vous que, en telle année, telle chose? » « Oui, non ». Si c'était possible, il est tard, tout le monde est fatigué, puis vous avez fait de très généreuses mises en contexte. Puis, je vous en remercie beaucoup. Mais, à cette heure-ci, on va essayer d'épargner les minutes. Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. **[247]** Vous êtes au courant du projet de renforcement... En fait, du renforcement du réseau bulk, qui est survenu vers l'année deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), de la part de TransÉnergie. Vous êtes au courant de ce renforcement?

R. Le projet de mise à niveau?

Q. **[248]** Bien, de mise à niveau du réseau bulk.

R. Oui.

(16 h 04)

Q. **[249]** O.K. Est-il exact que, dès le moment de ce dossier, qui a été soumis à la Régie à partir de deux mille neuf (2009), donc, qui avait fait l'objet d'études auparavant, que vous étiez déjà au courant qu'il y avait une tendance amorcée vers l'accroissement du transit nord vers le sud par... de Manic à Québec.

R. Oui, mais c'est pas la même chose. Encore une fois, le projet de mise à niveau visait des événements qui étaient beaucoup plus proches de la problématique soulignée dans Chamouchouane-Montréal que de Manic-Québec. Le déplacement de la charge vers le sud c'était plutôt, mettons, de Saguenay vers Montréal que de Baie-Comeau vers Montréal. C'est pas... c'est pas le même phénomène. C'est pas le même phénomène.

Q. **[250]** Vous avez mentionné avoir appris en deux mille douze (2012) la fermeture de trois centrales, à savoir Gentilly, la Citière et Tracy. Je vais commencer par la centrale de Tracy, une centrale de six cent soixante mégawatts (660 MW). N'est-il pas

exact que dix (10) ans auparavant, c'est-à-dire à partir de deux mille un (2001), deux mille deux (2002), Hydro-Québec TransÉnergie avait déjà cessé d'inclure Tracy dans sa planification du réseau?

R. Je vous référais au dossier Régie qu'on a... qu'on a écrit, la référence dans notre présentation sur l'ajout d'un statique à Bout-de-l'Ile, pour Tracy, tout est expliqué dedans pour le Transporteur, comment on s'en sert, jusqu'où on s'en sert, pourquoi on s'en est servi, tout, ça avait été... avait été expliqué, et je crois me rappeler que SÉ-AQLPA était intervenue sur ce dossier-là.

Q. **[251]** Ma question : est-ce que vous... est-ce que vous aviez déjà cessé de planifier? Par exemple, est-ce que dans les schémas unifilaires qui ont été écrits par Hydro-Québec TransÉnergie en deux mille un (2001), deux mille deux (2002), que Tracy était déjà... n'était déjà plus prise en compte dans la planification?

R. Je n'ai pas cette information.

Q. **[252]** J'attirerais votre attention sur le schéma qu'on a montré tout à l'heure qui vient de la preuve de Stratégie Énergétique et l'AQLPA. Donc, c'était à la page 16 du document et je n'ai... je n'ai pas noté la page adobe.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est parce que vous voulez faire un point par rapport à ça, en tirer une conclusion, ou c'est parce que vous avez une question?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, de confirmer... de confirmer que...

J'aimerais que le témoin commente l'absence de prise en compte de Tracy dans le schéma unifilaire qui a été déposé... le schéma d'écoulement de puissance qui a été déposé en deux mille onze (2011), deux mille douze (2012). Pardon, deux mille un (2001), deux mille deux (2002).

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, c'est un schéma d'écoulement de puissance qui provient du dossier du plan d'approvisionnement du Distributeur, je le sais parce que j'y participais. Alors, c'est le dossier R-3470-2001, si je ne m'abuse. C'est un dossier de HQD et c'est le plan d'approvisionnement deux mille deux (2002) deux mille onze (2002 - 2011). Alors, on est quand même assez éloigné du processus en cours.

LA PRÉSIDENTE :

Je m'interroge aussi sur la pertinence là.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je crois que ça... Le point sera fait...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Mais il est... il est établi que dans ce dossier-là, le schéma unifilaire ce n'est pas HQD qui l'a rédigé, c'est HQ... elle l'a obtenu de HQT et ça a été produit par HQT à cette époque-là.

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, je m'en remets...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

HQ Transport, en tout cas, TransÉnergie.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous voulez établir que Tracy, la centrale de Tracy n'apparaît pas sur ce schéma?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est qu'elle est déjà... elle est déjà supprimée du schéma d'écoulement de puissance. Donc, j'aimerais que le témoin commente le fait que dès deux mille un (2001), deux mille deux (2002), la centrale de Tracy n'était plus... n'était plus incluse.

LA PRÉSIDENTE :

Puis la pertinence dans ce dossier-ci?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, la pertinence c'est... on revient à la séquence, à savoir est-ce qu'à différentes dates avant, les informations... les informations étaient

déjà disponibles à Hydro-Québec Transport pour pouvoir inclure... inclure ce renforcement à l'intérieur des autres dossiers qui auraient fait en sorte que le coût aurait été assumé par... par Hydro-Québec Production.

LA PRÉSIDENTE :

Mais on l'a établi précédemment que les dossiers antérieurs, on ne peut pas revenir sur les décisions qui ont été prises par rapport aux dossiers antérieurs, que ce soit Chamouchouane, que ce soit la Romaine. Donc, même si peut-être qu'on aurait dû prendre une décision différente puis à ce moment-là inclure d'autres coûts ou des coûts relatifs à la ligne, on ne l'a pas fait mais la décision est prise et puis donc, on...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

On ne revient pas du tout sur un dossier antérieur, on revient sur... on parle de la qualification aujourd'hui, de ce qui est demandé aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Donc, le projet...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

On parle de la qualification aujourd'hui, de ce qui est demandé aujourd'hui, vous pouvez décider que... Je ne sais pas si mon... Je vais... je vais

attendre que mon confrère ait terminé de parler.

(16 h 09)

Me YVES FRÉCHETTE :

Non, non, je vous laisse finir. Moi, j'attends, je vous laisse aller. Je pensais que vous concluiez, mais concluez puis je vais avoir un dernier point de vue. Si vous savez...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je pense qu'il y a un grand nombre de questions d'autres intervenants, qui visent à déterminer si... s'il est exact de qualifier ceci... ce projet d'amélioration... le projet d'amélioration plutôt comme étant un projet de croissance provenant de la croissance... d'un raccordement d'Hydro-Québec Production. Beaucoup d'intervenants traitent de cette question. C'est le point central. Enfin, c'est un point central dans la décision que vous avez... que vous avez à prendre. Plein de... enfin, je pense tous les mémoires traitent de ça. Et les témoignages entendus jusqu'à maintenant traitent de ça. Les demandes de renseignements ont traité de ça, y compris de la Régie. Les questions orales traitent de ça.

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais si on est dans les questions, si vous

demandez à monsieur Delourme pourquoi il n'a pas pris en compte les coûts au moment de Chamouchouane-Bout-de-l'Île, d'autres coûts.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce n'était pas la question que j'ai posée, j'ai posé une question liée à un schéma. Mon confrère s'est objecté en disant : « Ah, ce schéma ne vient pas de HQT, il vient de HQD. »...

Me YVES FRÉCHETTE :

Ce n'est pas ça que j'ai dit...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... alors raison de plus que le témoin dise que c'est bien un schéma de HQT, et qu'effectivement HQT, en deux mille un (2001), deux mille deux (2002), ne prévoyait pas Tracy dans sa planification.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Écoutez, qu'en diriez-vous que nous allons retrouver le schéma qui était à l'écran, on va... si on terminait avec cette question-là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord, d'accord. On pourrait couper à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, confirmer...

Me YVES FRÉCHETTE :

Mais encore une fois, c'est toute la difficulté de ne pas travailler avec des documents qui sont contemporains. On travaille avec de l'information déposée dans un dossier en deux mille (2000). Ça n'a... écoutez, la Régie, pour qu'elle puisse prendre une décision qui soit valable, doit travailler avec les informations qu'on vous soumet, qui sont les plus fraîches, les plus à jour.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous comprends.

Me YVES FRÉCHETTE :

Si, pour une raison ou pour une autre, monsieur Deslauriers, maître Neuman veulent plaider des choses particulières à partir d'informations qui proviennent d'autres endroits, la Régie pourra l'apprécier.

LA PRÉSIDENTE :

Exactement.

Me YVES FRÉCHETTE :

Il n'est pas du... c'est pas pertinent à l'égard de la demande, telle qu'elle est constituée à ce jour, je vous le soumets avec tout égard.

LA PRÉSIDENTE :

Mais maître Neuman aurait pu faire son

argumentation puis à nous à l'apprécier après, mais bon. On va terminer avec cette question-là.

M. BENOÎT DELOURME :

R. Bon, j'ai des bouts de réponse, là, parce que... Donc, sur le dessin qui est à l'écran...

Me YVES FRÉCHETTE :

On va vous offrir... on va vous offrir un bout de réponse par courtoisie, là, pour qu'on puisse clore cet aspect-là puis que monsieur Delourme puisse donner son dernier point de vue. Je crois que ce serait peut-être le meilleur moment pour clore.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est le meilleur moment pour clore, c'est la dernière. Puis d'ailleurs, la réponse est : est-ce que la centrale Tracy est pris en compte oui ou non?

R. À l'époque, la centrale Tracy a été prise en compte dans nos analyses en étant comme un « peaker », c'est-à-dire qu'on la considérait dans nos réseaux N-1-1500. Donc, en réseau noble, elle n'était pas démarrée. Donc, dans ce dessin-là qui a été tronqué, on ne le voit pas parce que là ça s'arrête à Lévis puis à Jacques-Cartier. Donc, l'endroit où la centrale était raccordée n'est pas visible sur ce dessin-là, mais si on prenait un dessin un peu

plus complet on verrait que Tracy fournit peut-être zéro mégawatt (0 MW) dans une situation de pointe et c'est normal parce qu'en approvisionnement c'est quelque chose qu'on va aller chercher à la fine pointe, donc c'était, comme la TAG de Bécancour, quelque chose qu'on allait chercher quand il faisait très froid.

Donc, en deux mille un (2001), Tracy était là, il était considéré dans notre planification, c'était un des éléments qu'on utilisait en N-1-1500. Et quand on a fermé la centrale de Tracy, on a dû expliquer que, dans le dossier Régie, que justement en N-1-1500 j'avais une ressource de moins et qu'au lieu de faire... au lieu de démarrer une centrale, et bien j'étais obligé de baisser les exports. Dynamiquement, ça change tout. Donc, le support dynamique que Tracy m'offrait dans mes simulations n'était plus présent et je devais le compenser et c'est pour ça qu'on avait ajouté un statique à Bout-de-l'Île.

Alors ça, ça a été vrai en deux mille un (2001), deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), dans toutes les années, là, Tracy était dans nos hypothèses. Quand Tracy a été « mockball » là, c'est-à-dire ils l'ont

fermée et qu'on a eu l'avis définitif en deux mille douze (2012), et bien c'est là qu'on a dû se dire : bien attention, là, parce que toutes nos hypothèses de réseau qui étaient fondées sur cet usage-là, bien elles ne seront plus bonnes. Et donc, il fallait qu'on mette cette chose-là à jour, d'où le fait qu'on était venus vous voir. Et encore une fois, je l'ai expliqué en présentation, je subis cette fermeture, moi, Transporteur, et je constate que les performances de mon réseau, alors qu'avant je m'appuyais dessus, bien je ne l'ai plus. Donc, qu'est-ce que je fais, moi? J'ai pas le choix que d'agir parce que mes critères ne sont plus au rendez-vous, mes performances sont dégradées, etc., etc.

Donc... donc ça, là, ça a été le déclencheur de moi, le Transporteur, au même titre que Cadillac qui a fermé, au même titre que Citière qui a fermé, tous ces événements-là qu'on a subis et qu'on a dû compenser, et oui, en 1603 on maintient l'amélioration de la fiabilité, mais je n'ai pas d'autres catégories que ça. Le service attendu se dégrade, il faut agir. Donc, c'est logique et naturel de le mettre dans cette catégorisation. Alors certes, c'est un affilié,

mais c'est un affilié qui offre un service qu'il n'offre plus, puis il n'avait pas d'engagement à le fournir, donc qu'est-ce que... on doit réviser notre stratégie et retrouver le moyen d'avoir des bonnes performances. Donc, pour moi, là, ça a déjà été traité cette problématique-là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. **[253]** Je reviens à deux mille un (2001), deux mille...

LA PRÉSIDENTE :

On avait dit que c'était la dernière question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord, donc...

LA PRÉSIDENTE :

Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Donc, je vais... je vais poursuivre demain.

LA PRÉSIDENTE :

Poursuivre demain. D'accord. Alors on va ajourner. Là, vous aviez annoncé trente minutes (30 min), puis ça fait déjà trente minutes (30 min), il doit vous rester seulement quelques questions.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

J'ai eu des... j'ai eu des réponses, comme vous l'avez souligné, là, très longues et qui

dépassaient... qui dépassaient la question qui avait été posée, donc...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Moi aussi, j'aurais souhaité des réponses plus... plus ciblées.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors on va reprendre demain matin avec le contre-interrogatoire de maître Neuman à huit heures trente (8 h 30), suivi ensuite de la preuve de l'AQCIE et de la preuve de l'AHQ-ARQ, puis la preuve de SÉ-AQLPA en après-midi. Alors bonne soirée à tout le monde, merci beaucoup de votre générosité et votre patience aujourd'hui. Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci bien.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

_____

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNE:

_____

Sténographe officiel. 200569-7